LA TABLE RONDE NATIONALE

AUTOMNE 1993

LA REVUE

L'environnement et l'emploi: Un avenir viable pour le Canada

POINTS SAILLANTS DE CE NUMÉRO:

- Emploi, prospérité et développement économique durable
- Le développement durable chez Shell Canada
- Changements majeurs à Hydro-Ontario
- Les industries vertes

BULLETIN D'INFORMATION CANADIEN SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DOCUMENT SPÉCIAL

4 David Runnalls et Jim MacNeill, architectes de la stratégie énergétique durable d'Hydro-Ontario, nous révèlent les secrets de **l'écologisation de ce géant**

AUTRES ARTICLES DE FOND

2 Jack MacLeod: **la gestion du développement durable chez Shell Canada**

6 John Dillon: **la compétitivité et le développement durable — établir un cadre adéquat**

8 Ahmad Husseini: **les normes internationales**

9 Garry Gallon: **les industries de l'environnement font partie intégrante de la nouvelle économie canadienne**

12 Stephan Barg: **la production de rapports d'entreprises sur le développement durable**

13 Kirk Falconer: **l'environnement et l'emploi**

16 Anthony Cassils: **les services financiers et le risque environnemental**

17 Helen Sinclair: **le capital durable**

19 Angus Ross: **les assurances et le développement durable**

22 Daniel Rubenstein: **la méthode du prix de revient entier**

24 John Houghton: **le consensus dans le secteur forestier du Canada**

26 Anthony Cassils: **les taxes vertes**

28 Mike Kelly: **les instruments économiques: doter la main invisible d'un pouce vert**

30 Edwin Smith: **les économies d'énergie**

31 Jean-Denis Barry: **la gestion de l'environnement**

32 Pierre Marc Johnson et André Beaulieu: **le commerce extérieur et le développement durable**

33 Barry Sadler: **le développement durable dans une économie à faible croissance**

RUBRIQUES COURANTES

1 **Éditorial**

35 **Commentaire** de Doug Miller

38 **Travaux en cours de la TRNEE**

40 **Le coin du livre**

41 **Publications de la TRNEE**

REVUE DE LA TRN

Directrice:
Kelly Hawke Baxter

Rédacteurs:
Carla Doucet, Edwin Smith

Conception et infographie:
Kindi Chana

Production:
David Baslaw

Collaborateur spécial pour ce numéro:
Tony Cassils

La Revue de la Table ronde nationale est une publication trimestrielle gratuite de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. La Revue de la TRN vise à fournir un éventail d'informations et d'opinions sur le développement durable au Canada et sur les sujets qui s'y rattachent. Les points de vue qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position de la Table ronde nationale.

Toute citation, avec mention de son auteur, sera appréciée et favorisée.

Si vous désirez publier un article ou en savoir plus sur la TRNEE et ses activités, communiquez avec notre bureau:

1, rue Nicolas
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél.: (613)992-7189 Téléc.: (613)992-7385

Emplois, prospérité et développement économique durable: Une simple question de bon sens!

Dans la campagne électorale de 1988, l'environnement se classait deuxième, juste après la question du libre-échange. Mais, dans la campagne fédérale de 1993, les médias et les sondages nous révèlent que l'environnement est descendu bien bas sur la liste des priorités. Les Canadiens s'inquiètent de l'emploi et de l'économie. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous inquiéter de l'environnement en ces temps de faible croissance économique; c'est là un luxe que nous ne pouvons nous offrir que quand les choses vont bien. Vrai?

Non, c'est faux. Ce genre d'attitude reflète l'opinion erronée selon laquelle la protection de l'environnement doit forcément se faire au détriment des emplois et de la croissance économique. En réalité, l'économie et l'environnement sont indissociables. Tout comme nous ne pouvons nous attendre à une croissance économique à long terme si nos dépenses continuent de dépasser la richesse acquise, nous ne pouvons nous attendre à ce que notre économie soit vigoureuse si nous appauvrissons et polluons notre source de capital nature.

C'est une simple question de bon sens.

Le revenu d'un travailleur canadien sur trois provient directement des industries extractives. Or, dans bien des domaines de notre activité économique, nous appauvrissons et dégradons ces ressources naturelles dont elles dépendent au-delà de limites qui soient viables. Même un pays aussi riche en ressources que le Canada ne peut bâtir une richesse et une productivité à long terme s'il n'utilise pas ses ressources de manière rentable et viable. Les pêcheries de la côte est témoignent éloquemment en faveur de cet argument.

Ce n'est qu'en adoptant une stratégie de développement économique durable que le Canada peut espérer la prospérité à long terme.

Qui plus est, l'évolution vers le développement durable est très prometteuse sur le plan de l'emploi. Comme le fait remarquer **Gary Gallon**, l'industrie de l'environnement rapporte des revenus d'environ dix milliards de dollars par an, elle emploie plus de 80 000 personnes et elle est en pleine expansion. Quant à **Kirk Falconer**, il prétend que les investissements, l'innovation et la technologie environnementales sont source de nouveaux emplois du fait qu'ils améliorent la productivité et la rentabilité.

Le thème du développement durable et de la prospérité n'est pas nouveau pour la Table ronde nationale. Ces arguments reflètent les propres initiatives de la Table ronde, qui comportaient 14 recommandations au Premier ministre sur des mesures précises que l'État pourrait adopter afin d'accroître la prospérité du Canada.

Même si nous marquons certains progrès, les systèmes, les règlements et les institutions nécessaires pour réussir le virage du développement durable ne sont pas encore en place. Comme l'expliquent **John Dillon** et **Jean-Denis Barry**, qui défendent respectivement le point de vue des grosses et des petites entreprises, la politique gouvernementale a un rôle à jouer pour mettre les entreprises au défi de réagir à la compétitivité, par la voie d'une panoplie de règlements environnementaux et d'aiguillons de marché qui soient appropriés.

Ahmad Husseini analyse le potentiel des normes environnementales internationales. **Mike Kelly** et **Tony Cassils** soutiennent que les attitudes traditionnelles autoritaires doivent être assorties de mesures d'incitation et de dissuasion telles que les instruments de marché, les taxes vertes et la réorientation des subventions.

En somme, il nous faut réapprendre à faire nos comptes. **Dan Rubenstein** explique comment, aujourd'hui, nos méthodes comptables ne nous permettent pas d'évaluer nos ressources naturelles comme il se doit, ni d'intégrer les coûts de protection de l'environnement aux chiffres de l'entreprise.

Au Canada, un grand nombre d'entreprises florissantes se rendent compte que la protection et la mise en valeur de l'environnement ne représentent pas seulement un coût d'exploitation, mais aussi une source possible d'avantages concurrentiels. Les articles présentés ci-après constituent un recueil impressionnant d'histoires de réussite. **Jack MacLeod** décrit l'évolution de Shell Canada, qui est passé de la gestion de l'environnement au développement durable. **David Runnalls** et **Jim MacNeill** nous livrent les secrets des projets de stratégie énergétique durable d'Hydro-Ontario.

Helen Sinclair et **Angus Ross** expliquent, dans la perspective des services financiers, pourquoi le risque environnemental fait partie intégrante de la vie des affaires. Et **Pierre Marc Johnson** et **André Beaulieu** analysent pourquoi la libéralisation des échanges commerciaux favorise la gestion de l'environnement.

La transition vers le développement durable exige des systèmes appropriés d'information et de production de rapports. **Stephan Barg** définit ce qu'on entend par production de rapports d'entreprises sur le développement durable. Le développement durable exige aussi de nouvelles façons de communiquer et de prendre des décisions. **John Houghton** décrit son expérience dans un dialogue multilatéral sur le secteur forestier du Canada, et les résultats positifs engendrés par ce dialogue.

Barry Sadler soutient que, plutôt que d'être perçu comme un luxe d'une époque d'opulence, le développement durable devrait être envisagé comme une clé de la prospérité et de la compétitivité. **Doug Miller** qualifie ce courant de «nouvelle économie».

Les articles de ce numéro, qui expriment les opinions d'un vaste éventail de spécialistes, offrent des exemples aussi concrets que convaincants du développement durable à l'oeuvre. Ensemble, ils renforcent l'argument voulant que l'engagement sur la voie du développement durable soit une source réelle de nouveaux emplois, de croissance économique et de prospérité à long terme pour le Canada.

Pour reprendre les propos de Pierre-Marc Johnson, «les premiers pays qui s'adapteront aux nouvelles réalités environnementales des années quatre-vingt-dix seront les gagnants du siècle prochain». Il est temps que tous les décideurs du Canada adoptent la notion de développement durable comme étant la voie de l'avenir pour notre économie et pour l'emploi des Canadiens.

Kelly Hawke Baxter

Gestion du développement durable dans les entreprises

Jack M. MacLeod

Sous la direction de Jack MacLeod, Shell Canada Ltée a été l'une des premières entreprises à publier un rapport de développement durable. Le rapport de Shell fait partie d'un plan global de développement durable qui couvre tous les aspects et activités de l'entreprise. MacLeod explique l'évolution de Shell à partir de la gestion de l'environnement jusqu'au développement durable.

Le Conference Board du Canada a défini trois étapes dans l'évolution de la gestion de l'environnement au sein des entreprises: «Gestion en fonction des circonstances», «Gestion en vue du respect des lois» et «Gestion en vue du développement durable». J'ai fait l'expérience de cette évolution de façon tout à fait personnelle pendant les 38 années où j'ai travaillé dans l'industrie pétrolière, au sein de Shell Canada Ltée.

POLITIQUE DE SHELL CANADA

Shell Canada est activement engagé dans l'intégration de la prise de décisions d'ordre économique et écologique afin de promouvoir le développement durable.

Voici les engagements que nous prenons:

- *appliquer les principes de développement durable à toutes les activités de Shell;*
- *mettre en oeuvre les mécanismes d'auto-évaluation du développement durable;*
- *évaluer l'opinion publique face au développement durable;*
- *participer aux processus de consultation sur le développement durable.*

Jusqu'à la fin des années soixante environ, l'industrie pétrolière pratiquait la «gestion en fonction des circonstances».

Les pratiques de «gestion en vue du respect des lois» qui avaient cours dans notre entreprise tout au long des années soixante-dix se sont raffinées au fur et à mesure que l'interaction entre nos activités et le milieu environnant devenait plus complexe, et au fur et à mesure que la réglementation environnementale se renforçait.

Vers le milieu des années quatre-vingt, Shell Canada a mis en oeuvre des mesures de protection de l'environnement, de sécurité et de santé pour orienter les pratiques de gestion de l'environnement.

Tout au long des trois décennies durant lesquelles se sont échelonnées ces deux premières étapes de l'évolution, l'ensemble des entreprises industrielles présentait un comportement assez varié du point de vue de l'environnement. Cet élément, ainsi que la répétition de sérieux accidents écologiques, alimentait dans le public le sentiment que les dirigeants d'entreprises ne prenaient pas leurs responsabilités et agissaient de façon insensée envers l'environnement.

En 1990, Shell Canada amorça la troisième étape de l'évolution, passant ainsi de la «Gestion en vue du respect des lois» à la «Gestion en vue du développement durable».

Nous avons commencé par mettre sur pied une Politique de développement durable claire. Dans un deuxième temps, nous nous sommes engagés à rédiger un Plan de développement durable pour l'entreprise qui porterait sur l'ensemble de nos activités: dans les gisements, dans nos raffineries et dans nos bureaux. Une troisième étape consista dans la publication en 1992 d'un rapport intitulé *Vers le développement durable*. C'était là le premier rapport de ce genre pour Shell Canada, qui venait s'ajouter à seulement une vingtaine de rapports de ce genre dans le monde entier, dans lesquels les entreprises révèlent de façon globale leur gestion du développement durable et de la protection de l'environnement. Shell Canada était la seule des rares entreprises ayant rédigé un tel rapport à établir un lien direct entre le contenu de ce rapport et le développement durable.

À titre de directeur général, j'ai dirigé le personnel de Shell Canada tout au long de cette troisième étape de l'évolution vers la «Gestion en vue du développement durable».

Vers la fin des années quatre-vingt, il était évident que le public, à titre individuel et collectif, s'inquiétait beaucoup de la dégradation constante de l'environnement de la planète. Cette sérieuse préoccupation se manifestait aussi bien dans la vie personnelle des gens que dans leur rôle d'intervenants dans les entreprises industrielles: en tant qu'employés, que clients, que fournisseurs et, certes, en tant qu'actionnaires. Il semblait donc clair que l'entreprise industrielle était contrainte d'assurer que, dorénavant, toutes ses activités passeraient haut la main le test du développement durable soucieux de l'environnement. L'inquiétude que suscitait la perte de légitimité,

en réalité la perte de mandat de la part des intervenants des entreprises, dans le cas d'activités non respectueuses de l'environnement, était devenue une force motrice pour la gestion des entreprises qui surpassait e respect des règlements.

Si l'on regarde en arrière, on ne peut pas dire qu'un beau jour, chez Shell Canada, nous avons décidé d'établir un plan de développement durable dans l'entreprise, mais on *peut* plutôt dire qu'une trentaine d'entre nous, au sein de la haute direction, nous sommes engagés dans ce qui s'avéra être un travail d'équipe pour étudier ce que le «développement durable» signifiait, et quelles notions implicites dans ce terme pouvaient s'appliquer à la planification et à la direction des activités de l'entreprise. La notion qui consiste à amorcer une transition ordonnée à partir des pratiques de gestion de l'environnement jusqu'aux pratiques de développement durable fut évoquée au cours des premières étapes mais ne fut pas révélée dès le départ.

La principale ressource disponible pour ce travail d'équipe en atelier était l'expérience personnelle des participants, à laquelle s'ajoutait la documentation de base préparée par les économistes et les spécialistes de l'environnement qui faisaient partie de notre personnel, ainsi qu'une version préliminaire d'un énoncé de principe de développement durable qui était alors en cours d'examen et à laquelle la Table ronde nationale allait plus tard mettre la touche finale.

Étant par nature impatients de connaître les résultats, les membres de l'atelier sont rapidement passés du palier théorique au palier pratique, d'un combat dans le domaine de l'abstraction à la tâche concrète qui consistait à préparer une boîte à outils de planification du développement durable pour l'entreprise.

À la fin de ce travail d'équipe, les participants avaient l'impression de prendre ensemble conscience des distinctions fondamentales entre la gestion en vue du respect des lois, d'une part, et la gestion en vue du développement durable, d'autre part (cf. encadré). Ils se sentaient aussi engagés collectivement à mettre en oeuvre la planification du Développement durable en se servant de la boîte à outils qu'ils avaient mise au point ensemble. Cette boîte à outils contenait des énoncés séparés de Mesures, de Principes et de Directives de développement durable, ainsi qu'une liste préliminaire des cibles opérationnelles connexes.

La rédaction du premier Plan de développement durable de Shell Canada est aujourd'hui en cours d'achèvement. La boîte à outils de planification, mise au point par un consensus de la haute direction, est aujourd'hui appliquée par la quasi totalité du personnel de Shell, en vue de produire un plan pour chaque opération et chaque fonction distincte de l'entreprise. Le Plan de développement durable de l'entreprise sera la somme des plans qui auront été élaborés pour chaque gisement, usine et bureau. Si je me fie à mon observation personnelle, le personnel de Shell a adopté les instruments de planification de développement durable avec un enthousiasme sans précédent qui, je crois, était animé par quatre forces simples mais puissantes:

- inquiétude personnelle face à la dégradation de l'environnement;
- chaque membre du personnel de Shell a un rôle à jouer dans l'élaboration et l'exécution du plan d'entreprise;
- l'activité du milieu de travail reliée au développement durable est pour ainsi dire automatiquement transposable dans la vie personnelle (ex.: gestion des déchets et conservation de l'énergie);
- engagement sincère de la direction.

Même s'il sera global, nous avons tous reconnu que le premier Plan de développement durable de Shell sera préliminaire sur certains points fondamentaux. Si nous l'examinons avec un recul de dix ans, ce plan peut sembler presque primitif selon les normes que les processus de consultation de l'industrie et des intervenants auront atteint d'ici là.

Tout cela n'enlève rien à la valeur du premier effort. Le premier plan a servi de base essentielle à partir de laquelle l'entreprise pourra planifier, exécuter, mesurer et rapporter son évolution en contribuant au fil des ans à un développement plus durable de la planète.

Enfin, voici une dernière remarque importante pour les dirigeants d'entreprises qui attachent de l'importance à la motivation de leur personnel. Mon expérience à la tête de cette initiative m'a convaincu que le Plan de développement durable d'une entreprise peut devenir une force d'unification pour son personnel.

CHANGEMENT D'ATTITUDE

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT EN VUE DU RESPECT DES LOIS	→	GESTION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Évaluation des incidences environnementales	→	Intégrer prise de décisions économiques et environnementales
Respect des normes: circulation d'air, approvisionnement en eau et élimination des déchets	→	Inventaires détaillés pour les émissions d'air, l'approvisionnement en eau et les déchets Conception et gestion visant à minimiser l'assainissement Évaluer en assurant un suivi
Reporter les plans d'assainissement des lieux à plus tard	→	Conception et gestion visant à minimiser l'assainissement SUPPLÉMENT: Practique basée sur des principes Gestion du cycle de vie d'un projet Évaluation du cycle de vie d'un projet Conservation de l'énergie et amélioration du rendement Accent sur les prévisions et la prévention Consultation proactive avec les intervenants

Jack MacLeod, ancien directeur général de Shell Canada Ltée, est membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie depuis sa fondation en 1989.

Le virage écologique du géant: Stratégie énergétique durable pour Hydro-Ontario

David Runnalls et Jim MacNeill

Lorsque Maurice Strong prit les rênes d'Hydro-Ontario en décembre 1992, il déclara qu'il mettrait en oeuvre un plan de développement durable pour ce service en difficulté. Onze mois plus tard, une stratégie a été présentée au conseil d'administration d'Hydro. David Runnalls et Jim MacNeill, les architectes de ce plan, nous en livrent les secrets.

Hydro-Ontario est sans doute l'élément isolé qui exerce la plus forte influence sur l'environnement de l'Ontario. Ses 28 000 employés font marcher des centrales qui peuvent produire plus de 30 000 MW d'électricité. Son installation nucléaire comprend cinq centrales, une usine d'eau lourde, une centrale thermique à vapeur, une usine de traitement de déchets radioactifs, un centre d'élimination du tritium, un système d'entretien central, et une usine de traitement des solvants usés, ainsi que deux centres de formation en lutte contre l'incendie, des usines d'épuration, des locaux administratifs et des centres de formation. L'installation de combustibles fossiles comprend huit centrales. Quant à l'installation hydroélectrique, elle comprend au total 69 centrales assorties de 262 barrages et structures.

En 1992, Hydro a consommé, pour opérer ce système, 8,2 millions de tonnes de charbon et 1 140 de combustible d'uranium. Elle a émis 210 000 tonnes de gaz sulfureux, 12 pour 100 de l'ensemble des émissions de SO_2 et 10 pour 100 du NO_x de l'Ontario. Elle a produit 26 millions de tonnes de dioxyde de carbone, soit 14 pour 100 de l'ensemble de l'Ontario, et 900 000 tonnes de cendres. À la fin de 1992, les centrales nucléaires avaient produit au total 17 000 tonnes de combustibles radioactifs usés, tous entreposés sur les lieux, et 34 000 mètres cubes de déchets radioactifs.

Hydro-Ontario est aussi l'une des 12 plus grandes entreprises du Canada, avec un chiffre d'affaires de plus de neuf milliards de dollars. Mais, récemment, elle a connu des difficultés. En effet, sa dette a franchi le seuil des 30 milliards de dollars, sa capacité de production dépasse de 30 pour 100 ses besoins, et la population en a assez de subir des augmentations annuelles du tarif de l'électricité. Bob Rae a nommé Maurice Strong pour «sauver Hydro-Ontario» (pour reprendre l'expression du *Toronto Star*). Strong n'a pas tardé à restructurer l'entreprise, en annonçant plus de 5 000 mises à pied, en coupant de plus de moitié le budget des investissements, et en promettant un gel des tarifs de l'électricité pour au moins 1994. Il a également mis sur pied un plan de réorganisation pour remanier la bureaucratie d'Hydro-Ontario, difficile à gérer, en sections séparées, chacune d'elles ayant son propre bilan et un degré raisonnable d'autonomie.

À ce stade, il nous a demandé à tous deux de coprésider une équipe de travail interne chargée de recommander une stratégie d'entreprise qui ferait d'Hydro «le leader mondial dans la recherche de formes de production, de développement et de consommation de l'énergie qui soient plus viables...» et qui aiderait l'économie ontarienne à devenir plus concurrentielle et plus rentable sur le plan énergétique.

La question suivante s'est inévitablement posée: «Pourquoi maintenant?» Il aurait certes été plus facile de laisser les réductions de budget et de personnel et la réorganisation prendre le dessus, et de s'attaquer aux questions d'environnement plus tard. Mais, à titre de membre de la Commission Brundtland et de secrétaire général de la Conférence de Rio, Strong a compris que l'économie et l'environnement sont maintenant si étroitement liés que les mesures prises dans un domaine qui ne tiennent pas compte de l'autre, sont vouées à l'échec. La restructuration économique d'Hydro devait être assortie de mesures visant à intégrer l'environnement dans toutes ses décisions économiques. Le développement durable l'exige. La compétitivité l'impose.

Notre groupe de travail a fait ce que la plupart des groupes de travail font. Nous avons mené des études. Nous avons amassé d'énormes quantités d'informations. Nous avons consulté les gourous. Et nous en avons conclu qu'Hydro pouvait devenir un leader mondial dans l'utilisation de l'énergie durable, et que l'Ontario pouvait devenir à la fois plus concurrentiel et plus efficace sur le plan énergétique. En fait, l'un entraîne l'autre. Mais ce leadership exigerait d'énormes changements dans la culture institutionnelle et des changements systémiques dans la manière dont cette entreprise prend ses décisions.

Comme dans la plupart des entreprises canadiennes, la haute direction d'Hydro commence à peine à prendre en main le développement durable, et sa main-d'oeuvre, écrasée par les coupures dans tous les domaines, considère l'environnement et le développement durable comme d'éventuels tueurs d'emplois. Renverser cette culture nécessitera des projets de taille dans le domaine de la forma-

tion et du perfectionnement, ainsi qu'une nouvelle relation entre la direction et le personnel. Nous avons recommandé ces programmes et suggéré que les deux syndicats de l'Hydro soient représentés à la fois au conseil d'administration et au comité de gestion. Nous avons recommandé un «fonds vert» pour offrir des mesures d'encouragement à l'«intrapreneuriat» des employés. Nous avons également recommandé que les nouveaux contrats basés sur le rendement, qui sont en cours de négociation avec la haute direction, comportent des critères de développement durable quantifiables, et qu'une partie du salaire des employés dépende de leur rendement sur ce plan.

L'intégration de l'environnement dans la prise de décisions économiques doit s'amorcer d'en haut. Et Hydro a la chance d'avoir un directeur général qui se prête parfaitement aux fonctions de directeur général du développement durable. Nous avons recommandé que le développement énergétique durable devienne la cible de la planification stratégique au sein de cette entreprise. Nous avons recommandé que le conseil d'administration d'Hydro insiste pour que tous les documents qui lui sont soumis soient analysés en fonction de leur incidence sur le développement durable avant d'être présentés. Nous avons également eu l'impression que la prise de décision à Hydro-Ontario devait être plus transparente. Nous avons proposé que les intervenants participent plus tôt au processus, et que le financement soit accordé à ceux qui en ont besoin. L'équipe de travail a également suggéré que le directeur général forme sa propre Table ronde sur le développement énergétique durable afin de faire appel à des experts de l'extérieur issus des plus hauts paliers de l'industrie, des ONG et du gouvernement.

Tant que l'industrie ne paie pas le coût entier de ses activités, les ressources qui sont notre propriété collective en souffriront, en subissant les pluies acides, la pollution de l'eau et la diffusion de déchets toxiques. L'équipe de travail a recommandé qu'Hydro adopte immédiatement un système de méthode du prix de revient complet pour toutes ses nouvelles décisions en matière d'investissements. Et certaines mesures sont déjà prises pour mettre cette recommandation en oeuvre.

Comme nous l'a souligné Maurice Strong, Hydro est à la fois son meilleur client (parce qu'elle est le plus grand consommateur d'électricité de l'Ontario) et son pire client (parce qu'elle n'a pas de tarif interne d'électricité). Nous avons recommandé des programmes de rendement interne qui permettraient d'économiser plus d'électricité que tous les anciens programmes d'orientation de la demande n'en avaient épargné dans l'ensemble de la province. Le groupe de travail a également eu l'impression qu'Hydro, malgré sa capacité excédentaire, pourrait renforcer de beaucoup ses programmes afin d'inciter ses clients à consommer l'électricité de manière plus efficace.

Comme la plupart des grandes entreprises, Hydro a mis sur pied des politiques environnementales qui, dans la plupart des cas, ne visent qu'à respecter les règlements existants. Mais, si Hydro veut devenir un leader mondial, il lui faudra aller au-delà du respect des règlements et établir ses propres objectifs. L'équipe de travail a recommandé des cibles précises pour les émissions de CO_2 (pas de nouvelles émissions nettes dans les nouvelles installations, et au moins une stabilisation des installations existantes), pour les CFC (pas d'émission après 1996), pour les BPC (Hydro doit prendre la tête du mouvement dans le développement de la technologie de leur destruction), ainsi que pour la biodiversité et les terrains jugés dangereux.

Ces recommandations, parmi bien d'autres dans le domaine de l'approvisionnement, du développement technologique et des activités internationales d'Hydro, sont maintenant dans les mains du conseil d'administration et de la direction en vue d'être approuvés et mis en oeuvre. Si l'ensemble de ces recommandations sont appliquées, nous sommes convaincus qu'Hydro-Ontario peut véritablement devenir le leader mondial en développement énergétique durable.

Jim MacNeill et David Runnalls, associés principaux de l'Institut de recherche politique, sont les architectes de la stratégie énergétique durable pour Hydro-Ontario.

HISTOIRE DE SUCCÈS: Encore des économies!

Imaginez que vous économisez des dizaines de milliers de dollars en changeant simplement les ampoules électriques de votre entreprise. Trop beau pour être vrai? Eh bien! c'est exactement ce que la Royal West Edmonton Inn a fait. Lors de la réfection de cet hôtel de 193 chambres, la direction a réduit ses dépenses d'éclairage en installant des détecteurs de mouvement qui allument les lumières seulement quand quelqu'un est dans la pièce. Le directeur général, Lou Roelofsen, s'est d'abord inquiété de la réaction des clients. «Je craignais qu'ils nous trouvent pingres de ne pas éclairer les lieux en permanence, mais ils nous ont au contraire félicités de contribuer à la protection de l'environnement. Maintenant, nous faisons visiter les lieux à d'autres gens d'affaires qui veulent réduire leurs dépenses et contribuer à économiser l'énergie.»

En ces temps de récession, les entreprises sont en quête constante de moyens d'améliorer le rendement et de réduire leurs dépenses. Les dirigeants n'ont pas besoin de regarder plus loin que les évaluations énergétiques. Ces évaluations mesurent les dépenses correspondant au lieu et à la manière dont l'énergie est utilisée et sont assorties de recommandations d'économies. Les investissements de départ entraînent d'importantes économies dans le coût d'exploitation annuel. Par exemple, Crestbrook Forest Industries, qui a trois grandes scieries en Colombie-Britannique, a effectué une évaluation énergétique en 1991 dans le cadre d'un projet de modernisation de ses scieries. Crestbrook estime que les économies annuelles de 133 000 $ couvriront le coût initial de la modernisation en moins de six ans.

À Thunderbay, United Grain Growers Terminal A a réalisé des économies du même type à l'issue d'une évaluation énergétique. United Grain Growers a réduit ses dépenses énergétiques annuelles, qui dépassaient le million de dollars, à 46 000 $, sans autres dépenses en capital. Une autre étude a révélé que, pour un investissement de 118 000 $, on pouvait faire des économies supplémentaires d'éclairage se chiffrant à 67 000 $. Les économies ainsi réalisées permettront de rembourser l'investissement de capitaux en moins de deux ans. Les évaluations énergétiques démontrent que les affaires ne doivent pas sacrifier l'environnement au profit de résultats financiers.

Carla Doucet

Compétitivité et développement durable: Établir un cadre adéquat

John Dillon

Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans l'instauration d'un climat propice à un développement économique durable et prospère. Ce rôle consiste entre autres à mettre en oeuvre une nouvelle manière d'édicter des règlements et à multiplier les aiguillons du marché.

L'attention récemment portée à la question de la compétitivité a fait éclater un vif débat au Canada, mais elle a également servi à souligner le rôle des gouvernements dans l'instauration d'une économie plus concurrentielle. Et même si les gouvernements ont un rôle important à jouer, ils ne peuvent à eux seuls assurer la compétitivité du Canada. Nul débat dans le domaine de la vie politique publique n'aura plus d'importance que la définition du rôle que l'État doit jouer pour instaurer une économie concurrentielle et viable.

Nombreux sont ceux qui, dans le secteur privé, ont décelé le lien entre la sensibilité aux questions d'environnement et la réussite des affaires à long terme. Cette prise de conscience et cet enthousiasme continueront à se répandre. Quant à savoir si les gouvernements du Canada appuieront ou entraveront ce progrès, cela dépend de la mise en place d'un cadre qui reconnaisse et appuie le lien crucial entre des entreprises concurrentielles et la viabilité de l'environnement.

Faut-il multiplier les règlements ou les améliorer?

Traditionnellement, les gouvernements ont réagi aux problèmes environnementaux en appliquant une réglementation de plus en plus astreignante aux produits ainsi qu'aux procédés de production. Toutefois, au cours des années quatre-vingt-dix, la nature de la réglementation est en train de changer. Face à une dette publique sans précédent et aux contraintes qui s'ensuivent pour les ressources, les gouvernements vont devoir repenser leur façon d'aborder la question. En outre, les gens sont de plus en plus conscients que tous les progrès sur le plan de l'environnement ne découlent pas des exigences du gouvernement. S'assurer que la réglementation joue en faveur de la compétitivité n'est pas la même chose que de dire qu'il n'y a *pas* de réglementation, voire moins de réglementation. Toutefois, la question que les décideurs devraient se poser n'est pas: «De quel type de réglementation avons-nous besoin?», mais plutôt: «La réglementation est-elle le meilleur moyen de résoudre ce problème particulier?»

Un bon équilibre entre les règlements, les instruments de marché et les initiatives bénévoles est ainsi essentiel. Les exemples fournis par les États-Unis ont révélé qu'une application judicieuse de mesures incitatives de marché peuvent améliorer le rendement tout en permettant d'atteindre des objectifs environnementaux standard. Les initiatives bénévoles de prévention de la pollution offrent également un potentiel considérable. Des recherches récentes laissent entendre que lorsqu'une industrie est résolue à changer, par exemple en intégrant des réductions précises d'émissions dans ses objectifs d'entreprise, les cibles sont souvent atteintes plus rapidement que si elles étaient imposées par le gouvernement. Et la pression uniformisante ainsi qu'un leadership réel exercent une influence extraordinaire sur le secteur privé. Par exemple, l'industrie chimique au Canada a créé «Gestion responsable», une initiative de gestion de l'environnement globale et bénévole qui a, depuis, été adoptée dans nombre d'autres pays. Northern Telecom a éliminé progressivement l'emploi des CFC en devançant l'échéancier prévu par le protocole international, et a en même temps mis au point une technologie qui peut être exportée.

«L'État joue un rôle important quand il s'agit de déterminer les pressions, les mesures d'encouragement et les ressources des entreprises du pays. Il est naturel pour les gouvernements de prendre fait et cause de façon partiale, et ils ne jouent bien leur rôle que s'ils travaillent en tandem, dans des conditions favorables... [au sein de l'économie]. Les mesures d'ordre public qui s'avèrent efficaces sont celles qui créent un climat dans lequel les entreprises trouvent un avantage concurrentiel, plutôt que celles qui engagent directement l'État dans le processus. Le gouvernement doit jouer un rôle catalyseur et provocateur. Il doit inciter, voire pousser les entreprises à se donner des aspirations plus élevées et à se diriger vers des niveaux supérieurs de rendement concurrentiel, même si cette tâche est parfois désagréable et difficile.»

Michael Porter, *Canada at the Crossroads:* BCNI and the Government of Canada, octobre (1991).

Réinventons Porter

En évaluant le rôle que doit jouer la réglementation, le secteur privé se heurte souvent à la théorie voulant que la réglementation soit bonne pour la compétitivité. Selon le gourou de la compétitivité de Harvard, Michael Porter[1], des normes sévères *peuvent* forcer les entreprises à innover avant leurs concurrents, et elles bénéficient alors d'un avantage par rapport à eux. Toutefois, une lecture plus attentive de Porter révèle qu'il ne croit pas que *tous* les règlements sont bons pour la compétitivité. En fait, il pose plusieurs conditions nécessaires:

- Les normes sont bénéfiques à la concurrence lorsqu'elles prévoient les tendances du marché international, propulsant en tête les entreprises nationales qui veulent développer des produits et des services qui seront appréciés sur d'autres marchés. Toutefois, ceci exige une grande perspicacité de la part des organismes ou personnes qui sont chargés de la réglementation. De plus, on peut se demander si les acheteurs sur un marché étranger apprécieront véritablement les produits fabriqués d'une manière qui soit plus avantageuse pour l'environnement d'un «autre» pays. Observez simplement la réticence que l'on constate sur certains marchés à payer un supplément pour du papier sans chlorine.

- Les normes devraient être basées sur le rendement, en prescrivant des résultats plutôt que des méthodes. Trop souvent au Canada, les normes ont été établies en fonction des technologies les plus modernes de contrôle au point d'aboutissement. Loin d'améliorer la compétitivité, elles risquent en fait de réprimer l'innovation et de ne pas stimuler beaucoup le remaniement des technologies de transformation d'une manière qui réduirait les coûts et la consommation d'énergie ou qui améliorerait la qualité.

- Porter prône le recours à des instruments de marché comme solution de rechange aux règlements autoritaires, pour atteindre les cibles environnementales. Toutefois, le Canada a été lent à adopter ces instruments et, là où il l'a fait, ils ont été adoptés plus à des fins d'augmenter les recettes de l'État que d'améliorer l'efficacité du système de réglementation.

- Si des règlements plus stricts doivent stimuler l'innovation et l'amélioration, la thèse de Porter laisse entendre que les entreprises devront à coup sûr s'adapter à un régime réglementaire facile à prévoir. Les investissements dans la nouvelle technologie sont peu susceptibles d'améliorer la compétitivité si les exigences réglementaires changent en conséquence, ou si les entreprises sont soumises à des exigences différentes d'une juridiction à l'autre, comme cela a trop souvent été le cas au Canada.

Outre ce qui précède, on peut se demander si une économie de petite échelle qui est axée sur les exportations comme le Canada — qui n'a pas la dimension du marché intérieur ou le nombre d'entreprises de technologies de pointe dont jouissent les États-Unis, le Japon et l'Allemagne — peut se permettre d'être un chef de file mondial dans l'établissement de normes rigoureuses sur un trop grand nombre de plans. Tout ceci laisse entendre que les gouvernements du Canada devraient changer radicalement leur façon d'aborder la réglementation afin de jouer un rôle important dans la compétitivité de l'industrie canadienne. Toutefois, la création d'un cadre de réglementation adéquat ne suffira pas, à moins que les autres principes fondamentaux du développement durable à long terme soient également mis en place.

Le reste du programme

Il importe avant tout de s'assurer que le partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en matière d'environnement joue en faveur de la compétitivité et du développement durable plutôt que contre ces deux principes. Rares seraient les suggestions que les lois et les normes soient identiques, puisqu'il ne se trouve pas deux autorités territoriales qui se heurtent exactement aux mêmes problèmes ou qui disposent des mêmes ressources pour les régler. Néanmoins, nous avons trop souvent laissé les tracasseries de juridiction barrer la route à un règlement efficace des problèmes d'environnement.

L'un des plus gros obstacles est l'incertitude qui entoure le processus d'approbation là où les gouvernements provinciaux et fédéral sont concernés, ou là où il y a des mandats qui entrent en concurrence *à l'intérieur* d'un seul palier de gouvernement. Cet état de choses risque de paralyser les décisions et d'empêcher des prises de décision et des investissements dont bénéficieraient à la fois l'environnement et l'économie. Avant tout, l'industrie exige des décisions opportunes et la prévisibilité dans les règlements qui s'appliqueront à l'ensemble de la planification des investissements.

Voici certains des autres principes fondamentaux:

- Consensus sur l'établissement des priorités environnementales afin de faire des choix éclairés sur l'utilisation de ressources limitées.

- Systèmes d'indicateurs environnementaux qui permettent de suivre le progrès et les problèmes dans le domaine de l'environnement et de mesurer l'efficacité de notre réaction.

- Une base scientifique beaucoup plus large garantissant que les mesures environnementales reposent sur une analyse rigoureuse et sur de solides connaissances scientifiques.

- Outils et programmes d'éducation permettant aux Canadiens de comprendre le défi du développement durable et le rôle qu'ils doivent y jouer.

- Une équipe de travail qui soit experte dans les techniques qui seront nécessaires dans une économie plus concurrentielle, plus viable et faisant davantage appel à la matière grise.

- Des entreprises canadiennes dynamiques et novatrices qui reconnaissent les occasions qu'apporte la révolution «verte» et qui consacrent des ressources à l'accroissement de l'avantage concurrentiel du Canada dans des nouveaux produits techniques et services qui respectent l'environnement.

De toute évidence, c'est là un programme de taille pour tout gouvernement ou ensemble de gouvernements. Toutefois, tous ces éléments sont nécessaires si nous voulons établir un programme qui réconcilie le progrès économique à long terme et la viabilité de l'environnement.

[1] *Michael E. Porter, "America's Green Strategy", Scientific American (April 1991), p. 168.*

Les normes internationales

Ahmad Husseini

Le Canada prend position de chef de file dans l'élaboration de normes et de directives internationales qui aideront les entreprises à réduire leur impact sur l'environnement. Grâce à l'Association canadienne de normalisation (CSA), le Canada a été choisi comme pays hôte du secrétariat d'un nouveau comité de gestion de l'environnement de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Au cours des dernières années, la CSA s'est employée à élaborer des normes et des directives facultatives pour aider les entreprises à intégrer les considérations environnementales dans la prise de leurs décisions.

Les normes internationales en matière de gestion de l'environnement peuvent contribuer à promouvoir l'application dans le monde entier des éléments clés qu'incarne la notion de développement industriel durable. Les normes de gestion de la qualité avait déjà pavé la voie à une meilleure application des notions de qualité dans le milieu des affaires et de l'industrie. Les systèmes de gestion de l'environnement améliorent encore cette qualité.

Comme on le sait, le commerce international souffre d'un manque de législation qui protège l'environnement. La standardisation facultative à l'échelle mondiale des systèmes et règles de protection de l'environnement allait contribuer à établir des règles qui soient les mêmes pour tous les joueurs.

C'est exactement ce qu'a fait l'ISO. Le nouveau comité de l'ISO a un défi de taille à relever: comment intégrer des considérations environnementales à la façon dont nous menons nos affaires quotidiennes par la voie de normes internationales. Les normes environnementales pourraient mener à la prospérité ceux qui se rendent compte que le moment est venu de sauver notre planète en faisant du développement durable une réalité.

Amhad Husseini, ingénieur, est chef de projet à l'Association canadienne de normalisation.

«En imposant des normes rigoureuses en matière de caractéristiques écologiques et de sécurité des produits, ainsi que d'incidence environnementale, on contribue à créer et à renforcer l'avantage concurrentiel. Ces normes forcent les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits, à moderniser la technologie et à offrir des éléments originaux dans les domaines qui préoccupent sérieusement la clientèle et la société».

Michael Porter, *The Competitive Advantage of Nations*, 1990.

HISTOIRE DE SUCCÈS : Des tapis pleins d'imagination

Lorsqu'il s'agit de prendre leurs responsabilités en matière d'environnement, certaines entreprises ne regardent pas plus loin que le tapis sur lequel elles marchent. Qu'il s'agisse d'une grande société comme Du Pont Canada Inc. ou la société familiale H & I Carpet Corp., les entreprises de tapis recherchent des moyens d'atténuer leur impact sur l'environnement. L'industrie du tapis a toujours été source d'une quantité importante de déchets dans les décharges. En Amérique du Nord, les vieux tapis provenant des bâtiments commerciaux et des maisons représentent trois milliards et demi de livres de déchets dans les décharges.

Du Pont, par la voie de son partenariat de récupération des tapis (PCR, Partnership for Carpet Reclamation) qu'elle a récemment annoncé, cherche à réduire ses déchets en collaboration avec Browning Ferris Industries (BFI). Ce partenariat acceptera tous les types de tapis et tous les types de fibres, quelle que soit leur origine. Des recherches sont en cours pour mettre au point une nouvelle technologie qui permettrait de défibrer les tapis mis au rebut afin de les utiliser dans la fabrication du plastique, de l'asphalte et du capitonnage. Quoique créé il y a seulement trois mois, le PCR a déjà récupéré trois millions de livres de tapis des décharges. «Quiconque suit l'actualité sait que la réutilisation des tapis n'est pas une idée tout à fait nouvelle. Mais PCR innove en offrant le premier système global de récupération doté d'une infrastructure opérationnelle complète. Et c'est là toute une nouveauté», selon Williams, Ruckelshaus, président-directeur général de BFI.

H & I Carpet est une entreprise familiale torontoise qui compte vingt employés. Lorsque le directeur général adjoint de cette société, Brian Greenberg, a ordonné la rédaction d'un document sur la réduction des déchets pour l'Association of Registered Interior Designers of Ontario, il a fallu étudier à fond le fonctionnement de l'industrie du revêtement de sol. Ceci a amené H & I à créer plusieurs produits nouveaux qui aient une incidence minime sur l'environnement. Lors de l'International Interior Design Exposition de 1992, H & I a remporté trois des quatre prix du tapis qui étaient alors décernés. Consterné de voir que les dossiers d'échantillons de tapis aboutissent souvent dans la poubelle, avec cent millions de livres de déchets de design provenant de l'industrie du tapis, H & I a conçu un dossier de présentation en carton recyclé, avec des échantillons attachés d'une manière qui permette de les enlever ou de les remplacer facilement. Ces dossiers sont également dotés de cartes amovibles d'identification de produits que l'on fixe sur la couverture. Si une gamme de produits ne se fabrique plus, on peut alors enlever les échantillons et les cartes d'identification. Les dossiers peuvent donc maintenant être utilisés indéfiniment. Ce n'est là qu'une seule des nombreuses initiatives environnementales prises par H & I. Selon Greenberg, «nous essayons d'adopter une approche populaire pour effectuer un changement réel dans l'industrie. Nous voulons offrir au consommateur des solutions qui garantissent la protection de l'environnement.»

C.D.

Les industries de l'environnement: partie intégrante d'une nouvelle économie canadienne?

Gary Gallon

Au Canada, le secteur de l'industrie environnementale, dont les revenus annuels se chiffrent à dix millions de dollars, est celui qui connaît la croissance la plus rapide et qui pourrait bien devenir un grand exportateur de biens et services.

Les industries environnementales apparaissent comme un nouveau secteur économique puissant pour le Canada. Durant la dernière décennie, elles ont connu une croissance de 8 pour 100 par an. Elles se sont développées, alors que les autres secteurs industriels ont subi des compressions et ont dû s'adapter aux conditions économiques nouvelles. Ce sont les industries environnementales, ainsi que quelques autres secteurs économiques tels que les secteurs de pointe de l'informatique, des communications et des transports, qui seront le moteur d'une reprise économique pour le Canada à l'aube de l'an 2000.

Les industries environnementales du Canada représentent une industrie de dix milliards de dollars par an, et elles emploient plus de 80 000 personnes dans ce pays. Elles se classent maintenant parmi les cinq premiers employeurs du Canada et continuent d'engager de la main-d'oeuvre tout en jouissant d'une croissance quatre fois supérieure au taux actuel de croissance économique qui est de 2 pour 100 au Canada. Dans une étude menée par Ernst & Young pour le ministère de l'Environnement de l'Ontario, les industries environnementales se sont classées troisièmes en 1990 parmi les employeurs de cette Province.

Depuis 1990, nombre des grands secteurs industriels ont subi des compressions, tandis que le secteur de l'industrie environnementale a continué de croître. Reconnaissant l'importance de l'émergence de ce nouveau secteur industriel, les entreprises environnementales ont créé un nouvel organisme pour coordonner et concentrer sa croissance et l'appui qu'il accorde aux programmes gouvernementaux. L'Association canadienne des industries de l'environnement (CEIA) a vu le jour à l'occasion de la conférence environnementale Globe 90 et de la foire commerciale de Vancouver. Elle compte maintenant des associations dans sept provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et Terre-Neuve). Elle ouvrira un bureau national permanent de la CEIA à Ottawa en novembre 1993. Elle représente les intérêts de plus de 3 000 industries environnementales dans l'ensemble du Canada.

Afin de contribuer à former des professionnels pour les nouveaux emplois qui se créent dans le secteur industriel environnemental, Emploi et immigration Canada a financé la création du Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement. Ce Conseil prend des professionnels que l'on a laissé partir des secteurs des services publics, des compagnies automobiles et d'autres secteurs qui subissent une récession, et il les prépare à une carrière dans le nouveau secteur créé par les entreprises environnementales.

Dans le monde entier, les économies nationales connaissent une «révolution industrielle verte». Cette révolution comporte une restructuration économique qui entraîne de nouvelles méthodes de comptabilité verte et la naissance d'un secteur industriel vert qui maintiendra et rehaussera notre niveau de vie sur lequel l'activité économique actuelle a un effet d'érosion. Les industries implantées au Canada sont à l'avant-garde de cette révolution industrielle verte.

Le gouvernement de l'Ontario, par exemple, a reconnu cette mutation économique en déclarant ce qui suit dans son discours du Trône de 1992:

«Au cours des années 90 et au début du XXI^e siècle, on assistera à la convergence des préoccupations environnementales et des impératifs

DE NOUVEAUX EMPLOIS POUR LES CANADIENS

L'industrie des technologies et services environnementaux représente un potentiel énorme comme moteur de l'économie et de la compétitivité à long terme du Canada, ainsi que pour la création d'emplois au sein du pays. Le marché international des technologies, produits et services environnementaux, qui est évalué à 280 milliards de dollars, devrait normalement doubler d'ici la fin de la décennie. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a recommandé au Premier ministre que le gouvernement fédéral favorise et appuie vigoureusement les industries environnementales du Canada en les considérant comme un élément clé de sa stratégie économique.

L'ISC a instauré l'appui aux industries vertes au sein de son ministère. Il devrait collaborer activement avec les industries vertes pour promouvoir le développement des exportations et contribuer à la conquête de nouveaux marchés internationaux.

L'État doit également accorder son appui à cette industrie en développant les ressources humaines, la recherche et le développement, et la réglementation environnementale.

économiques. Consommateurs, entreprises et gouvernements devront s'adapter à de nouvelles réalités. Les initiatives de restructuration "verte" se multiplient déjà par suite de l'évolution des normes intérieures et internationales, de l'intérêt accru pour des produits écologiques et des progrès de la technologie. Notre programme d'investissement comprend une stratégie éco-industrielle à l'appui de nos objectifs environnementaux et permettra à l'Ontario d'être à l'avant-garde dans la production et l'exportation de biens et de services écologiques»

Cette province a formé le Green Industries Strategy Group, en vue d'élaborer un plan visant à faciliter la croissance du secteur économique environnemental.

Le gouvernement fédéral a défini l'environnement comme un secteur de croissance économique clé et a consacré des ressources importantes, conformément au Plan vert et au sein d'Industrie et Sciences Canada, pour développer encore davantage ce secteur. Un groupe de travail comprenant 24 agences au sein du gouvernement fédéral, co-présidé par Environnement Canada et ISC, a été créé pour coordonner le développement d'une industrie environnementale et d'une stratégie d'exportation.

Les industries vertes fournissent des technologies, des biens et des services qui aident une économie à réduire de façon substantielle les effets néfastes qu'elle produit sur l'environnement physique et social.

Les industries vertes sont animées par le principe de l'économie de rendement. Si l'on utilise les ressources de façon efficace pour fabriquer des produits, on parvient à augmenter le revenu net, à diminuer la quantité de déchets et la pollution, et à améliorer l'environnement. Par contre, en appliquant des méthodes de production laxistes et inefficaces, on aboutit généralement à un faible rendement pour l'entreprise et à une mauvaise qualité de l'environnement. Si le personnel n'est pas bien formé, si l'équipement n'est pas bien entretenu et si les habitudes sont relâchées, on risque de perdre un produit valable et des matières premières qui deviennent alors des agents de pollution quand ils sont déchargés ou déversés dans l'environnement. Un produit contaminant déversé dans l'environnement est une matière première mal exploitée, qui aurait pu être source de revenus pour l'entreprise plutôt que de devenir un facteur de pollution.

Les entreprises environnementales du Canada font beaucoup appel à la matière grise et comportent un inventaire de produits de haute technologie qui sont mûrs pour l'exportation. Les exportations environnementales font surface et deviennent une source importante de gains de change pour le Canada. Aux États-Unis, les dix plus grandes puissances économiques du monde ont dépensé plus de 170 milliards de dollars pour la lutte contre la pollution. En Asie, les dépenses dans ce domaine sont sensées atteindre 30 milliards de dollars par an d'ici à l'an 2000. En Europe de l'Ouest, le marché de la lutte contre la pollution a été évalué entre 50 milliards de dollars et 100 milliards de dollars par an, et, selon un rapport du Worldwatch Institute, on s'attend à ce qu'il atteigne un niveau aussi élevé que 150 milliards par an d'ici à l'an 2000.

Les industries environnementales sont une nouvelle force économique qui nous aidera à prendre le virage économique qui s'impose pour que le développement durable devienne réalité. Elles seront motivées par de nouvelles initiatives de prévention de la pollution, par le travail des tables rondes et par les changements économiques fondamentaux qu'entraîne la nécessité d'améliorer le milieu humain et l'économie à l'échelle internationale.

Garry Gallon est président de l'Association canadienne des industries de l'environnement (CEIA), en Ontario.

Composter à en perdre la tête

Canada Composting Inc., de New Market en Ontario, fait appel à une technologie novatrice de compostage centralisé des déchets solides à grande échelle. Cette technologie, connue sous le nom de procédé BTA, utilise la digestion anaérobie, qui élimine les problèmes passés ayant trait aux diverses méthodes aérobies de compostage. De même, la superficie de terrain nécessaire à une usine de BTA est une fraction de ce qu'exigeait une installation aérobie de même capacité.

L'usine de BTA est autonome, se servant des biogaz produits au cours du traitement pour faire marcher le système. Cette technologie offre une solution intéressante pour une quantité importante de déchets solides municipaux qui sont actuellement enfouis.

Selon Kevin Matthews, président de la compagnie, «cette technologie n'est pas nouvelle; ce qui est nouveau, c'est sa capacité de réduire les déchets». Le compost qui résulte du procédé de BTA peut s'appliquer aux zones agricoles en aussi peu que trois jours. Les tests ont démontré que le compost est un engrais de haute qualité qui respecte tout à fait les directives canadiennes en matière de compostage. Canada Composting compte implanter des usines partout en Amérique du Nord et croit que la forte demande pour ce type de produit leur assurera longue vie bonne santé.

C.D.

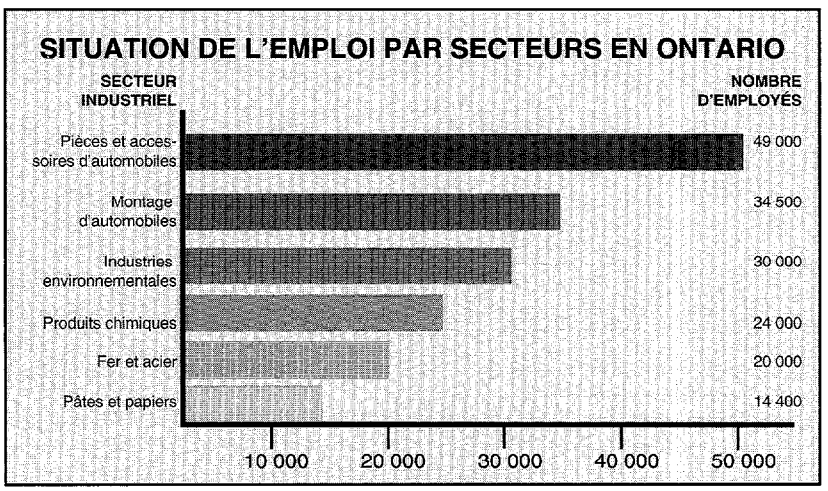

Tirer parti des CFC

Si vous demandez aux Canadiens quel est le problème d'environnement le plus urgent auquel nous faisons face, il y a des chances qu'ils répondent l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les Canadiens se sont familiarisés à des termes tels que hydrocarbure chlorofluoré (CFC), stratosphère, indice d'ultra-violets et polystyrène. Nous savons que la couche d'ozone nous protège des rayons dangereux, et que les substances que nous dégageons dans l'air entraînent son appauvrissement. Les rapports quotidiens à la radio durant l'été nous rappellent d'appliquer une crème solaire avant d'aller dehors. Nous savons que nos réfrigérateurs, les climatisateurs de nos voitures, les solvants de nettoyage, les ensembles de gestion, l'emballage de restauration-minute contribuent tous à l'appauvrissement de la couche d'ozone, mais nous ne savons pas très bien ce que nous pouvons y faire. Toutefois, quand il s'agit d'autres problèmes d'environnement, tels que la pollution ou les déchets, nous savons que nous pouvons modifier notre comportement pour aider l'environnement.

Aujourd'hui, grâce à la création des nouvelles technologies «vertes», un espoir de stopper l'appauvrissement de la couche d'ozone se dessine à l'horizon. Halozone Technologies Inc., de North York en Ontario, a mis au point un système de récompenses pour la récupération des CFC et d'autres halocarbures. Halozone se sert de cylindres Blue Bottle™ que l'on peut fixer aux groupes frigorifiques pour y retenir les CFC et les apporter ensuite à l'usine de recyclage Halozone. Dans cette usine, les CFC sont récupérés des bouteilles et purifiés, et sont alors prêts à être réutilisés.

Le développement de cette technologie tombe à point nommé, en raison des engagements pris par le Protocole de Montréal de réduire l'émission et la production de CFC. Signé par près de 70 pays, ce Protocole exige la réduction à zéro des émissions de CFC d'ici à 1995, l'élimination complète de la production de CFC d'ici à 1997, et la suppression des CFC d'ici à l'an 2000. La technologie de Halozone sera utile pour les milliers d'appareils ménagers qui utilisent actuellement les CFC, et elle demeurera opérationnelle après l'entrée en vigueur de l'interdiction des CFC. Cette technologie offre également l'avantage d'empêcher les appareils ménagers qui utilisent actuellement les CFC de devenir désuets et d'aboutir dans les décharges. Le marché du produit Halozone est d'envergure mondiale. Comme les signataires du Protocole de Montréal se dirigent vers des produits réfrigérants autres que les CFC, il faudra apporter des modifications à l'équipement actuel dans le monde entier.

La technologie Halozone a été mise au point par Dusanka Filipovic, présidente-directrice générale de la compagnie. Filipovic vient juste de recevoir le prix d'innovation canadienne Ernest Manning. Ses efforts lui ont également valu l'Engineering Medal de l'Ordre de ingénieurs de l'Ontario. Halozone commence à offrir des démonstrations commerciales de sa technologie Blue Bottle™ en collaboration avec l'Association canadienne de services d'appareils ménagers, Sears Canada Ltée, et la Trane Service Agency de Toronto, par l'intermédiaire de D'Arcy Sweeney Ltd.

Halozone a signé une lettre d'entente avec une autre entreprise, Thermco International, ce qui leur permettra à toutes deux de prendre de l'expansion. Thermco International a mis au point une nouvelle technologie qui augmente le rendement de l'équipement de climatisation et de réfrigération, tout en réduisant la quantité de produits réfrigérants requis. La Terminator Technology de Thermco réduit le produit réfrigérant requis de 30 à 40 pour 100, diminue la consommation énergétique de 20 à 30 pour 100, tout en prolongeant la vie de l'équipement. En conséquence, Thermco peut éliminer chez ses clients les volumes excédentaires de produits réfrigérants usés et jugés dangereux qui doivent être récupérés. Thermco peut alors faire recycler le produit réfrigérant par Halozone.

Thermco a également mis au point un système permettant aux entreprises de contrôler leurs produits réfrigérants une fois récupérés. Conformément aux directives du Protocole de Montréal, Thermco propose plusieurs formules d'entreposage et de réutilisation du produit réfrigérant par un système de «banque» de réfrigérants. Les entreprises peuvent bénéficier de ce système par la voie de dividendes et d'autres formules.

Ces deux entreprises, Halozone et Thermco, ont trouvé des solutions pratiques aux défis économiques et environnementaux que les entreprises doivent relever aujourd'hui. En même temps, elles réalisent un bénéfice. Thermco a déjà signé d'importants contrats avec les magasins de détail Brewers et les entreprises Loblaw.

Carla Doucet

Les services environnementaux

L'industrie des services environnementaux a observé une croissance marquée des affaires au cours des dernières années, du fait que les entreprises désireuses de prendre conscience de l'environnement se multiplient. Le groupe Delphi, créé en 1986, est un exemple d'un organisme de services environnementaux qui s'emploie à promouvoir des formes viables d'entreprises qui tiennent compte de la préservation de l'environnement.

Le groupe Delphi offre à sa clientèle une gamme de services environnementaux: évaluations environnementales, conception de politiques environnementales pour les entreprises et le secteur public, études de faisabilité, services d'éducation et de formation en gestion de l'environnement, ainsi que services financiers et services d'investissements se rapportant à l'environnement. Un vaste éventail d'autres services commerciaux, financiers et de services de communications sont également offerts aux entreprises, aux organismes du secteur public, aux organismes bénévoles et aux instituts d'orientation indépendants. En particulier, le groupe Delphi a effectué l'évaluation environnementale d'un grand hôtel, a offert des services de financement pour la conservation des forêts humides d'Amérique latine, et a collaboré au transfert des technologies environnementales des pays industrialisés aux économies naissantes.

Cet organisme a également contribué à créer des liens entre le sport et l'environnement par la voie de son *Green Games Guide*. Fort de son expérience dans le cadre d'événements sportifs de grande et de petite envergure, le groupe Delphi prépare un manuel d'organisation d'événements sportifs dans une perspective de protection de l'environnement. Des événements sportifs tels que les Jeux olympiques et les Jeux du Canada peuvent avoir un impact important sur l'environnement de la ville ou région hôte. En accordant plus d'attention aux questions d'environnement, on offrirait non seulement de meilleures conditions de compétition, mais on laisserait aussi un héritage environnemental positif à la collectivité locale. Dès sa publication, prévue pour le milieu de 1994, ce Guide sera distribué à l'échelle nationale et internationale aux organismes s'occupant de sports, de forme physique ou de l'environnement.

Le groupe Delphi a des bureaux à Vancouver et à Ottawa, ainsi qu'à Londres en Angleterre, et mène également diverses activités dans le monde entier. Cet organisme a publié plusieurs documents, dont *Environmental Risks, Opportunities, and Financing in Eastern Europe and the Former Soviet Union* et *Ecofunds: An International Business Guide to Environmental Finance* (à paraître en 1994).

Edwin Smith

Production de rapports sur le développement durable: De quoi s'agit-il exactement?

Stephan Barg

La production de rapports sur le développement durable nécessite que l'on intègre de l'information provenant de la société, de l'économie et de l'écosystème: c'est là un travail gigantesque. Alors, comment une entreprise est-elle sensée produire des rapports sur le développement durable?

Nous n'avons pas encore trouvé toute la réponse. À l'instar des sociétés qui s'efforcent de faire face aux implications et aux multiples détails de l'évolution vers le développement durable, les entreprises emboîtent le pas. Cet article étudie d'où partent les entreprises et dans quel sens elles évoluent.

La rédaction de rapports a, de toute évidence, trait à la présentation de l'information aux publics intéressés. Le développement durable fait entrer en scène des publics nouveaux. La production de rapports a également trait à la réalisation d'objectifs, et le développement durable donne naissance à certains objectifs nouveaux, à la fois ceux qui sont fixés au sein de l'entreprise et ceux qui sont fixés à l'extérieur de l'entreprise. Un grand nombre de ces objectifs ne sont pas définis très clairement et présentent donc une cible changeante. En outre, il reste beaucoup de travail à faire dans l'élaboration des indices de réussite.

Nouveaux publics, nouveaux objectifs, nouveaux indices, par où une entreprise doit-elle commencer? La réponse est toujours la même: partez de là où vous êtes et avancez pas à pas. Un grand nombre d'entreprises constatent qu'elles ont déjà parcouru du chemin.

La production de rapports d'entreprises a vu le jour avec le rapport financier qui en est toujours l'assise. Un système complexe de comptabilité a été créé pour aider les dirigeants à mener une entreprise et pour tenir les propriétaires au courant de la situation.

Parallèlement au système de rapport financier, un système de rapport environnemental est en train de voir le jour dans un grand nombre d'entreprises. Il cherche également à répondre aux besoins des intervenants dont les intérêts sont probablement plus variés et plus vastes que ceux des intervenants financiers. À ce jour, ses indicateurs sont en grande partie définis par la législation des émissions: il n'existe rien d'aussi simple que l'unité comptable unique que représente le

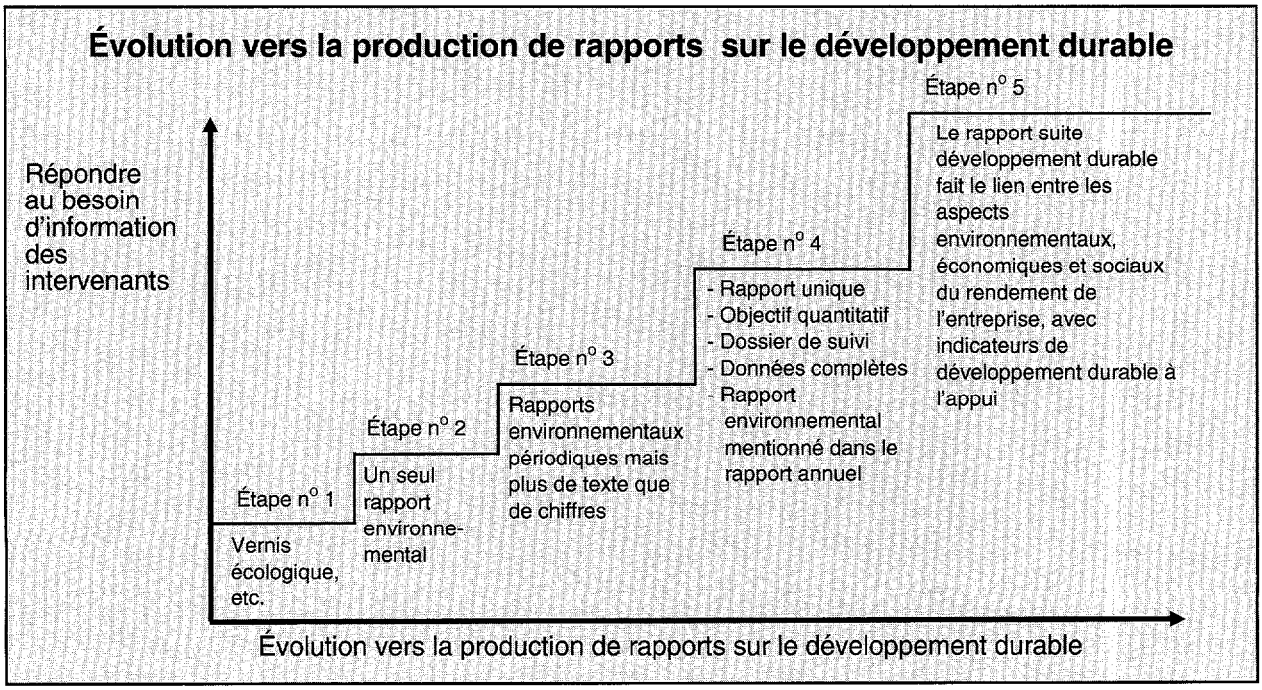

dollar dans le rapport financier, et la normalisation internationale est minime.

Mais les entreprises s'aperçoivent que le rapport environnemental n'est pas un trou noir dans lequel on les exhorte à plonger sans leur donner beaucoup de garantie de réussite. Elles misent sur l'expérience et rassemblent un éventail d'informations, de communications, de médias et de réactions de leurs intervenants, et elle procèdent par étape. Les entreprises commencent souvent par un énoncé de politique environnementale. Cet énoncé définit certains objectifs généraux qui reflètent la façon dont l'entreprise et ses intervenants conçoivent leurs responsabilités environnementales.

Les façons de communiquer les résultats et la politique adoptée sont variées: il s'agit de choisir le moyen qui convient le mieux au public visé. Les actionnaires s'intéressent aux résultats généraux de l'entreprise, et peut-être plus particulièrement auximplications financières et aux problèmes éventuels de responsabilité. Mais les milieux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités s'intéressent surtout à l'usine locale. Certaines des meilleures entreprises répondent à ces divers besoins en publiant un rapport environnemental séparé qui donne plus de précisions à ceux qui s'intéressent à cette question. Avec l'expérience, il se peut que la tendance à produire un rapport séparé soit renversée, parce que la production de rapports sur le développement durable exige que l'on intègre davantage les données d'ordre économique et financier.

Est-ce que la production d'un rapport environnemental évolue vers la production d'un rapport sur le développement durable? Là encore, si l'on pense à un processus par étape, oui. Le tableau figurant à la page précédante illustre les étapes qui, selon nombre de grandes entreprises, entrent en jeu: le développement de la production de rapports sur le développement durable. (Ce tableau est tiré de l'ouvrage *Rendre compte de sa politique environnementale: la nouvelle exigence*, publié par l'Institut international de développement durable et Deloitte, Touche Tohmatsu International, et SustainAbility. Cet ouvrage est disponible auprès de l'IIDD ou des bureaux de Deloitte et Touche au Canada).

Les indicateurs intégrés de développement durable qui sont mentionnés dans cet ouvrage commencent à peine à évoluer. Ils doivent indiquer comment une entreprise répond à ses obligations et objectifs financiers, environnementaux et sociaux. Elle doit intégrer et poursuivre ces objectifs simultanément, et non pas soupeser chacun d'entre eux.

Plus les entreprises traiteront avec leurs intervenants et plus elles produiront avec eux le genre d'information nécessaire pour évaluer dans quelle mesure une entreprise parvient à se conformer à cette définition, plus la production de rapports d'entreprises évoluera. Même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir, les grandes entreprises semblent en général évoluer dans la bonne direction.

Steven Barg est directeur du programme des relations entre le gouvernement et le monde des affaires de l'Institut International pour le développement durable.

OÙ EN EST LA PRODUCTION DE RAPPORTS D'ENTREPRISES?

Le Groupe de travail sur la production de rapports sur le développement durable de la TRNEE prépare actuellement un rapport de recherche à l'intention de ses membres. Dans le cadre de sa recherche, il a commandé à David Nitkin et David Power de EthicScan une étude sur la production de rapports d'entreprises. Voici un bref sommaire de cette étude:

«L'évaluation du développement durable et la production de rapports sur l'edit développement sont dans une situation critique au Canada, non seulement quant à notre compétitivité, mais aussi quant à la qualité et au bien-être de notre environnement. Les sujets les plus brûlants ont trait aux normes internationales de la production de rapports sur l'état de l'environnement, au programme de partenariat entre les entreprises et le gouvernement, aux principes fondamentaux qui régissent l'analyse de rendement du secteur privé et la prise de décision économique, ainsi que la santé et le bien-être des travailleurs, des collectivités et des régions. Ces événements ont à leur tour une répercussion sur la disponibilité et l'utilisation à long terme des ressources, du niveau de vie au Canada, de l'investissement international au Canada, ainsi que de l'intégration de l'environnement, de l'économie, de la santé et de l'éthique dans un processus intégré de prise de décision.

À ce jour, les entreprises et les associations professionnelles canadiennes sont réticentes à produire un rapport environnemental d'entreprise. Moins de 1 pour 100 des entreprises se font un devoir de publier tous les ans un état de l'environnement, c'est-à-dire un rapport sur le développement durable. Seulement 7 pour 100 environ des entreprises se contentent de produire un rapport interne périodique (tous les trois mois ou plus fréquemment) à leur conseil d'administration sur les questions environnementales. Cette réticence s'explique par des raisons aussi nombreuses que plausibles dans la plupart des cas.

Malgré la lenteur de ces progrès, on observe quelques excellents précédents et modèles d'attitudes avant-gardistes. C'est là un signe encourageant, parce qu'il est manifeste que nos concurrents commerciaux à l'échelle internationale adoptent des pratiques viables en matière de déchets, d'emballage, de gestion, de transport et de vérification, entre autres, qui correspondent aux normes environnementales les plus strictes plutôt que l'inverse. Ceci mettra en question la compétitivité des entreprises canadiennes à l'étranger tout comme, à cause de la libéralisation des échanges commerciaux, sur le marché national. L'évaluation du développement durable et la production de rapports sur ledit développement dans les entreprises et à l'échelle nationale contribueront à alimenter les débats politiques et publics sur le rendement économique, l'efficacité environnementale et l'équité sociale.

Il existe un fossé important entre ce dont on peut idéalement faire rapport et ce dont on fait véritablement rapport. Certaines composantes de la production de rapports sur le développement durable par les entreprises peuvent être qualifiées de souhaitables en 1993. La production de rapports sur le développement durable devrait être alimentée mais non réglementée, favorisée mais non normalisée, renforcée mais pas nécessairement déterminée par la loi. Les entreprises, le gouvernement, les spécialistes de l'évaluation des risques, entre autres intervenants, se voient offrir plusieurs occasions d'alimenter, de renforcer et de promouvoir autrement le degré recherché d'évaluation et de production de rapports.»

L'environnement: créateur ou tueur d'emplois?

Kirk Falconer

Au cours des trois dernières années, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a étudié le rapport entre l'emploi et l'environnement. Kirk Falconer rapporte que, contrairement à l'opinion reçue, la protection de l'environnement peut stimuler la création d'emplois.

Le sens commun discerne une antinomie naturelle entre l'emploi et les mesures visant à promouvoir ou à protéger l'écosystème. Toutefois, d'après les données et les analyses canadiennes et internationales récentes, le rapport entre l'emploi et l'environnement est beaucoup plus complexe. En outre, des normes environnementales plus sévères ne sont pas toujours synonymes de mauvaises nouvelles pour l'économie nationale.

Au cours des trois dernières années, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité (CCMTP) a cherché à mieux nous faire comprendre cette question. En 1992, le CCMTP a publié un rapport intitulé *La protection de l'environnement et l'emploi au Canada: document de travail pour le patronat et les syndicats* qui a permis de mieux établir les paramètres nécessaires à l'examen des questions d'environnement et d'économie dans une perspective de politiques à adopter.

Le CCMTP a présenté plusieurs conclusions générales de la recherche actuelle. Selon la première, les effets sur l'économie et l'emploi d'un programme de protection de l'environnement peuvent varier tout au long de l'application de ce programme. Pour la plupart des entreprises, l'apparition de nouvelles normes est synonyme de nouvelles dépenses au profit d'une solution écologique, telle qu'un système de contrôle de la pollution au point d'aboutissement. C'est là une dépense qui pourrait autrement être affectée à la production et à la création d'emplois. Un grand nombre d'économistes prétendent que c'est le poids cumulatif de ces dépenses qui peut entraîner des conséquences néfastes telles que la réduction du rendement ou les mises à pied.

Toutefois, à court terme, la dépense initiale stimulera peut-être le secteur de l'emploi. Les répercussions dépendent beaucoup de la nature des mesures de protection de l'environnement qui font l'objet du débat. Lorsqu'en 1990, l'Ontario a mis en vigueur des limites d'émission sur toutes les sources industrielles de pollution de l'air, par exemple, il adoptait le modèle classique des effets positifs et négatifs concurrents, à la fois directs et indirects, que le temps révélera. Ce qu'il est important de noter ici, c'est le cycle des changements d'emplois et la propension au compromis dans les entreprises et industries touchées.

En dernière analyse, le résultat net sur le plan de l'emploi est un sujet d'inquiétude. Ceci nous amène à la deuxième observation du rapport du CCMTP: l'impact macro-économique des mesures de protection de l'environnement est, dans la plupart des cas, marginal. Les études successives révèlent que, quelles que soient les conséquences sur l'emploi, elles sont minimes à l'échelle économique générale. Cette conclusion atténue l'opinion ancrée de longue date selon laquelle la réglementation environnementale est une sérieuse entrave au rendement et à la compétitivité économique du pays.

En même temps, l'influence des initiatives environnementales sur certains secteurs de l'industrie n'a rien de négligeable. Telle est la troisième observation du rapport. Sur une base micro-économique, augmenter les dépenses et les responsabilités en matière d'environnement peut se traduire par des pertes d'emploi dans des proportions moyennes ou très fortes, à court ou à long terme. L'histoire récente en offre plusieurs illustrations. Au Canada, par exemple, les mines d'amiante et les usines de transformation de produits à base d'amiante sont pour ainsi dire au point mort aujourd'hui à cause d'une avalanche de réglementations étrangères. Or, ces activités fournissaient autrefois des milliers d'emplois aux Canadiens. L'industrie de la fourrure commerciale, qui faisait autrefois vivre des communautés autochtones lointaines, a également subi une réduction considérable à cause des initiatives du gouvernement et des consommateurs.

Un phénomène plus courant a trait aux pressions continues qui s'exercent sur une multitude de grandes industries canadiennes de transformation et d'exploitation des ressources. Étant donné le coût élevé du respect des règlements, les industries de produits forestiers, de produits chimiques ou du métal de première fusion, l'exploitation de mines métalliques ou non métalliques, les fabricants de caoutchouc et de plastique, de fabrication de produits à base de pétrole et de charbon, les services d'aliments et de boissons, ou l'électricité subissent également une forme de restructuration environnementale en ce moment. Pour certains d'entre eux, cette évolution est assortie d'autres contraintes de coût et de marchés qui entraînent de plus en plus de pertes d'emplois.

Par ailleurs, des normes rigoureuses peuvent entraîner des retombées économiques importantes, même dans les secteurs à prix élevés. Par exemple, les initiatives visant à conserver et à réhabiliter les ressources naturelles renouvelables, telles que les forêts, les stocks de poissons et les terres arables, serviront peut-être à préserver des emplois dans les industries connexes.

En outre, les gros investissements industriels en innovation et en technologie environnementales peuvent créer des emplois ou les stabiliser, tout en améliorant la productivité. De plus, certaines entreprises ont fait de leurs investissements un avantage commercial en créant une gamme de produits et services qui respectent l'environnement. La recherche démontre que c'est peut-être là le résultat économique le plus important et le plus positif de tous. En 1992, la main-d'oeuvre des industries environnementales canadiennes a été évaluée entre 60 000 ou 70 000 personnes environ et elle est toujours en croissance. Aux États-Unis, on observe que la croissance de l'emploi dans ce secteur fait plus que compenser la baisse de l'ensemble des emplois reliés à l'environnement dans les autres secteurs de l'économie.

En quatrième lieu, la protection de l'environnement comporte des implications pour la qualité de l'emploi. Une nouvelle série de publications laisse entendre que la restructuration environnementale favorise la tendance générale du marché du travail vers des emplois plus axés sur les connaissances. Si l'on en croit la prolifération des industries environnementales, cette évolution est manifeste. En fait, l'une des principales contraintes que subit ce secteur au Canada est la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée telle que les ingénieurs, les scientifiques, les chercheurs, les techniciens et les technologues.

Enfin, les répercussions de l'environnement sur l'économie et l'emploi varient selon les priorités environnementales. L'opinion publique a accordé à l'écosystème une plus grande priorité dans le programme politique du Canada au cours des dernières années. À l'avenir, le développement durable nécessitera peut-être des changements plus radicaux dans l'essence matérielle et dans l'assise de la production de la société canadienne. Et même si les répercussions éventuelles de ces changements sur l'emploi ne seront peut-être pas d'une grande ampleur en général, l'avenue qui s'ouvre devant nous ne sera pas sans défis, surtout pour certains secteurs, régions et collectivités locales.

Il est difficile de discerner l'influence des normes environnementales sur l'économie canadienne en 1993-1994. Il est clair que la récession a freiné les initiatives gouvernementales en matière de réglementation. En même temps, les pressions persistent pour plusieurs industries, puisque les investissements qu'exigent les programmes actuels ne varient pas en fonction des cycles économiques. Une analyse réalisée par Informetrica Ltd., pour le CCMTP, a prévu des pertes et profits modestes liés à l'environnement dans le secteur de l'emploi d'ici à la fin de cette décennie.

Les mesures d'ordre public et la prise de décision par les industries ne peuvent être neutres dans les rapports entre l'emploi et l'environnement. La recherche révèle que chacune d'elles joue un rôle crucial pour minimiser les perturbations et maximiser les avantages dans l'ensemble de l'économie nationale. Aider certains secteurs à s'adapter et lever les barrières s'opposant à la croissance des industries environnementales et à la diffusion des technologies et procédés environnementaux sont deux objectifs importants sur ce plan. Selon le CCMTP, des mesures vigoureuses doivent être prises conjointement par le milieu des affaires, la main-d'oeuvre et le gouvernement, si l'on veut atteindre un niveau viable d'emplois propres et verts au Canada.

Kirk Falconer est chargé de programme au Centre canadien du marché du travail et de la productivité.

PROSPÉRITÉ DURABLE ET EMPLOI

Shirley Carr, présidente du Congrès du travail du Canada, discours prononcé lors de la Conférence nationale sur l'environnement du CTC en novembre 1990:

«Nous pouvons être sûrs qu'à long terme, les emplois et l'environnement seront compatibles, certaines pratiques écologiques étant à fort coefficient de main-d'oeuvre. Mais la transition à une économie durable ne sera pas facile, et il sera tentant pour le gouvernement, pour tout gouvernement, d'ignorer le sort des travailleuses et des travailleurs victimes des aléas du virage environnemental. Plusieurs remèdes ont été proposés, notamment un régime de compensation environnementale et un plan de formation en matière environnementale dûment financé.

Comme si ce problème n'était pas assez difficile à surmonter, j'estime qu'il y en a un autre encore plus énorme que même les gouvernements progressistes, tels que ceux de la Scandinavie, ont eu du mal à résoudre. Le dilemme est le suivant. Notre économie actuelle, basée sur les ressources, le traitement primaire de celles-ci et un certain niveau de fabrication manufacturière, n'est pas assez solide pour soutenir le plein emploi. Nous connaissons de graves problèmes de chômage, de sous-emploi, d'inégalités salariales injustes et d'inégalités de l'emploi de même que d'importantes disparités régionales. Le militantisme environnemental peut rendre ces industries plus propres et plus écologiques pour les travailleuses et les travailleurs, mais il ne peut pas sensiblement augmenter le nombre d'emplois dans ces secteurs. Au contraire peut-être, c'est-à-dire qu'une technologie qui n'est pas préjudiciable à l'environnement dans ces importantes industries, nécessite moins de main-d'oeuvre, ce qui, bien loin de résoudre le problème du chômage, l'aggrave.

La seule réponse, à mon avis, est d'adopter une stratégie industrielle qui favorisera la création d'industries de haute technologie non polluantes au Canada. Encore une fois, la Scandinavie nous sert de modèle, bien que nous puissions tirer des leçons de l'Autriche et, si j'ose dire, du Japon du fait de son efficacité énergétique industrielle. Une stratégie industrielle conjuguée à une protection environnementale est la seule façon d'obtenir une prospérité durable.»

Services financiers et risque environnemental

J. Anthony Cassils

Selon Tony Cassils, le secteur des services financiers peut jouer un rôle majeur dans la poursuite du développement économique durable. De même, une stratégie proactive pourrait aider les entreprises à améliorer leurs résultats financiers et leur rendement.

Le secteur des assurances a versé plus de 16 milliards de dollars à la suite des dégâts causés par l'ouragan Andrew en Floride, et il a commencé à analyser les causes et le coût global possible du réchauffement de la planète, et à envisager des moyens qui permettraient d'éliminer les facteurs favorisant ce réchauffement. Au Canada, la plupart des banques ont préparé des questionnaires détaillés qui portent surtout sur la pollution du sol ou des eaux souterraines, problème qui risque d'acculer leurs clients à la faillite et de diminuer la valeur de leurs biens donnés en nantissement. En même temps, certains analystes et conseillers en placements, et certains services d'évaluation examinent le risque environnemental de plus près, tandis que les fonds de placement vert n'ont cessé de croître. En procédant par déduction, le secteur des services financiers commence à reconnaître l'importance des pratiques de développement durable pour l'avenir de la santé économique.

Les entreprises de services financiers peuvent grandement contribuer au développement économique durable. En tant qu'intermédiaires, elles sont chargées de placer les capitaux à bon escient. En tant que gestionnaires de risques, l'habileté avec laquelle elles répartissent le capital financier déterminera la viabilité, la prospérité et la compétitivité de leurs pays respectifs dans l'avenir. En tant que gestionnaires de l'information, elles sont en mesure de s'adapter rapidement à de nouvelles données et de répondre au besoin urgent d'instaurer des pratiques économiques plus viables.

Les services financiers reconnaissent que, de plus en plus, le développement économique durable et respectueux de l'environnement sera l'assise des politiques du gouvernement et des affaires. Leurs clients, ainsi que leurs directeurs, leur haute direction et les entreprises encourent ainsi un certain risque. Ceci sous-entend que, si les services financiers appliquent les principes de développement durable dans toutes leurs entreprises, s'ils mènent à bien leurs propres programmes pour maintenir l'élan imprimé et se mettre à l'abri de toute critique, et s'ils se montrent proactifs dans leurs négociations avec tous les intervenants, y compris les personnes ou organismes chargés de la réglementation, ils ne s'en porteront que mieux.

Les entreprises de services financiers peuvent prendre certaines initiatives importantes qui auront un impact profond sur la manière de gérer les affaires au Canada. Certaines d'entre elles ont déjà fait des progrès considérables. Dans un premier temps, elles pourraient élaborer des critères qui leur permettront de mesurer comment les compagnies abordent le développement durable et d'intégrer cette évaluation dans leurs décisions en matière de prêts, d'assurances et de placements. Dans un deuxième temps, elles pourraient créer un système d'évaluation des entreprises dont la gestion tient compte du développement durable, d'une part, et de celles qui ne le font pas, d'autre part. Pour renforcer ces initiatives, elles pourraient s'assurer que toutes leurs activités internes respectent les principes de développement durable sur le plan environnemental et que ces politiques s'appliquent à leurs filiales dans toutes les branches des services financiers.

L'application de ces mesures enverra des messages clairs au milieu des affaires. Les entreprises dont la gestion s'inscrira dans une perspective de développement durable se verront plus facilement octroyer une assurance et des capitaux à des taux préférentiels. Quant aux pollueurs, ils feront face à des règlements environnementaux plus sévères et seront contraints de justifier leurs activités auprès de leurs fournisseurs, des consommateurs de leurs produits et des institutions financières. Certaines entreprises polluantes pourraient se voir refuser une couverture, et se faire imposer un taux plus élevé pour l'octroi de fonds, en supposant qu'elles puissent même les obtenir. Un grand nombre de sociétés seront ainsi incitées à opter sans surseoir pour une gestion dans une perspective de développement durable et, dans bien des cas, elles en tireront des avantages immédiats et deviendront aptes à contribuer au bien-être du pays.

En appliquant ces critères à leurs clients, les entreprises de services financiers ne joueront pas le rôle de chien de garde ou de législateur, mais elles assumeront des risques que met au grand jour la documentation scientifique qui ne cesse de se publier sur les répercussions environnementales des activités courantes de la gente humaine. En d'autres termes, elles s'acquitteront mieux de leur tâche.

Capital durable

Helen Sinclair

Les banques ont un rôle constructif à jouer dans la promotion du développement durable. La présidente de l'ABC, Helen Sinclair, étudie comment les banques du Canada s'accommodent du risque environnemental.

Notre pays compte bien peu de secteurs économiques qui ne contribuent pas à résoudre nos problèmes environnementaux au sens large du terme. Pour sa part, le secteur bancaire fait des progrès importants dans la définition de son rôle sur le front environnemental.

Le secteur bancaire se heurte à deux grands problèmes: le risque du crédit et la responsabilité environnementale. Nous acceptons le risque du crédit tout en tentant de le minimiser, parce qu'il fait partie intégrante du système bancaire. C'est là quelque chose que les banquiers ont tenté de régler depuis des années et dans plusieurs contextes différents. Pour un bailleur de fonds, il est plus risqué de prêter à un pollueur qu'à un non-pollueur dans des circonstances identiques, surtout dans le monde d'aujourd'hui où l'on peut imposer au pollueur le coût de la dépollution et où le prêteur peut en fin de compte devenir responsable de cette opération si le pollueur n'est pas en mesure de payer.

L'autre problème, la responsabilité environnementale, nous expose à des risques excessifs. Cette question nous met très mal à l'aise. En tant que prêteur, vous pouvez être tenu responsable, et ce pour une somme dépassant le prêt que vous avez accordé à un client. Les cas de ce genre sont légion dans le secteur bancaire. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, une usine de recyclage de batteries a été fermée en raison d'une émission excessive de particules et de poussière de plomb. L'usine devait environ 650 000 $ à la banque sous forme d'emprunts, mais cette dernière hésitait à saisir l'usine en réalisation de garantie du prêt et à prendre possession de l'entreprise à cause du risque de responsabilité environnementale. Le propriétaire était disposé à vendre sa société et à restituer le produit de la vente à la banque; toutefois, le prix de vente avait peu de chances d'atteindre la somme qu'il devait à la banque. Cette dernière a voulu récupérer la somme manquante conformément à sa garantie de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ce fut alors l'impasse. Les modalités de la garantie exigeaient que le prêteur réalise la garantie avant que quelque fonds que ce soit ne puisse être réclamé. En réalisant ainsi la garantie, la banque risquait, si elle voulait recouvrer quoi que ce soit de sa garantie accordée par le gouvernement, d'encourir une responsabilité de dépollution qui pouvait dépasser le montant de son prêt.

Dans un autre cas, l'une des banques à charte du Canada a fait un prêt de construction d'un million de dollars pour une résidence de prestige. L'emprunteur cessa de payer les mensualités du prêt deux ans plus tard, alors qu'on en était aux deux tiers des travaux et que le terrain n'était pas encore aménagé. La banque prit possession de la propriété, engagea un entrepreneur pour achever l'aménagement paysager et vendit alors la propriété 700 000 $. Peu après la conclusion de la vente, l'acheteur avisa la banque que des déchets médicaux, des aiguilles et des seringues faisaient surface autour de la maison. Apparemment, ces déchets avaient été déposés sur le terrain par des fossoyeurs de clair de lune pendant que la propriété était inhabitée et que la

suite p. 18

Cassils suite p. 16

Quoiqu'on s'attende à ce que le développement durable sur le plan environnemental apporte un grand nombre d'avantages, la transition sera plus réussie si elle se fait en douceur, en évitant les chocs inutiles. Cette transition sera favorisée si les nouvelles normes sont diffusées bien à l'avance afin que les compagnies aient le temps de s'y adapter. Certaines entreprises nuisibles à l'environnement et désireuses d'investir dans des produits et des procédés plus viables, auront besoin de capitaux. Dans certains cas, une vive concurrence internationale risque de compliquer la tâche des entreprises cherchant à se procurer l'investissement de départ requis pour évoluer dans le sens du développement durable; c'est là un problème réel qui nécessitera l'étroite collaboration des législateurs, des services financiers, et du milieu des affaires en général.

Certaines entreprises de services financiers relèvent le défi environnemental. Swiss Reinsurance a formé une équipe chargée d'étudier l'effet de serre, qui a déjà signalé les conséquences qu'une exposition élevée peut avoir sur l'assurance contre les catastrophes dans des villes telles que New York ou Tokyo. Cette équipe a remarqué que les ouragans exigent une température océanique d'au moins 28°C, et qu'au cours des dernières années, la surface des océans atteignant cette température a augmenté.

La National Westminster Bank s'est concentrée sur l'amélioration de son rendement environnemental interne. Dans son rapport environnemental de 1993, elle décrit les initiatives qu'elle a prises pour conserver les ressources et, selon son évaluation, elle économise environ 20 millions de dollars canadiens par an.

Il est manifeste qu'une bonne information sur l'environnement contribuera à la réussite des entreprises de services financiers dans l'avenir.

Pendant plus de 20 ans, Tony Cassils a été le conseiller de décideurs de haut niveau dans les secteurs public et privé sur des questions de mesures publiques et de stratégies d'entreprises. Il a également travaillé pendant dix ans dans le secteur des services financiers.

Sinclair suite p. 17

banque était en possession de cette propriété, et avaient été éparpillés par inadvertance par l'entrepreneur, puis recouverts par une fine couche de terre propre. L'acheteur insista pour que la banque enlève les déchets et la menaça d'intenter une action en dommages-intérêts. Même si la banque croyait qu'elle avait récupéré sa perte en vendant la propriété, elle dut engager des dépenses supplémentaires pour des honoraires de consultations et des honoraires juridiques et il lui fallut payer environ 100 000 $ pour la dépollution. Ce sont des situations de ce genre qui nous inquiètent. Isolément, les pertes financières ne nous choquent peut-être pas mais, parce que ce type de scénario est fréquent, les banques perdent des sommes importantes et s'exposent à en perdre beaucoup plus encore.

Néanmoins, les banques adoptent une attitude proactive et collaborent avec les ministères fédéraux et provinciaux de l'environnement et avec d'autres groupes d'entreprises et organismes environnementaux pour créer un système plus équitable. Le Groupe central sur la responsabilité à l'égard des lieux contaminés du Conseil canadien des ministres de l'environnement, (CCME), qui rassemble plusieurs organismes d'intervenants tels que l'Association des banquiers canadiens, l'Association canadienne du droit de l'environnement, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, la West Coast Environmental Law Association et l'Institut canadien des produits pétroliers, a élaboré plusieurs des recommandations que les gouvernements peuvent élaborer sous forme de principes et intégrer dans la législation et les règlements. Le *Principe spécifique n° 6* revêt une importance particulière pour le secteur bancaire. Le Groupe central du CCME recommande que «les prêteurs qui détiennent un intérêt en matière de garantie dans la propriété d'un emprunteur devraient se voir accorder une exemption de pré-forclusion de responsabilité personnelle au-delà du solde exigible de la dette, à moins que le prêteur ne soit directement impliqué dans la direction ou la gestion des affaires de l'emprunteur». Ce principe vient appuyer la notion de «pollueur payeur» et met au rancart la théorie des «vaches à lait» selon laquelle les banques doivent payer pour les problèmes de pollution causés par leurs clients d'hier et d'aujourd'hui. Dans ce système de «vaches à lait», des tierces parties innocentes sont injustement tenues responsables de la pollution et, ainsi, certaines entreprises se trouvent entravées dans leur demande de crédit.

Le Principe spécifique n° 6 est une première étape positive sur la voie du développement durable, un partenariat entre les initiatives économiques et environnementales dans un esprit de collaboration. Les initiatives économiques doivent tenir compte de leurs impacts environnementaux, et les initiatives environnementales doivent toujours tenir compte de leurs effets économiques. Les banques n'approuvent pas tous les éléments du rapport du CCME. L'Association des banquiers canadiens a des craintes quant au principe spécifique du CCME, qui recommande que les gouvernements jouissent d'une priorité suprême pour recouvrer les dépenses encourues pour la dépollution des lieux jugés dangereux. Même si nous comprenons les motifs de leurs recommandations, accorder une priorité suprême au gouvernement aurait pour effet d'augmenter le risque du crédit inhérent au prêt bancaire à un grand nombre d'entreprises. L'ABC préférerait qu'il y ait des créances de la Couronne sous forme de créances garanties contre une entreprise particulière.

Selon l'ABC, la responsabilité environnementale ne se borne pas à recouvrer la garantie. Par exemple, la reconnaissance professionnelle des vérificateurs environnementaux est cruciale, et nous aimerions que cette profession puisse s'autoréglementer. Actuellement, les vérifications environnementales ne sont régies par aucun règlement. L'ABC travaille en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation, l'Association canadienne de vérification environnementale et d'autres intervenants pour élaborer un ensemble de normes s'appliquant aux vérifications et aux systèmes de gestion de l'environnement.

Toutes les banques ont adapté leurs politiques et pratiques de prêts en vue d'intégrer les risques environnementaux. Elles sont en train d'apprendre à leurs directeurs des comptes à déceler les problèmes écologiques d'un emprunteur. Aujourd'hui, les banques demandent à leurs clients de remplir des questionnaires, de procéder à des vérifications, ou de soumettre un rapport environnemental dans le cadre d'un plan opérationnel. Nous exigeons ceci de toutes les entreprises qui empruntent, quelle que soit leur importance. Pour aider la clientèle bancaire, l'Association des banquiers canadiens a publié une brochure expliquant pourquoi les banques recherchent cette information et exposant les exigences environnementales de base qui devraient faire partie d'un plan opérationnel. Cette brochure est distribuée aux propriétaires d'entreprises dans l'ensemble du pays, et toutes les banques exigent des vérifications environnementales externes pour tous les nouveaux prêts commerciaux, là où il y a risque de problèmes environnementaux. Cette forme de diligence raisonnable place l'environnement dans une perspective à long terme, car elle s'attaque au risque de pollution et de responsabilité avant que les problèmes ne surgissent.

En tant qu'entreprises, comment menons-nous nos propres affaires? La plupart des banques ont établi des mesures écologiques internes et leur accordent plus qu'un simple regard superficiel. En outre, de nombreux programmes environnementaux sont en vigueur dans toutes les banques (ex.: recyclage du papier journal, utilisation de vraies tasses à café plutôt que de tasses jetables), dont plusieurs ont été mis sur pied par les employés de façon bénévole. Après tout, les employés des banques sont des gens comme tout le monde qui suivent la tendance de plus en plus forte à la conservation de l'environnement.

À ce stade, un grand nombre de questions sur la responsabilité environnementale demeurent sans réponse: comment établissons-nous l'ordre de priorité des projets de dépollution lorsque tous les budgets sont serrés? Comment devrions-nous traiter les terrains jugés dangereux, là où le pollueur est connu mais disparu depuis longtemps? Le secteur bancaire croit qu'il a un rôle constructif à jouer dans l'élaboration des solutions. Effrayer les investisseurs n'est certainement pas la solution. Si nous voulons le développement durable, nous avons aussi besoin de capital durable.

Helen Sinclair est présidente de l'Association des banquiers canadiens.

Assurer le développement durable

Angus H. Ross

Le secteur des assurances peut jouer un rôle crucial dans l'évolution vers une société viable. Angus Ross, président du Comité de responsabilité environnementale du BAC, décrit un secteur des assurances qui se préoccupe de plus en plus de la santé de l'environnement dans les activités qu'on lui demande d'assurer.

Comme avec la plupart des industries de service, l'impact de l'assurance générale sur le développement durable est à première vue restreint. Mais un examen plus approfondi révélera que, non seulement l'assurance fait partie intégrante de l'ensemble de la scène environnementale, mais qu'elle détient aussi le potentiel de devenir un partenaire de tête dans la prévention des incidents de pollution.

Dans un pays comme le Canada, la prospérité économique dépend de la production de matières premières, de marchandises et, de plus en plus, de services. Le coût de ces produits comprend l'assurance.

En Europe, aux États-Unis et à Londres, en particulier chez Lloyd's, les assureurs se sont aperçus que, si on leur demande de fournir un «filet de protection sociale» sous forme de nettoyage partiel de la pollution, que ce soit sur le plan foncier dans le sens de l'assainissement des terres ou sur le plan humain dans le cas de l'amiantose et d'autres maladies, le coût de cette demande peut dépasser de loin les ressources provenant de la prime perçue dans le passé.

Inévitablement, le coût d'incidents de pollution passés est intégré dans les primes pour couvrir les risques d'aujourd'hui, afin de non seulement récupérer les pertes passées, mais aussi de prévoir les incidents à venir. Cette situation, qui nous amène au coût actuel des polices et au coût pour le producteur a, en fin de compte, un impact majeur sur la compétitivité internationale du fabricant. Il suffit d'examiner l'exemple de Piper Aircraft, qui a été amené à quitter les États-Unis à cause du coût élevé de l'assurance responsabilité de produits, pour constater qu'en fin de compte, ce n'est pas seulement une entreprise mais tout un pays qui en paye le prix.

Le secteur de l'assurance générale au Canada, tel que représenté par le Bureau des assurances du Canada (BAC), est très conscient des sommes énormes qu'il faudra probablement engager dans les causes de responsabilité environnementale, ainsi que des proportions dans lesquelles les frais juridiques peuvent augmenter ce coût. Parmi les règlements effectués à ce jour selon la législation «Superfund» aux États-Unis, une étude récente de la RAND Corporation a révélé que seulement 12 pour 100 des fonds avaient effectivement servi à assainir les lieux, le reste ayant été englouti dans les frais juridiques.

Reconnaissant qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le BAC a publié à l'intention des compagnies membres un guide de l'assurance pour les risques associés à l'environnement, «Énoncé de principes sur l'assurance et l'environnement»:

- La protection de l'environnement exige en tout premier lieu la prévention des atteintes à l'environnement.
- Lorsque surviennent des dommages accidentels à l'environnement, la priorité doit être accordée à leur nettoyage rapide, afin de minimiser les risques pour la santé humaine et les ressources naturelles.
- Les particuliers et les entreprises ne présentant pas de risque d'atteinte accidentelle à l'environnement peuvent normalement s'assurer contre les conséquences pécuniaires de toute pollution accidentelle dont ils pourraient être responsables.
- Les entreprises dont l'activité présente des risques de pollution clairs mais mesurables et fortuits peuvent généralement s'assurer si elles sont prêtes à présenter une évaluaton indépendante du risque de pollution certifiant que les précautions nécessaires pour éviter les dommages à l'environnement ont été prises et restent en place, attestées par des vérifications à intervalles réguliers. Les membres du BAC, en application des principes de prévention des sinistres, sont invités à exiger ces évaluations indépendantes.
- Toute imposition par la loi ou la réglementation de l'obligation d'accorder de l'assurance contre la pollution — en l'absence de mesures de contrôle clairement exposées et appliquées par les pouvoirs publics — va à l'encontre des principes de la prévention des sinistres et, à ce titre, fait l'objet de l'opposition des assureurs.
- La pollution inhérente à certaines activités économiques ne peut pas être considérée comme accidentelle et est donc par conséquent généralement inassurable. Les membres du BAC sont invités à refuser d'assurer ces entreprises contre les atteintes à l'environnement sauf lorsque les précautions voulues sont prises ou les changements nécessaires sont apportés pour que ces atteintes ne puissent avoir pour cause qu'un événement accidentel fâcheux.
- Les membres du BAC sont invités à continuer de refuser toute assurance pollution aux entreprises ne respectant pas les lois et règlements existants en matière d'environnement.

Révolu est le temps où les assureurs acceptaient des risques dangereux pour l'environnement sans se soucier beaucoup des pratiques et des activités de leurs assurés. Aujourd'hui, les appels pour des évaluations environnementales sont beaucoup plus fréquents, sans garantie de couverture par la suite si l'on s'aperçoit que les conditions ne sont pas favorables. Les infiltrations d'eau et la pollution progressive sont difficiles à assurer, et la

suite p.23

CCI - LA CHARTE DES ENTREPRISES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Chambre de commerce internationale a rédigé et adopté la Charte des entreprises en vue de promouvoir les principes communs de gestion de l'environnement.

Priorité pour l'entreprise

Inclure la gestion de l'environnement parmi les principales priorités de l'entreprise et reconnaître qu'elle est un facteur déterminant du développement durable; mettre en oeuvre des politiques, des programmes et des pratiques sûrs vis-à-vis de l'environnement.

Gestion intégrée

Intégrer pleinement ces politiques, programmes et pratiques dans toute entreprise, sous forme d'élément essentiel de la gestion dans tous ses aspects.

Processus d'amélioration

Continuer d'améliorer les politiques, les programmes et les performances de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement, compte tenu des nouveaux développements techniques, connaissances scientifiques, besoins des consommateurs et attentes du public, avec comme point de départ la réglementation en vigueur; et appliquer au plan international un même ensemble de critères relatifs à l'environnement.

Éducation du personnel

Éduquer, former et motiver le personnel afin qu'il exerce ses activités d'une manière responsable vis-à-vis de l'environnement.

Évaluation préalable

Évaluer l'impact sur l'environnement avant d'entreprendre une activité ou un projet nouveau et avant la cessation d'activité d'un établissement ou le départ d'un site.

Produits et services

Concevoir et fournir des produits et des services qui n'aient pas un impact indû sur l'environnement et dont l'utilisation prévue soit sans danger et présente le meilleur rendement vis-à-vis de la consommation d'énergie et de ressources naturelles et qui puissent, s'agissant des produits, être recyclés, réutilisés ou éliminés sans danger.

Conseils aux consommateurs

Conseiller et le cas échéant former les clients, les distributeurs et le public quant à l'utilisation, au transport, au stockage et à l'évacuation sans danger des produits fournis; et appliquer des considérations analogues à la fourniture de services.

Installations et activités

Élaborer, concevoir et exploiter des installations ou mener des activités en prenant en considération l'utilisation efficace de l'énergie et des matériaux, l'utilisation durable des ressources renouvelables, la minimisation des atteintes à l'environnement et de la production de déchets, ainsi que l'élimination sûre et responsable des déchets résiduels.

Recherche

Mener ou soutenir des recherches sur l'impact sur l'environnement des matériaux, des produits, des procédés, des émissions et des déchets associés à l'activité de l'entreprise et sur les moyens de minimiser les impacts négatifs.

Mesures préventives

Adapter la fabrication ou l'utilisation de produits ou de services ou la conduite d'activités en fonction des connaissances scientifiques et techniques, afin d'éviter toute dégradation grave ou irréversible de l'environnement.

Sous-traitants et fournisseurs

Promouvoir l'adoption des présents principes par les sous-traitants travaillant pour l'entreprise en encourageant et en demandant le cas échéant une amélioration de leurs pratiques, afin qu'elles correspondent à celles de l'entreprise; et encourager l'adoption plus large des présents principes par les fournisseurs.

Plan d'urgences et d'interventions

Élaborer et appliquer, là où des risques significatifs existent, des plans de préparation aux situations d'urgence, en collaboration avec les services d'urgence, les autorités concernées et la communauté locale, et tenant compte des impacts transfrontaliers possibles.

Transferts de technologies

Contribuer au transfert de technologies et de méthodes de gestion respectueuses de l'environnement, dans l'ensemble des secteurs publics et privés.

Contribuer à l'effort commun

Contribuer à l'élaboration des politiques publiques et aux initiatives et programmes d'éducation du secteur privé, du secteur public et des instances intergouvernementales tendant à une meilleure sensibilisation vis-à-vis de l'environnement et à sa protection.

Rester ouvert au dialogue

Encourager l'ouverture et le dialogue avec le personnel et le public, en anticipant et en répondant à leurs préoccupations quant aux dangers et effets potentiels des activités, des produits, des déchets ou des services, y compris au niveau transfrontalier ou mondial.

Respect des objectifs et information

Mesurer les résultats en termes d'environnement; effectuer régulièrement des audits d'environnement et des évaluations du respect des objectifs de l'entreprise, de la réglementation et des présents principes; et fournir périodiquement des informations appropriées au conseil d'administration, aux actionnaires, au personnel, aux autorités et au public.

LA TABLE RONDE NATIONALE OBJECTIFS VISANT LE DÉVELOPPEMENT VIABLE

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a établi les objectifs de développement durable suivants qui serviront de guide à tous les Canadiens cherchant à créer une société viable.

L'univers de la nature et les formes de vie qui y règnent, ainsi que sa capacité de regénération par la voie de l'évolution sont d'une valeur fondamentale. Dans le cadre des activités humaines, la justice, l'égalité, la diversité et l'autonomie sont des signes de développement durable qui se font sentir partout.

I L'intendance
Pour le bénéfice des générations actuelles et futures, nous devons gérer nos activités sociales et économiques de manière à préserver la capacité de développement de la biosphère.

II Une responsabilité partagée
La responsabilité de l'avènement d'une société viable incombe à chacun d'entre nous. Tous les secteurs doivent tendre vers cet objectif commun, chacun assumant la responsabilité de ses décisions et de ses actions, dans un esprit de partenariat et de franche collaboration.

III La prévention et l'adaptation
Nous devons prévoir et prévenir les problèmes éventuels en veillant à ce que nos politiques, nos programmes, nos décisions et nos activités de développement n'aient pas d'incidence négative sur l'environnement, sur l'économie, ainsi que sur la vie sociale et culturelle. Étant donné qu'il y aura toujours des circonstances affectant l'environnement et autres qui sont imprévisibles, nous devrions prendre des mesures visant à améliorer nos capacités d'adaptation au changement qui relèvent de la vie sociale, de l'économie et de l'environnement.

IV Conservation de l'environnement
Nous devons préserver et améliorer les processus écologiques fondamentaux, la diversité biologique et les systèmes de protection de la vie de notre environnement ainsi que nos ressources naturelles.

V La gestion de l'énergie et des ressources
De façon générale, nous devons faire en sorte que notre essor nécessite moins d'énergie et moins de ressources, nous devons exploiter nos ressources renouvelables de manière viable et utiliser intelligemment et efficacement nos ressources non renouvelables.

VI La gestion des déchets
Nous devons, dans un premier temps, tenter de réduire la production de déchets pour ensuite réutiliser, recycler et récupérer les sous-produits gaspillés résultant de nos activités industrielles et domestiques.

VII La reconquête et l'assainissement de l'environnement
Dans nos politiques, programmes et activités de développement à venir, nous devrons nous efforcer de reconquérir et d'assainir les environnements détériorés et de leur redonner une vocation utile.

VIII Les innovations scientifique et technique
Nous devons appuyer les études, les recherches et le perfectionnement des technologies, produits et services indispensables à la préservation de la qualité de l'environnement, à nos valeurs sociales et culturelles et à notre essor économique.

IX La responsabilité internationale
Nous devons penser globalement et agir localement. Qui dit responsabilité globale dit interdépendance écologique entre les provinces et pays, et nécessité d'accélérer l'harmonisation des objectifs environnementaux, sociaux, culturels et économiques. Le travail coopératif tant au Canada qu'au palier international peut nous amener à trouver des solutions globales et équitables aux problèmes.

X Le développement global
Dans l'aide qu'il apporte aux pays en développement, le Canada doit donner son appui aux méthodes conformes à l'intention des objectifs susmentionnés.

Méthode du prix de revient complet: risque et possibilités

Daniel Blake Rubenstein

La méthode du prix de revient complet commence à pouvoir fournir de l'information qui comble le fossé entre ce qui est bon pour les affaires et ce qui est bon pour l'environnement. Dan Rubenstein examine le potentiel de cette méthode pour les affaires.

Il est sensé de penser que les entreprises devraient investir dans le capital nature: forêts, terres humides, air pur, ou réseaux de rivières, tous indispensables à la survie économique d'une entreprise à long terme.

Par exemple, la survie économique d'une entreprise de pâtes et papiers dépend d'un écosystème forestier productif; une industrie chimique dépend d'une décharge où elle peut se débarrasser de ses produits chimiques toxiques. Le maintien de ces actifs exigera des dépenses en capital et des frais d'exploitation pouvant atteindre 500 milliards de dollars ou presque par an d'ici à la fin du siècle.

Certaines entreprises visionnaires commencent à tenir compte des dépenses environnementales dans leurs critères de prise de décision. Pour ce faire, elles ont besoin de données financières et environnementales qui soient intégrées pour permettre aux décideurs de préparer plusieurs scénarios d'investissement. Ils doivent connaître le coût de la dévaluation du capital nature, tel que les forêts, les réseaux de rivières et l'air pur.

Au cours des deux dernières années, j'ai travaillé pour les Nations Unies, dans le cadre de la Conférence sur l'environnement et le développement, afin de mettre au point une méthode du prix de revient complet qui comprenne une évaluation approximative du coût de protection de l'environnement. Une entreprise de gestion forestière progressiste a participé à cette recherche (cf. *Policy Options,* septembre 1993, qui décrit une partie de cette recherche, dont le reste sera présenté dans un ouvrage qui doit être publié l'été prochain par Quorum Books).

Cette entreprise forestière nord-américaine est partie de la notion de gestion des ressources naturelles pour répondre aux attentes des générations d'aujourd'hui et de demain. Le vérificateur de l'entreprise a préparé, avec une équipe d'écologistes et de scientifiques, un nouveau cadre d'évaluation pour les actifs naturels hors-bilan qui n'apparaissaient jamais dans les états financiers.

Ils se sont basés sur les méthodes du prix de revient complet mises sur pied par l'Environmental Protection Agency et d'autres dirigeants d'entreprise pour gérer les risques environnementaux. La plupart de ces pratiques comptables permettent d'évaluer le coût de l'élimination des déchets toxiques qui s'infiltrent dans la nappe phréatique, et on les a étendues pour inclure la faune, la fertilité des sols et l'habitat aquatique en faisant des projections sur une période de quarante ans. Le vérificateur a représenté la valeur commerciale des forêts et la valeur non commerciale des éléments critiques de l'écosystème forestier tels que la fertilité du sol.

En se basant sur une valeur de départ en dollars pour l'écosystème, l'équipe multidisciplinaire a calculé les taux éventuels de dépréciation des actifs pour trois scénarios de développement forestier différents. À l'aide de ces taux de dépréciation des actifs, l'équipe a alors calculé le prix de revient entier de façon plus globale. Ces chiffres ont révélé clairement que les dépenses réelles de l'entreprise, une fois les dépenses environnementales clairement définies, équivalaient au coût qu'entraînaient le choix d'une solution intermédiaire et l'investissement dans les mesures de préservation et d'assainissement du capital naturel.

L'information financière et non financière de l'entreprise a été résumée dans un «rapport de gérance» préparé à l'intention du conseil d'administration. Ce rapport analysait le rendement de l'investissement et le coût de production selon la méthode du prix de revient complet. En préparant ses comptes, l'équipe a élaboré une définition moderne du profit qui tient compte des changements subis par le capital naturel ainsi que par le capital économique.

Les lecteurs avertis peuvent bien se demander pourquoi leur méthode de comptabilité traditionnelle n'offre pas l'information dont la haute direction a besoin pour planifier une solution intermédiaire qui consisterait à investir à bon escient dans le domaine de l'environnement. Le problème est que la méthode traditionnelle de comptabilité souffre d'un défaut de conception fondamental lorsqu'il s'agit de faire face aux responsabilités non définies et à long terme, situation peu probable mais qui serait très onéreuse (catastrophes écologiques). Les dépenses s'inscrivant dans cette catégorie comprennent, par exemple, les charges de la garantie ou des obligations environnementales se chiffrant en billions de dollars (aux États-Unis seulement, on estime que les responsabilités environnementales pour le nettoyage des lieux où se sont produits des déversements toxiques pourraient au total friser sept billions de dollars). Ce défaut méthodologique est plus grave maintenant que les obligations environnementales sont plus grandes.

Mais il est possible de développer la méthode traditionnelle de comptabilité pour relever ce défi. Si, par analogie, on se réfère à la photographie, la clé consiste à changer de vitesse d'obtu-

ration et d'objectif. Le rapport financier traditionnel prend une photo de la situation financière de l'entreprise à un moment précis. Cette photographie est basée sur une définition traditionnelle du passif et de l'actif à l'aide d'un objectif traditionnel. La tranche de temps ou vitesse d'obturation de cette photographie est relativement courte, soit un jour précis pour le bilan et l'année précédente pour l'état des résultats.

Dans l'étude de cas, j'ai fait l'expérience de prendre une photo de l'entreprise, avec un grand angle beaucoup plus large et un délai plus long, soit deux générations. De la sorte, les comptables peuvent commencer à fournir de l'information pour combler le fossé entre ce qui est bon pour les affaires et ce qui est bon pour la biosphère. Et si la comptabilité ne fait pas partie du pont qui relie ces deux solitudes philosophiques, elle fera partie de l'abîme qui les sépare.

Daniel B. Rubenstein, C.A., exerce la profession de comptable depuis plus de vingt ans, dans le secteur privé, dans les sociétés de la Couronne et dans le secteur public. Il est actuellement vérificateur législatif.

Ross suite p. 19

pollution délibérée, ou l'émission de substances polluantes dans le respect des directives gouvernementales comme sous-produits d'un procédé industriel, est aujourd'hui exclue; on est certes bien loin de la situation qui régnait il y a trente ans.

Il ne faut guère s'étonner que la responsabilité environnementale aurait dû être reconnue par le secteur de l'assurance comme l'un des cinq points les plus urgents de son programme national. Alors que ce secteur se débat pour savoir comment traiter les problèmes de responsabilité rétroactive, de législation gouvernementale, de coût de dépollution ou de questions de défense, ou encore pour savoir s'il est moral d'accorder une couverture contre la pollution à des pollueurs reconnus, il est néanmoins conscient de son rôle économique dans le commerce du pays. Le secteur de l'assurance est prêt à jouer son rôle dans la prévention de futurs incidents de pollution, dans la dépollution après de véritables catastrophes, mais il n'a pas à jouer le rôle (et n'a pas les fonds suffisants) de filet de protection sociale pour la réparation générale de désastres environnementaux découlant d'un désir excessif de consommation de la part de la société qui voudrait qu'on y voit un progrès.

D'ici à la fin de cette décennie, il est tout à fait possible que la responsabilité environnementale devienne une catégorie séparée d'assurance, totalement exclue de la responsabilité générale. Elle sera facilement disponible et abordable pour les assureurs responsables qui pratiquent la prévention en s'en tenant à des directives strictes. Les entreprises incapables de se payer cette protection devront tout simplement en subir les conséquences financières et politiques.

Angus Ross est président de Sorema Management Inc., président du Comité de responsabilité environnementale du BAC, et président du conseil d'administration du Conseil de recherche en réassurance.

3M Canada transforme ses déchets en emplois

De plus en plus, le milieu des affaires s'aperçoit que la protection de l'environnement peut être source d'économies. Il semble logique qu'en réduisant la consommation, en conservant l'énergie, en réduisant ou en éliminant les déchets, la production devienne plus efficace. En ces temps de récession, ce sont les entreprises qui rationalisent leur production qui réalisent des profits.

Prenons l'exemple de 3M Canada. Cette société s'apprête à ouvrir une nouvelle usine à Brockville, en Ontario, qui créera cinquante emplois. Non pas des mutations, mais de nouveaux emplois. Le Canada a été choisi de préférence aux États-Unis et au Mexique pour l'implantation de cette nouvelle usine, parce que 3M Canada est réputé pour la qualité et le caractère opportun de ses produits. À quoi cela tient-il? Sa stratégie d'entreprise tient compte des conséquences de sa production sur l'environnement.

Cette stratégie, intitulée «Prévenir la pollution, ça profite», a cours depuis 1975. Ce programme lui a permis d'économiser des centaines de millions de dollars. Bob Whelan, directeur des services d'information, s'exprime ainsi: «Nous partons du principe qu'il est plus facile, plus économique et plus rentable d'éliminer la pollution à la source.»

Ce programme est axé sur l'élimination de la pollution par la voie de la reformulation des produits, et sur la modification des procédés, le rééquipement de nos usines et la récupération des déchets. Ainsi, 3M Canada a grossi sa part du marché des exportations de 2 pour 100 à 20 pour 100, tout en tenant compte de l'environnement. C'est là une preuve formelle que développement durable et prospérité vont de pair.

Dans son usine de Perth, en Ontario, la stratégie de 3M a permis la fabrication de produits à partir de matériaux qui étaient autrefois considérés comme déchets. Les sous-produits adhésifs qui auraient auparavant nécessité l'élimination de déchets sont aujourd'hui vendus à un fabricant de chaussures de course. Quant aux sous-produits du plastique, ils entrent maintenant dans la fabrication de petits soldats.

Grâce à de telles initiatives, 3M tire parti de ses déchets. Dans la fabrication d'un tampon à récurer de marque Scotch, produit très en demande, un solvant a été remplacé par l'eau, éliminant ainsi les produits chimiques et réduisant le coût de fabrication de ce produit.

En outre, l'usine de Perth a réduit de 98 pour 100 la quantité de ses déchets qui étaient destinés au site d'enfouissement, en trouvant tout simplement des moyens d'utiliser ces déchets au sein de l'usine ou dans d'autres entreprises. Cette usine sert aujourd'hui de modèle à d'autres usines 3M du monde entier.

Dave Nosworthy, directeur de la manutention à l'usine de Perth, est convaincu que les programmes mis sur pied dans cette usine ont été bien accueillis par le personnel. «En fait, si nous portons le problème à l'attention des employés qui travaillent dans l'usine, ils trouvent souvent des idées et aboutissent à des résultats plus rapidement que la direction. Nous n'aurions jamais atteint un tel succès sans leur participation.»

Le programme de 3M, «Prévenir la pollution, ça profite», a été bénéfique à l'entreprise, aux employés et aux collectivités locales où sont implantées les usines. 3M sait que la responsabilité environnementale est très défendable dans le domaine des affaires.

C.D.

Le consensus dans le secteur des forêts au Canada

John Houghton

Je ne crois pas avoir connu une époque de plus grand changement dans l'industrie forestière et dans l'industrie des produits forestiers qu'au cours des dernières années. Il y a vingt ans, on parlait très peu de l'avenir des ressources forestières du Canada. La forêt, qui nous fournissait des quantités inépuisables d'un produit utile et d'exportations lucratives, était un des piliers de l'économie canadienne. Dans les petits villages industriels où j'ai grandi, rares étaient les gens qui remettaient en question que les entreprises forestières étaient des gestionnaires sérieux d'une ressource renouvelable.

Nous, qui travaillons dans cette industrie, en savons long sur les forêts, et ce fut un choc, pour ne pas dire une insulte, pour beaucoup d'entre nous de découvrir que des gens de l'extérieur pouvaient nous critiquer, voire nous condamner parce que nous détruisions cette ressource que personne n'avait jamais perçue comme étant menacée. Notre première réaction fut de faire la sourde oreille: «Ne tenez pas compte d'eux, ils s'en iront».

Mais le changement a commencé à se faire de façon insidieuse. Ma propre association professionnelle, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers (ACPPP), a adopté un code environnemental et les gouvernements ont commencé à parler de «développement durable». J'avais étudié les questions d'environnement en tant que membre de l'ACPPP mais je ne savais pas encore très bien à quoi m'attendre lorsqu'on m'a demandé de me joindre à la Table ronde nationale en 1990.

Est-ce que ce groupe très diversifié de Canadiens, dont certains avaient des idées diamétralement opposées sur la définition du développement durable, pouvait arriver à s'entendre sur des questions complexes se rapportant au secteur des ressources?

Les membres de la Table ronde nationale ont demandé si une table ronde sectorielle pouvait être créée pour étudier la question de la gestion durable de toutes les valeurs forestières. Nous avons pris contact avec des écologistes, des syndicalistes, des groupes autochtones, des bureaucrates, des universitaires et des membres de l'industrie, et nous leur avons demandé s'ils voulaient s'asseoir ensemble pour voir s'ils pouvaient formuler un point de vue commun sur l'avenir des forêts canadiennes.

Personne n'était optimiste mais ils ont essayé et, 18 mois plus tard, ils avaient forgé un ensemble de principes qui faisaient l'unanimité (disponible à la TRNEE) et que tous les organismes représentés avaient signé. Cette Table ronde prépare également des plans d'action définissant la contribution que chaque organisme apportera à ces principes.

Le jeu en valait-il la chandelle? Voici les propos d'un vice-président d'entreprise: «Pour mon entreprise, faire partie de cette table ronde était onéreux, je devais m'absenter beaucoup à une époque cruciale. Pourtant, une confiance innée dans notre avenir avait réuni ce groupe diversifié d'intervenants et nous étions prêts à faire tout ce que nous pouvions pour notre bien commun. J'ai appris beaucoup. J'ai changé de point de vue sur beaucoup de choses.» Un membre d'un syndicat du groupe a ajouté: «Nous avons commencé par des généralités et, aujourd'hui, nous sommes très spécialisés et impitoyables. Cette évolution est le fruit de la confiance qui s'est établie dans la salle.» L'un des représentants des défenseurs de l'environnement a résumé la situation en ces termes: « Nous n'avions aucun préjugé, favorable ou non, les uns envers les autres...Nous étions fiers de notre plus grande efficacité qui découlait du jeu ouvert que nous avions joué.»

John Houghton, membre de la Table ronde nationale, et président de QUNO Corp., la cinquième entreprise canadienne de pâtes et papiers.

DIALOGUES SECTORIELS

Un processus multilatéral efficace peut ouvrir une voie rapide au développement durable. Il offrira sans doute une vision perspicace et l'élaboration de stratégies qui pourraient autrement échapper aux dirigeants d'entreprises ou aux personnes et organismes chargés de la réglementation gouvernementale. Les stratégies sont plus faciles à mettre en oeuvre quand on recherche le consentement de toutes les parties au départ plutôt qu'à la fin.

Dans ses recommandations au Premier ministre sur le développement durable et la prospérité, la TRNEE a souligné l'importance des dialogues sectoriels dans l'élaboration d'une approche multilatérale du développement durable. Elle a recommandé que les gouvernements jouent un rôle actif dans ses dialogues là où ils existent, et qu'ils mettent en oeuvre la part respective qu'ils ont jouée dans la conclusion des ententes.

La TRNEE a choisi le secteur des forêts, la plus grosse industrie canadienne, pour son premier dialogue. Après deux ans de travail ardu, 25 groupes d'intérêts divers en sont arrivés à une unanimité absolue sur une série de principes communs régissant l'utilisation des ressources forestières canadiennes à l'avenir. La TRNEE félicite les intervenants pour leur travail et presse les gouvernements de continuer à appuyer les groupes membres dans la réalisation de leur plan d'action.

La TRNEE a également collaboré avec les intervenants dans les secteurs du tourisme et des pâtes et papiers pour les aider à formuler des directives sectorielles détaillées en matière de développement durable.

L'industrie touristique

Louis J. D'Amore

«La protection de l'environnement est à la fois une obligation morale et un impératif d'ordre économique pour l'industrie du voyage et du tourisme. Cette industrie, qui se classe parmi les premières au monde, est bien placée pour transmettre à ses millions de clients un message cohérent qui les force à respecter l'environnement. En outre, le leadership de ce secteur peut et doit persuader ses membres d'adopter des habitudes écologiques dans leurs activités. Après tout, la santé de l'environnement est la clé de l'industrie touristique. Si l'on maintient cette santé, il est tout à fait possible d'assurer le développement durable de l'industrie du voyage et du tourisme.»

—Maurice Strong, Rapport de 1993 du World Travel and Tourism Council.

Maurice Strong a accepté d'être l'un des conférenciers d'honneur lors d'une conférence internationale sur le développement touristique durable qui aura lieu l'automne prochain. Il y exposera sa vision de l'Agenda 21 et le rôle que l'industrie du voyage et du tourisme peut jouer dans cette vision.

En septembre 1994, la ville canadienne de Montréal accueillera la Deuxième conférence mondiale de l'Institut international pour la paix par le tourisme (IIPT), «Vers un développement curable par le tourisme».

Environ 1 500 délégués de plus de 80 pays seront présents, qui représenteront tous les secteurs de l'industrie du tourisme et du voyage et les secteurs connexes.

Cette Conférence aura pour objet principal de présenter et de commenter quelque 200 cas de réussites provenant du monde entier. On insistera tout particulièrement sur les études de cas reliées à l'environnement, à la culture et au patrimoine, au développement touristique durable dans les pays en voie de développement, et à la promotion de la compréhension et de la coopération internationales.

La Conférence, parrainée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, (PNUE), par le World Travel and Tourism Council (WTTC) et par l'Organisation mondiale du tourisme, tentera de tirer des conclusions assorties de recommandations et de mesures concrètes qui pourraient être prises par les différents secteurs de l'industrie du voyage et du tourisme, pour appuyer l'Agenda 21 et le Traité de la biodiversité.

En 1991, l'industrie touristique canadienne, grâce à l'initiative de la TRNEE et de l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC), était parmi les premières de tous les pays à réagir au défi de la Commission Brundtland en rédigeant un Code d'éthique et de directives pour le développement touristique durable. Ce document offre un excellent modèle pour d'autres pays.

La mise en oeuvre réussie de directives ayant trait au tourisme, ainsi que le succès de la Deuxième conférence mondiale doteront l'industrie touristique canadienne d'un avantage concurrentiel international, en améliorant l'image du Canada qui sera perçu comme une destination de choix et un pionnier dans le domaine du développement touristique durable.

Pour plus d'information sur «Vers un développement durable par le tourisme», adressez-vous à:
IIPT
3680, rue de la Montagne
Montréal, (Québec)
H3G 2A8
Tél.: (514) 281-1822 Télécopieur; (514) 848-1099

Louis J. D'Amore est président de l'Institut international pour la paix par le tourisme

HISTOIRE DE SUCCÈS: Royalement vert

Le secteur bancaire projette généralement une image écologique assez propre: pas de grosses cheminées polluantes ni de déversements d'effluents dans les rivières. Pourtant, certaines banques reconnaissent l'intérêt d'intégrer l'environnement dans la prise de leurs decisions.

La Banque royale du Canada a adopté une politique environnementale en 1990, s'engageant ainsi à mener ses activités d'une manière qui favorise une croissance économique viable et qui assure la santé de l'environnement. La cheville ouvrière de cette politique est le comité des risques écologiques de la BRC. Ce groupe, qui rassemble des représentants de tous les secteurs de la banque, a pour mandat d'évaluer la pertinence des mesures en vigueur qui visent à éliminer les risques écologiques et, éventuellement, d'apporter les changements qui s'imposent. Cette initiative permet une plus grande cohérence dans la gestion des risques écologiques. Une fois qu'un projet est approuvé, la banque exige que tous ses clients se soumettent aux lois en vigueur et qu'ils signent un certificat attestant leur engagement. Si un risque s'avère inacceptable, sur le plan de l'environnement ou autrement, la banque peut refuser le prêt ou réviser une entente deja conclue.

De même, la Banque royale effectue des changements dans ses succursales de l'ensemble du pays en vue de réduire les déchets. En 1991, elle a publié une circulaire qu'elle a distribuée à toutes ses succursales canadiennes et dans laquelle elle présentait en détail la mise sur pied d'un programme de recyclage. À ce jour, plus de 3 200 tonnes de papier fin, 58 tonnes de papier journal, 250 tonnes de carton ondulé, 20 tonnes de verre, 54 tonnes de plastique, 14 tonnes de boîtes de conserve, 13 tonnes de graisse de cuisson, et 400 livres d'argent provenant des microfiches ont été recyclées. Outre ces initiatives portant sur la consommation de produits en fin de course, la Banque royale s'efforce également de réduire la quantité de matériaux qu'elle utilise. Par exemple, un nouveau systeme de télé-affichage réduit la consommation de papier et de microfiches.

En procédant à des réductions de cet ordre et en prenant des décisions éclairées, la Banque royale affirme sa conviction que le bien-être de l'humanité dépend à la fois d'une croissance économique viable et de la sauvegarde de l'environnement.

Carla Doucet

Les taxes «vertes» sont-elles acceptables?

J. Anthony Cassils

Si nous taxons des produits «péchés» tels que l'alcool et le tabac, devrions-nous aussi taxer des activités qui portent atteinte à l'environnement? Tony Cassils examine les avantages et les inconvénients des taxes vertes, solution qui pourrait éventuellement remplacer les règlements autoritaires.

Au cours des dix dernières années, un nombre croissant de gouvernements ont commencé à s'intéresser au potentiel que représentent les taxes «vertes» imposées sur les produits et procédés portant atteinte à l'environnement comme moyen d'améliorer la qualité de l'environnement, tout en augmentant la productivité et les revenus. Cet article traitera des questions suivantes: Quels sont les postulats qui sous-tendent les taxes «vertes»? Quels avantages présentent-elles pour les entreprises? Si ces taxes sont bonnes, pourquoi faut-il tant de temps pour les mettre en place?

Traditionnellement, les économistes croyaient que la croissance de la consommation des ressources naturelles était signe de santé et de prospérité économique. Or, la dégradation croissante de l'environnement a révélé récemment que le coût total de l'activité économique n'avait pas été calculé. En outre, les pays qui utilisent les ressources naturelles de façon plus efficace, tels que le Japon et l'Allemagne, occupent une place prépondérante sur le plan économique. Cette situation a abouti à une nouvelle hypothèse, selon laquelle l'utilisation très efficace et productive des ressources naturelles est un meilleur indice d'un bon rendement économique national que la consommation brute des ressources. Toutefois, l'utilisation efficace des richesses naturelles est d'une importance secondaire pour la plupart des entreprises et des particuliers au Canada, parce que les ressources sont souvent sous-évaluées.

Les taxes «vertes» mobilisent les forces du marché pour fixer le prix des ressources naturelles selon leur pleine valeur afin qu'elles soient utilisées de façon plus efficace. Dans une perspective plus immédiate, leur application aux combustibles fossiles aidera peut-être un grand nombre de pays à réduire leur production de ces gaz qui contribuent au réchauffement de la planète, et à remplir leurs obligations internationales.

Au cours des dernières décennies, un grand nombre de gouvernements ont rapidement haussé les taxes «péchés» sur les boissons alcoolisées et sur les produits du tabac, partant de l'hypothèse qu'elles sont source de revenu, qu'elles dissuadent la population de consommer des produits nocifs, et qu'elles améliorent du même coup la santé publique. Avec l'avalanche d'informations sur la dégradation de l'environnement au cours des vingt dernières années, il est tout à fait logique de proposer comme étape suivante de taxer les activités qui portent atteinte à l'environnement.

Quels avantages présentent les taxes «vertes» pour les affaires? Dans bien des cas, les taxes «vertes» peuvent alléger le fardeau des règlements environnementaux tout en permettant de mieux réaliser les objectifs environnementaux. Elles laissent plus de marge aux sociétés et aux particuliers que les règlements autoritaires.

Au départ, les taxes «vertes» risquent d'augmenter le coût d'exploitation de certaines entreprises si elles ne sont pas compensées par la réduction d'autres impôts. Toutefois, les avantages des taxes «vertes» se manifesteront de façon plus subtile à moyen et à long terme. Il ne fait aucun doute que l'imposition de normes environnementales plus élevées par les gouvernements a incité les entreprises à rechercher de nouvelles technologies et de meilleurs produits. Au cours de la dernière année, Domtar a annoncé une nouvelle technologie permettant de fabriquer du papier de haute qualité avec du carton recyclé, et cette entreprise est en train de rééquiper une nouvelle usine à Cornwall pour appliquer cette technologie qui lui permettra de fabriquer un produit concurrentiel à moindre coût, tout en allégeant de plusieurs tonnes de carton les dépotoirs surchargés. Le point qui nous intéresse ici est qu'il y a beaucoup d'occasions d'améliorer le rendement même dans une industrie canadienne établie de longue date telle que les pâtes et papiers, et les «taxes vertes» peuvent favoriser un changement positif.

Si les taxes «vertes» présentent certains avantages, pourquoi faut-il tant de temps pour les mettre en place? Il y a une réponse simple. La plupart des gens se méfient des nouvelles taxes, même si un grand nombre de défenseurs des taxes «vertes» suggèrent qu'elles ne changent rien au revenu de l'État, les recettes qu'elles procurent étant affectées à la réduction de taxes sur des activités «bénéfiques» telles que le travail et l'épargne. Toutefois, avec d'importants déficits gouvernementaux, un grand nombre de gens supposent que les taxes «vertes» alourdiront encore le fardeau fiscal global. Il leur faudra du temps pour réfléchir aux conséquences si les déficits continuent à augmenter de façon débridée, ou pour analyser les avantages des taxes «vertes», qui peuvent être doubles en réduisant à la fois le déficit fiscal et le déficit environnemental.

Du point de vue des responsables de la réglementation, la plupart des administrateurs des structures fiscales se sont vu proposer des plans visant à faire violence au système au profit d'une cause ou d'une autre, et ils

abordent donc avec scepticisme une proposition de taxes «vertes» ou une réforme fiscale écologique. Même si l'argument voulant taxer les «gros méchants» de l'environnement est séduisant, il risque de réduire à la fois les activités et les revenus, et un des soucis premiers des administrateurs fiscaux est d'assurer à l'État un flux stable de recettes. De même, les taxes «vertes» ne font que s'ajouter à un système déjà en place. Le système fiscal est compliqué et un grand nombre de ressources naturelles telles que l'énergie sont déjà soumises à toute une panoplie de taxes. Il faudra du temps pour établir comment ces diverses taxes agiront les unes sur les autres.

Certains pays sont réticents à imposer les premiers des taxes «vertes» du fait qu'ils savent qu'une telle mesure risque de faire fuir les particuliers et les entreprises. Par exemple, la Communauté européenne a proposé une taxe sur l'énergie qui s'appliquerait à toutes les formes d'énergie non renouvelables et qui serait assortie d'un impôt supplémentaire sur la teneur en carbone des combustibles fossiles. Le but est de favoriser l'efficacité énergétique et la substitution du pétrole en écartant les combustibles à forte densité de carbone. Selon cette proposition, l'impôt serait introduit à un taux équivalant à trois dollars par baril de pétrole, pour augmenter ensuite d'un dollar le baril par an jusqu'à ce qu'il atteigne un taux de dix dollars le baril de pétrole au bout de sept ans. Cette proposition illustre bien l'art du compromis. Elle ne s'attaque pas aux subventions de production de charbon en Allemagne et elle ménage les industries dévoreuses d'énergie. Fait plus important encore, la Communauté européenne n'adoptera pas cette taxe tant que ses grands partenaires commerciaux n'auront pas adopté des mesures du même type pour réduire le CO_2.

Malgré la promesse des taxes «vertes», certains hommes d'affaires se montrent inquiets face à l'imposition de nouvelles taxes sur l'utilisation des richesses naturelles, du fait qu'elles frappent les pollueurs autant que les non-pollueurs. D'autres préfèrent la réglementation directe de la pollution et fixent des normes à l'intérieur desquelles une entreprise peut exercer ses activités sans encourir de charges supplémentaires. De même, dans certains cas, les gouvernements ne font qu'appliquer de façon anodine des règlements environnementaux que, dans certains cas, ils n'appliquent pas du tout. Il est plus facile d'appliquer des taxes, mais plus difficile d'éviter de les appliquer.

Certains écologistes sont contre les taxes «vertes», doutant que les forces du marché et le mécanisme de tarification puissent être salutaires à l'environnement. D'autres défenseurs de l'environnement reconnaissent la puissance des forces du marché et aimeraient exploiter cette énergie à des fins environnementales.

Le manque d'unanimité dont les taxes «vertes» font l'objet était manifeste lorsque la taxe générale sur l'énergie a été proposée aux États-Unis cette année. Les prix de l'énergie américaine sont d'environ 30 pour 100 moins élevés en chiffres réels qu'ils ne l'étaient il y a dix ans, soit au plus bas depuis 1974. Le président Clinton a proposé une taxe générale sur l'énergie qui comportait d'excellents objectifs: augmenter l'efficacité énergétique de l'économie en vue d'un avantage concurrentiel à long terme, améliorer la qualité de l'environnement, renforcer la sécurité nationale et la balance commerciale en réduisant les importations de pétrole, et renforcer le rendement économique en réduisant fortement le déficit. Lorsque cette mesure a été présentée par le Congrès, la taxe générale sur l'énergie avait été remplacée par des taxes sur certains combustibles représentant un tiers des recettes de la proposition initiale. En outre, les dispositions qui ont été adoptées ne réduiraient les émissions de carbone que de trois millions de tonnes d'ici à l'an 2000, soit 3 pour 100 de la cible nationale, par opposition à 20-25 pour 100 pour la proposition d'origine. Même si ce compromis paraît décevant aux yeux de certains, il prépare bel et bien le public américain à des taxes sur l'énergie plus importantes dans l'avenir.

Si l'on se tourne vers l'avenir, il est probable que les taxes vertes seront appliquées de façon plus générale pour atteindre certains des objectifs environnementaux et qu'elles seront une source plus importante de revenus pour les États. En fin de compte, le poids de ces mesures accumulées mérite d'être qualifié de «réforme fiscale écologique». Si les taxes vertes servent des fins fiscales, environnementales et économiques de façon plus efficace que des mesures plus traditionnelles, les pays qui les appliquent pourraient devenir plus prospères et le monde des affaires en bénéficiera.

Établi à Ottawa, Tony Cassils est conseiller, et il collabore depuis plus de vingt ans avec des décideurs de haut niveau dans les secteurs public et privé sur des questions de politiques publiques et de stratégie des affaires.

Conversion à l'électricité

L'Association canadienne des automobilistes, une fédération à but non lucratif qui comprend 17 clubs automobiles régionaux et provinciaux répartis dans l'ensemble du Canada, vient de faire l'acquisition d'une camionnette électrique. «La CAA prône avec vigueur l'adoption de combustibles de rechange qui peuvent avoir un impact positif sur l'environnement tout en diversifiant le secteur énergétique du Canada», selon le président de la CAA, Michael MacNeil.

La fourgonnette Rally Van de General Motors (GM), convertie à l'électricité par Conceptor Industries de New Market, en Ontario, roule avec une série d'accumulateurs au plomb. Sa vitesse de pointe est de 100 km/heure, et son autonomie de recharge est de 60 à 100 km. Même le système de freinage augmente le rendement de la camionnette. Chaque fois qu'on applique les freins, les batteries se rechargent un peu.

La conversion à l'électricité n'est pas la seule manière de minimiser l'incidence d'une voiture sur l'environnement. Grâce à diverses technologies, y compris les convertisseurs catalytiques et les limitations d'émissions en circuit fermé, GM a réduit les émissions des véhicules, notamment les hydrocarbures, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote de 90 pour 100 depuis 1977. Ses efforts lui ont valu un Certificat d'écocivisme d'Environnement Canada.

La compagnie a également lancé le premier système de peinture d'origine hydrique pour un gros volume de production. Ce système fait appel à l'eau pour disperser la peinture, plutôt qu'aux produits solvants qui avaient pour effet de créer des composantes organiques volatiles. GM est également passé à la peinture sans plomb dans ses usines de montage de voitures et de camions. GM envisage également d'amorcer l'élimination progressive des CFC, des fluides frigorigènes des voitures, et utilise déjà des pièces de voitures réusinées comme solution de rechange chez les concessionnaires.

Doter la main invisible d'un pouce vert

Mike Kelly

«Il est immoral et irresponsable de ne pas recourir aux moyens les plus rentables d'atteindre les objectifs environnementaux, étant donné le besoin urgent, sur le plan de la concurrence, de traiter les autres problèmes sociaux et économiques importants dont souffre notre population.»

(Paraphrase d'une citation de Joe Goff, Environmental Defence Fund, Washington)

En ces temps économiques difficiles et face à la détérioration de l'environnement qui ne fait que s'accélérer, les entreprises et les gouvernements doivent préserver les ressources à la fois financières et environnementales. En même temps, les entreprises de chaque pays font face à une concurrence internationale féroce sur le plan des prix, de la qualité et des services. Aujourd'hui, un grand nombre de gens commencent à s'apercevoir que l'avantage concurrentiel des pays dépendra de plus en plus de l'efficacité et de la qualité des fonctions assumées par le gouvernement. Le calcul de l'«efficacité» exige que l'on intègre les coûts environnementaux aux coûts financiers.

Pour reconnaître l'importance d'intégrer l'environnement et l'économie et d'améliorer l'efficacité des activités de l'État, certains gouvernements ont cherché à utiliser des instruments économiques pour atteindre les objectifs écologiques. Les instruments économiques sont une évolution naturelle du système de réglementation que, dans la plupart des cas, ils viennent compléter plutôt que déloger. L'objectif immédiat d'un instrument économique est d'atteindre un niveau donné de protection de l'environnement aux moindres frais pour la société.

Les instruments économiques offrent des mesures d'incitation aux pollueurs à titre individuel ou leur imposent un fardeau financier — qu'il s'agisse des consommateurs, des entreprises ou des gouvernements —, à tel point que, dans certains cas, la hausse des prix réussit à modifier le comportement des gens, à augmenter le rendement et à réduire la pollution. Voici certains exemples d'instruments économiques: 1) les taxes «vertes» telles que «taxons les gros buveurs, et récompensons les consommateurs au compte-gouttes» sur la vente des nouvelles voitures en Ontario; 2) les permis négociables, selon lesquels un plafond est fixé sur le montant de la pollution de l'air autorisé dans une zone donnée, chaque compagnie se voit attribuer une limite; les entreprises achètent et vendent des permis sur le marché, la plus efficace d'entre elles pouvant ainsi en tirer une nouvelle source de revenu, tandis que celles qui sont à la traîne paient des prix et des charges plus élevées pour l'utilisation des services environnementaux (ex.: calcul de la consommation de l'eau, frais de collecte de déchets par sac, et systèmes de dépôt et de remise pour n'importe quel objet, qu'il s'agisse de bouteilles ou de voitures).

EXEMPLES D'AIGUILLONS DE MARCHÉ

- *Permis négociables*
- *Subventions restructurées*
- *Calcul du prix de revient complet*
- *Stimulants à l'investissement*
- *Redevances d'utilisation*
- *Taxes vertes*
- *Systèmes de dépôt et de remise*
- *Charges d'émissions*

Les instruments économiques sont souvent décrits comme des instruments de marché, parce qu'ils reflètent certains des coûts environnementaux dans les prix du marché de biens et services. Comparativement aux réglementations autoritaires, le consommateur se voit offrir un choix plus grand et peut décider en fonction du prix s'il achètera ou non. Si les coûts environnementaux sont intégrés clairement dans les prix des biens et services, la responsabilité des conséquences économiques incombe à ceux qui doivent l'assumer, soit l'utilisateur, le bénéficiaire et le consommateur final du capital nature. Une bonne tarification des biens et services écologiques encouragera leur utilisation plus efficace.

Les instruments économiques offrent un grand nombre d'avantages. Ils exigent que la société soit plus claire dans la définition qu'elle donne de ses valeurs écologiques. Ils peuvent contribuer à l'efficacité du gouvernement et, dans certains cas, réduire le coût du respect des règlements pour l'industrie. De même, ils peuvent encourager ceux qui doivent respecter les règlements à mieux faire que de simplement respecter les normes minimales. Ils peuvent également engendrer des idées novatrices, stimuler la recherche et le développement, et donner naissance au progrès technologique, à l'amélioration des procédés de production, aux investissements dans la modernisation des installations, et à de meilleurs habitudes de gestion.

Pour les décideurs, les instruments économiques permettent de répondre de façon plus souple à l'incertitude et à l'évolution constante à laquelle est soumise l'information scientifique. Il est possible de modifier les politiques en procédant régulièrement à des améliorations mineures, plutôt que d'attendre une réorganisation importante. Pour les entreprises, les instruments économiques peuvent être source d'une plus grande stabilité en leur permettant de planifier les investissements et d'évaluer la technologie de nouveaux procédés sur des périodes plus longues, pourvu que les gouvernements leur communiquent leurs intentions bien à l'avance.

À l'échelle nationale, les instruments économiques peuvent ouvrir la porte à un développement économique durable et animé d'un souffle nouveau. En premier lieu, le Canada peut atteindre ses objectifs écologiques de façon plus efficace et plus rapide.

En deuxième lieu, on pourrait réharmoniser l'assiette fiscale, d'après laquelle l'État tire son revenu, en vue de réduire les taxes sur l'épargne, l'investissement, les biens fonciers et les revenus.

En troisième lieu, d'autres pays réussissent, en recourant à des instruments de marché, à améliorer leur position concurrentielle par rapport à la nôtre en réduisant les coûts qu'entraîne le respect des règlements dans des proportions de 20 à 40 pour 100. Comme, selon les chiffres fournis, les dépenses de protection de l'environnement se situent entre 1,5 et 3,5 pour 100 du P.I.B. (et beaucoup plus haut dans certains secteurs industriels), les épargnes qu'il est possible de réaliser dans l'économie sont énormes.

En quatrième lieu, la recherche et le développement sont stimulés par la création de marchés de produits, plutôt que l'État ne déverse des fonds de recherche par l'intermédiaire des bureaucrates qui sont autorisés à «sélectionner les gagnants». Quoique l'expérience révèle que des instruments de politique économique bien conçus peuvent atteindre l'objectif écologique plus rapidement et à moindres frais qu'une réglementation autoritaire, les instruments économiques ne sont pas toujours le meilleur choix. Dans le cas de déversement de déchets toxiques dangereux pour la santé publique ou les écosystèmes, l'interdiction légale, une application rigoureuse des règlements et des pénalités douloureuses sont parfois plus efficaces et plus adéquates.

La mise en oeuvre des instruments économiques se heurte parfois à certains obstacles. Comme l'a mentionné le Premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, «certaines personnes sont plus à l'aise avec de vieux problèmes qu'avec de nouvelles solutions».

Les instruments économiques traversent les frontières sectorielles disciplinaires départementales et juridictionnelles. C'est là une occasion d'influencer plusieurs secteurs en même temps. Mais cela pose un défi, parce que les structures de prise de décision existantes ont tendance à diviser les joueurs plutôt qu'à encourager la collaboration. La manière de gouverner d'aujourd'hui est marquée par le fait que les solutions les moins coûteuses sont susceptibles d'être élaborées par une coalition des intérêts les plus affectés. L'élaboration des politiques est rapidement chassée de l'arène assiégée des représentants de l'État. Progrès démocratique oblige...

Pour reconnaître ce besoin de combler le fossé entre les différents secteurs, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a créé en 1991 le Groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques, qui rassemble les représentants des gouvernements, des affaires et des organisations non gouvernementales de l'environnement. Ce Groupe a formulé plusieurs recommandations dans le domaine de l'utilisation des instruments économiques, pour contrôler les émissions de SO_2, de CO_2, et les concentrations d'ozone de la basse stratosphère. Sa mise en oeuvre fait actuellement l'objet d'un débat, et certains projets-pilotes sont à l'étude. Un changement majeur exige à la fois patience et persévérance.

Les instruments économiques fournissent un grand nombre des outils nécessaires pour que le Canada puisse s'adapter à un avenir durable et prospère. L'application des instruments économiques de marché à des possibilités et à des problèmes précis sera la question «écologique» la plus importante des années quatre vingt-dix. Certains problèmes écologiques persisteront peut-être, mais le développement durable est la seule solution.

Mike Kelly est directeur général de la Clean Air Strategy de l'Alberta.

Les instruments de politique économique de marché pourraient servir de mesures efficaces d'encouragement pour le développement économique durable du Canada. Dans sa recommandation au Premier ministre, la TRNEE a proposé que les instruments autoritaires ne soient envisagés qu'une fois que les mesures d'incitation ou de dissuasion économique (méthode du prix de revient complet, permis négociable d'émission, frais de pollution, réorientation des subventions) auront été évalués et jugés inaptes à atteindre leurs objectifs. D'autres pays qui se servent d'instruments de marché réduisent de 20 à 40 pour 100 le coût des méthodes de réglementation courantes.

Le Groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques du Canada est un partenariat multilatéral des grands producteurs industriels et consommateurs d'énergie, des organismes écologiques, ainsi que des représentants des gouvernements provinciaux et fédéral. Ce Groupe a collaboré à la sélection et à la conception de méthodes de marché efficaces pour lutter contre les émissions d'air qui engendrent des gaz entraînant un effet de serre, des dépôts acides ou du smog dans la basse stratosphère. Ce Groupe a produit un rapport final qui sera publié cet automne.

Pour obtenir un exemplaire du rapport du Groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques, adressez-vous à Table ronde nationale.

Conserver l'énergie: la prospérité sans frais

Edwin Smith

L'Université Carleton a lancé un programme impressionnant de vingt millions de dollars pour conserver l'énergie dans tout son campus. Les économies d'énergie qui en résultent devraient normalement permettre de récupérer les investissements de départ pour l'équipement en quelques années. Les faibles taux d'intérêt ainsi que le coût élevé de l'énergie ont été une bonne occasion de réussite pour ce programme.

Face à des exigences de plus en plus grandes et à des budgets déjà surchargés, les universités canadiennes sont contraintes d'examiner de plus près comment elles dépensent leurs deniers. En s'efforçant de réduire leurs frais d'exploitation élevés, certaines des ces institutions tentent d'améliorer le rendement énergétique de leur campus. Non seulement la réduction de la consommation d'énergie contribue à préserver l'environnement, mais elle est également sensée sur le plan économique.

En 1992, l'Université Carleton a remplacé les lumières de son campus, soit, plus précisément, 60 000 tubes fluorescents ordinaires. Les unités électroniques qui viennent d'être installées produisent un éclairage de 20 pour 100 supérieur à celui des tubes fluorescents classiques qu'elles remplacent mais, en moyenne, elles réduisent de 40 pour 100 leur consommation d'électricité. La réduction de la consommation d'énergie n'est que le début des bénéfices que l'Université a réalisés en se lançant dans cette initiative.

L'emprunt total nécessaire à la réalisation de ce projet était de 1,6 millions de dollars. Les mensualités de l'emprunt se chiffrent à 18 000 dollars, tandis que les économies d'énergie sont de 23 000 dollars par mois. En d'autres termes, l'Université bénéficie d'une réduction mensuelle sur cet investissement en rendement énergétique. Le succès de ce programme énergétique est en grande partie dû à l'intégrité de Brian Beazer, directeur du Département des terrains et bâtiments. Pour reprendre les propos de Beazer: «Non seulement ce programme s'est avéré rentable, mais il a aussi permis à l'Université d'installer un nouvel équipement qu'elle aurait dû remplacer de toute façon.»

Misant sur ce succès retentissant du projet d'éclairage, la haute direction de l'Université a approuvé plusieurs autres projets. Le programme d'économies d'énergie de Carleton, qui se chiffre à vingt millions de dollars, fera épargner à l'Université deux millions de dollars par an. Ces économies d'énergie permettront à l'Université de rembourser son investissement au cours des dix prochaines années. Le tableau ci-joint présente en détail les divers projets d'économies d'énergie qui seront entrepris, avec leur coût initial et les économies annuelles.

Selon ce programme, l'Université installera une nouvelle cogénératrice sur son campus, moyennant un coût approximatif de 8,5 millions de dollars. La cogénératrice fait appel au gaz naturel pour produire l'électricité et récupère la chaleur des déchets. Les économies prévues se chiffrent à 800 000 dollars par an.

L'Université Carleton utilise également les sources d'énergie géothermique. À l'aide d'une série de puits et d'un réseau de canalisations, la chaleur estivale captée dans un bâtiment est récupérée et entreposée à 100 mètres au-dessous du niveau du sol. Cette eau chauffée par la chaleur de l'été, qui se maintient à environ 10° Celsius dans les entrailles du campus, est ensuite pompée dans divers bâtiments durant l'hiver. Ceci permet des économies importantes de chauffage durant l'hiver et de climatisation durant l'été.

Tous les Canadiens ont la possibilité de participer à des programmes du même genre qui permettent d'économiser l'énergie. Beazer cite l'exemple d'un employé de l'Université qui voulait appliquer certains des principes d'économie d'énergie qu'il avait observés à sa propre maison. En convertissant son système de chauffage au gaz naturel, il a réalisé des économies d'énergie de 75 $ par mois, et la mensualité de l'emprunt initial était de 50 $.

On crée des emplois pour répondre à la demande de produits à haut rendement énergétique, les consommateurs voient leur facture de chauffage et d'électricité diminuer, et la quantité de pollution émise dans l'atmosphère se trouve réduite. L'Université Carleton a démontré par ces programmes que l'économie et l'environnement ne sont pas incompatibles.

On espère que l'expérience de Carleton se répétera dans d'autres campus. Le coût global de l'énergie se chiffrant à environ 250 millions de dollars pour l'ensemble des universités, des économies de ce genre pourraient entraîner des économies annuelles de 75 millions de dollars. En fait, ce chiffre pourrait être réduit, car les résultats d'un sondage récent effectué dans une cinquantaine d'universités révèlent que Carleton se classe déjà parmi les figures de proue en matière de gestion énergétique. Afin de diffuser ces résultats, la TRNEE prépare une publication qui présentera en détail les expériences effectuées à Carleton, ainsi que dans quelques autres campus, et qui sera en fait un excellent GUIDE VERT pour les universités.

Edwin Smith est assistant en communications de la TRNEE.

L'énigme environnementale

Jean-Denis Barry

La question de l'environnement est le plus souvent considérée comme une priorité qui bénéficie de l'appui et de la prise de conscience du grand public et du milieu de l'industrie. Mais où se situent véritablement cette prise de conscience, les barrières et les facteurs qui déterminent le respect des règlements, les initiatives bénévoles et le développement de technologies et de produits écologiques?

La Chambre de commerce internationale a examiné ces questions en mettant sur pied une série de groupes de consultation dans l'ensemble du pays qui rassemblent quelque 150 propriétaires et dirigeants d'entreprises, dans le cadre de son programme Objectif 2000. Un questionnaire sur les pratiques de gestion de l'environnement a également été distribué à environ 700 petites, moyennes et grosses entreprises.

Notre sondage a révélé que la plupart des petites et moyennes entreprises (PME) croient que la gestion de l'environnement s'appuie sur la réglementation: les initiatives volontaires, ainsi que la création de produits et technologies écologiques sont motivées par la demande et la pression uniformisante. Les participants ne sont pas contre la réglementation de manière absolue, mais ils se préoccupent surtout du climat dans lequel elle s'applique.

Si l'on veut que des progrès importants se réalisent, les technologies et les produits écologiques doivent devenir plus accessibles et plus abordables. Aujourd'hui, les initiatives volontaires et le respect général de la réglementation se bornent généralement à des mesures gratuites ou au rabais, qui ne suffisent pas si l'on veut atteindre des résultats concluants à l'échelle nationale.

De même, les répondants ont souligné le besoin d'avoir accès à une source d'informations sur les mesures, les technologies et les créneaux se rapportant à la gestion de l'environnement, qui soit bien diffusée et facile à utiliser.

Ce sondage a également révélé plusieurs problèmes qu'il faut résoudre si une forte proportion des fournisseurs des PME écologiques veulent survivre, pour ne pas dire prospérer. L'un des obstacles les plus sérieux est le manque de demande pour les produits et technologies écologiques. D'autres difficultés ont trait aux aspects suivants: mauvaise compréhension des raisons d'utiliser les produits écologiques, sous-financement du développement des produits et du marché, lenteur des délais de promulgation et d'application des règlements, changements inattendus dans les mesures et l'orientation prises par le gouvernement, écart fréquent entre les frontières politiques et les régions «économiques», incohérence dans l'interprétation de la réglementation.

En s'inspirant des défis mentionnés dans cette recherche, Objectif 2000 est en train de dresser une liste provisoire des recommandations qui seront soumises à un débat dans les milieux d'affaires locaux, pour être ensuite mises en oeuvre dans le cadre d'un programme d'action national.

Ce programme a pour but de faciliter l'efficacité de la gestion de l'environnement dans les entreprises canadiennes, ainsi que le développement de PME fournissant des produits et technologies écologiques. À cette fin, la Chambre de commerce internationale favorise fortement la formation d'une alliance stratégique entre les grandes associations industrielles du Canada.

Si la gestion de l'environnement et la fourniture de produits écologiques est motivée par la réglementation et la demande, les gouvernements doivent assurer que ces règlements soient justes (et qu'ils soient aussi appliqués en toute justice), efficaces et bien compris. Il sera parfois difficile d'agir sur ce plan, car il faudrait pour cela effectuer des changements fondamentaux dans la manière d'établir l'orientation et les politiques gouvernementales.

Pour sensibiliser la population canadienne, notamment les propriétaires et dirigeants d'entreprises, de sérieux efforts de publicité s'imposent. Le programme national ParticipACTION a servi d'exemple. D'autres types d'action comprennent l'aide technique aux PME en matière de gestion de l'environnement, l'aide aux PME sous diverses formes, notamment des mesures fiscales favorisant les produits pionniers sur le marché, la création d'un réseau national de PME, et une formation en gestion.

Le message dominant qui ressort de ces études est que, si les gouvernements ne s'engagent pas véritablement à partir d'un nouveau pied et à mener une action efficace, un grand nombre des entreprises canadiennes risquent d'abandonner leurs efforts de gestion de l'environnement, voire de se désintéresser du développement de produits écologiques, pour s'orienter vers des activités commerciales plus susceptibles d'assurer leur survie.

Les entreprises et les associations industrielles devront aider de façon très concrète les PME à respecter la réglementation, à prendre des initiatives et, sur le plan de l'approvisionnement, à acquérir plus d'expérience et à devenir plus concurrentielles dans le domaine des technologies et produits écologiques.

Pour répondre à ce besoin, la Chambre de commerce du Canada et l'Association canadienne de normalisation (CSA) sont en train de mettre sur pied un programme dynamique visant à offrir des mesures d'encouragement et de l'information pratique aux PME canadiennes dans tous les secteurs de l'activité économique. Ce programme s'inspirera des directives se rapportant au Système de gestion de l'environnement (SGE) national que la CSA est en train d'élaborer et d'adapter aux besoins des PME.

suite p. 34

Développement durable et commerce international: dangers et possibilités

Pierre Marc Johnson et André Beaulieu

L'écologisation du commerce international est une voie jonchée de possibilités autant que de dangers. Pierre Marc Johnson et André Beaulieu analysent plusieurs préoccupations des dirigeants politiques et des chefs d'entreprises.

Les entreprises et les sociétés vivent et exercent des activités commerciales dans un environnement planétaire qui forme l'assise laissée pour compte d'une économie mondiale intégrée. La coopération internationale pour le développement durable est ainsi indispensable, et ses retombées forceront les entreprises à changer leurs approches et leurs pratiques, peut-être même autant que les lois et les mesures nationales.

Au coeur du débat international, s'inscrit le commerce international et ses règles, règles qui ou bien assureront la survie d'un grand nombre d'entreprises canadiennes, ou bien menacerant carrément leur survie.

Un bon exemple de l'interaction difficile entre le commerce et l'environnement est la façon dont une décision du GATT en 1991 a suscité la colère des écologistes et lancé un débat qui dure toujours. Le GATT décrétait en effet qu'un pays ne pouvait pas, dans le but de protéger l'environnement au-delà de ses propres frontières, prendre des mesures d'exception contre les exportations de thon d'un partenaire commercial, sous prétexte que celui-ci appliquait des méthodes de pêche néfastes aux dauphins. Depuis d'autres conflits commerciaux dans des domaines aussi variés que la bière, le bois d'oeuvre, les produits agricoles, le trafic des déchets, le recyclage et l'électricité ont déjà éclaté ou se profilent à l'horizon et perturbent la vie des entreprises.

Comme l'exemple du thon le dèmontre bien, lors de l'application de sanctions commerciales unilatérales, la cause environnementale risque d'être «kidnappée» et dénaturée par le lobby protectionniste, qui ne cherche qu'à protéger des industries domestiques désuètes et souvent très polluantes.

En outre, les pays qui se retrouvent dans le collimateur de l'unilatéralisme sont souvent des pays en voie de développement, comme l'Inde, le Kenya ou le Brésil qui sont peu susceptibles d'accepter un plus grand appauvrissement en marge de l'économie mondiale, victimes qu'ils sont de ce qu'ils appellent déjà l'«éco-colonialisme», pour se laisser ensuite convaincre de se conformer aux ententes internationales en matière d'environnement.

Seuls quelques pays ou groupes de pays privilégiés, qui détiennent un marché riche et important, peuvent brandir l'arme des droits compensateurs et des boycotts pour imposer leur propre vision du développement durable à d'autres, y compris à des pays aussi importants que le Canada.

Le protectionnisme vert pourrait éventuellement miner le système commercial international et priver les pays de la croissance économique dont ils pourraient se servir au profit de l'environnement.

La libéralisation des échanges commerciaux peut très bien être compatible avec une meilleure gestion de l'environnement et du développement durable pour les trois raisons suivantes: d'abord, elle permet de vulgariser plus rapidement les technologies environnementales; ensuite elle est aussi source de nouvelles ouvertures commerciales, engendrant ainsi une richesse qui peut être exploitée au profit de l'environnement; finalement, un environnement concurrentiel, assorti de mesures et de réglementations environnementales adéquates, favorise le développement d'entreprises plus efficaces et plus propres.

Les possibilités que peut offrir la libéralisation des échanges commerciaux sont illustrées par l'Accord proposé de libre-échange nord-américain (ALENA) qui créerait des opportunités commerciales, en particulier dans le domaine de l'environnement.

Par exemple, les entreprises canadiennes auraient un accès sans précédent aux entreprises mexicaines géantes, telles que PEMEX (pétrole) et CPE (électricité), représentant à elles seules dix milliards de dollars d'achats annuels par le gouvernement mexicain.

Dans le domaine du génie environnemental, le marché américain est évalué, au minimum, à 3 ou 4 milliards de dollars par an, en tenant compte seulement des projets de décontamination ou de nettoyage.

Par contre, certains croient que le développement économique accéléré que favorise le libre-échange est exactement ce qui menace le plus l'environnement.

En fait, le libre-échange et la croissance économique qu'il entraîne sont nécessaires pour créer la richesse, qui est à son tour indispensable pour remédier à la dégradation passée de l'environnement. En termes simples, la croissance est indispensable pour assainir et restaurer l'environnement. La croissance est également nécessaire pour développer et acquérir des technologies plus efficaces et plus propres et, surtout, pour subvenir aux besoins minimaux d'une population mondiale

suite p. 34

Le développement durable dans une économie au ralenti

Barry Sadler

Environnement et économie. Ce mariage indique le profond changement idéologique qui s'est produit au cours de la dernière décennie. Auparavant, l'accent était mis sur l'environnement par opposition à l'économie. Dans les débats sur les «limites de la croissance», il s'agissait surtout de savoir si, plutôt que comment, l'activité économique devait se poursuivre.

Aujourd'hui, l'opinion générale veut que l'environnement soit traité comme un atout positif par le milieu des affaires et de l'industrie, et certaines entreprises novatrices commencent à appliquer des principes de développement durable. On a de plus en plus d'exemples réels (qui ne sont pas que des rumeurs), tant au Canada qu'à l'étranger, attestant que le respect de l'environnement peut être rentable et favorable à la concurrence. Ces exemples, y compris ceux qui sont cités dans cet article, constituent un point de départ encourageant sur la voie de la transition vers le développement durable. Il faut signaler toutefois qu'un grand nombre d'entreprises n'ont pas «signé» le programme de développement durable, sans parler de la deuxième étape, qui consiste à traduire les idées en action et qu'elles sont loin d'avoir franchie.

Les ententes et programmes conclus lors du Sommet de la Terre des Nations Unies à Rio l'an dernier exigent que l'ensemble du secteur privé s'engage sur la voie du développement durable. Le Conseil des entreprises pour le développement durable a lancé le terme d'«éco-rendement» pour décrire ce lien. Il a souligné l'importance de faire plus avec moins dans le processus de production, par exemple en réduisant à la fois la consommation d'énergie et de matières premières, d'une part, et la pollution et la quantité de déchets, d'autre part. Pour y parvenir, il faut savoir doser les préoccupations du public, les préférences des consommateurs, les modifications de la réglementation et l'écologisme des entreprises.

Plus précisément, les conventions de Rio sur la biodiversité et sur le changement climatique devraient servir de catalyseurs au changement à long terme. Le Protocole de Montréal sur les substances favorisant l'appauvrissement de la couche d'ozone a donné naissance à un nouveau domaine d'activité économique, les produits de substitution et les services. Si l'on en croit ce qui précède, la situation évoluera comme suit:

- selon les conventions sur la biodiversité et le changement climatique, certaines obligations sont exprimées dans les politiques et les changements institutionnels;
- les divers secteurs de l'industrie affectés procèdent à des innovations technologiques en vue de se conformer aux nouvelles normes de rendement;
- les exigences nouvelles imposées aux produits et services sont source de nouveaux créneaux d'affaires, à l'échelle nationale et internationale.

Idéalement, une stratégie nationale de développement durable devrait favoriser et renforcer ces tendances nouvelles. Le Canada a pour sa part lancé le Projet de Société (cf. p. 38), partenariat multilatéral formé par le gouvernement, les entreprises et les organismes bénévoles. Une activité clé consiste à élaborer et à démontrer les politiques économiques et les initiatives des entreprises qui s'imposent si le Canada veut réaliser le développement durable. Il faut tenir compte de certaines réalités douloureuses dans la formulation de recommandations.

Désormais, l'intégration de l'environnement et de l'économie risque d'être plus difficile. Nombre des innovations directoriales et technologiques «évidentes» qui visent à accroître le rendement des ressources et à réduire la quantité de déchets et d'incidences environnementales sont déjà exploitées par les meneurs des marchés. Les «écologies d'échelle» de la «prochaine génération» semblent plus onéreuses, parce que le climat économique a sérieusement grugé les investissements à long terme.

Au Canada, le fardeau du déficit et de la dette contraint les pouvoirs politiques à accélérer la transition de la routine vers la «nouvelle économie» du développement durable. Ce qui rend la récession actuelle encore plus affligeante est le retour manifeste à des attitudes traditionnelles, notamment le recours à des leviers classiques pour relancer l'économie. Le développement durable devient, là encore, une préoccupation secondaire, le luxe de l'opulence.

Au contraire, le développement durable devrait être perçu comme la clé de la prospérité et de la compétitivité. Il doit devenir le coeur de l'organisation pour les investissements des secteurs public et privé, y compris la création d'emplois, le réaménagement des infrastructures et d'autres initiatives connexes. En outre, le moment de mettre le Canada sur les rails du développement durable est précisément pendant une période de stagnation. C'est alors que les investissements et l'innovation peuvent cumuler les avantages d'ordre économique et écologique.

Ce débat peut être étayé de propositions théoriques aussi bien qu'empiriques.

suite p. 34

Sadler suite p. 33

- un principe clé de développement durable est le refus de liquider le capital nature, c'est-à-dire les réserves de ressources ainsi que les procédés écologiques qui en assurent la productivité. Aux yeux des économistes écologistes d'aujourd'hui, le capital naturel et le capital industriel (c.-à-d. les usines, les infrastructures, etc.) sont des compléments plutôt que des substituts. Ce qui nous préoccupe ici, c'est que l'épuisement général du capital nature ne devrait pas seulement être compensé par une forme quelconque d'investissements de remplacement (ce dont conviennent d'ailleurs les autres écoles de pensée économique), mais il devrait aussi se faire de façon interne (ex.: pour éviter toute perte nette d'habitat à l'intérieur d'une rivière ou d'un estuaire). Le remplacement ou la mise en valeur du capital nature est un investissement dans des actifs productifs, ainsi qu'une assurance contre les risques écologiques et une situation irréversible dans l'avenir.

- un «portefeuille» d'activités de conservation peut aussi ouvrir de nouvelles portes dans le domaine de l'économie et de l'emploi (quoique le multiplicateur soit probablement moins qu'un programme classique de constructions de routes et de travaux publics). Ce portefeuille pourrait par exemple comprendre:

i) l'assainissement des lieux industriels jugés dangereux, des mines abandonnées et de résidus;

ii) les programmes de reboisement et de sylviculture pour les terrains boisés surexploités;

iii) la restauration et la réhabilitation des terres humides.

En outre, ces programmes peuvent être axés sur la création ou l'amélioration de la capacité et de la compétitivité internationale des secteurs de l'industrie canadienne de l'environnement (c.-à-d. les services et systèmes basés sur les connaissances, ainsi que les produits et les technologies).

Une économie au ralenti ouvre la porte à de nouveaux créneaux permettant de faire le lien entre les programmes de développement durable, de prospérité et de compétitivité. Investir dans un portefeuille de projets et d'activités qui soit basé sur la conservation constitue une stratégie de la valeur ajoutée qui se montre pratique, et qui s'ouvre sur de nouveaux marchés et créneaux. Cette approche demande encore à être raffinée dans le détail. Mais les principes clés sont un partenariat d'entreprenariat entre l'État, les affaires et le secteur bénévole, avec les régions du pays qui sont en mesure de formuler des initiatives pour respecter leurs priorités d'ordre économique et écologique.

Barry Sadler est directeur de Projet de Société. Les opinions exprimées dans le présent article sont personnelles et ne reflètent pas nécessairement celles du Projet ou de ses membres.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

«Pour une entreprise, le développement durable consiste à adopter des stratégies et des activités qui répondent à ses propres besoins actuels ainsi qu'à ceux de ses intervenants, tout en protégeant, en maintenant et en mettant en valeur les ressources humaines et naturelles dont on aura besoin dans l'avenir.»

Extrait de la publication de l'Institut international de développement durable, *Business Strategy for Sustainable Development: Leadership and Accountability in the 90's.*

Barry suite p. 31

Jean-Denis Barry est coordonnateur à OBJECTIF 2000, service de la Chambre de commerce du Canada. La Chambre de commerce du Canada représente 170 000 petites, moyennes et grosses entreprises réparties dans l'ensemble du pays. Avec ses 500 sections locales, la Chambre est représentée dans la plupart des collectivités qui sont axées sur le développement local des entreprises.

Commerce suite p. 32

en pleine explosion mais affligée par la pauvreté et la marginalisation.

En outre, la libéralisation des échanges commerciaux crée une économie plus concurrentielle qui peut également promouvoir les valeurs environnementales. La protection de l'environnement et la compétitivité des entreprises vont souvent aller de pair dans le futur. Les écologistes, comme les apôtres de la productivité maximale, désirent que l'industrie utilise un minimum de matières premières, de la manière la plus efficace possible, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des ressources naturelles, réduisant ainsi les coûts aussi bien que les intrants.

Une minorité grandissante d'écologistes se réconcilie avec la libéralisation des échanges à condition que l'on modifie les règles du commerce international, afin qu'elles puissent aider les gouvernements nationaux à mieux protéger l'environnement.

Ces écologistes soulignent également à juste titre que, pour que la discipline imposée par la concurrence internationale fasse que la productivité soit synonyme d'efficacité environnementale, il doit y avoir un cadre réglementaire et administratif national qui favorise la durabilité, l'internalisation des coûts environnementaux et l'intégration de la préoccupation environnementale dans la prise de décision pour les gestionnaires.

Ainsi, les échanges commerciaux ne sont pas la cause principale de la crise écologique, pas plus qu'ils n'en sont la seule solution.

Néanmoins, nous ne devrions pas laisser la cause environnementale adopter le véhicule dangereux de l'action unilatérale et des sanctions commerciales des pays les plus puissants. Si cela se produisait, ce serait le développement économique des pays les plus pauvres, la prospérité des pays plus riches et l'intégrité environnementale planétaire qui seraient menacés par les guerres commerciales vertes.

Pierre Marc Johnson, directeur de recherche au Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill, est vice-président de la TRNEE, et président du Groupe de travail sur le développement durable et le commerce de ladite TRNEE. André Beaulieu, qui fait également partie du Centre de médecine, d'éthique et de droit, est personne-ressource pour le Groupe de travail sur le développement durable et le commerce de la Table ronde.

Commentaire de Doug Miller

Les Canadiens ont repris la tête du peloton

Ce n'est pas le Canadien moyen qu'il faut convaincre des récompenses importantes que peut apporter le développement durable de l'économie. Il voit déjà que le développement durable est nécessaire et pratique, et qu'il constitue un élément-clé de notre prospérité économique.

Les Canadiens, à l'avant-garde de l'opinion publique qui règne dans d'autres pays et de l'attitude de leurs propres élus, font preuve d'un leadership intuitif dans ce domaine qui se manifeste dans les sondages progressistes de l'*Environmental Monitor*. Ces sondages nationaux, effectués tous les trois mois par Environics Research auprès de 1 500 Canadiens, révèlent la percée d'un nouveau paradigme économique dans l'esprit des Canadiens.

Analysez ces résultats:

- Même s'il y a plus d'un million de chômeurs au Canada, les gens refusent de croire que la protection de l'environnement nuit à l'emploi.
- Une majorité écrasante de Canadiens considèrent la protection de l'environnement comme une force motrice de la reprise économique et de la croissance, et non comme une entrave.
- Cette vision optimiste du développement durable, qui sait voir qu'à toute chose malheur est bon, se reflète dans l'opinion quasi unanime selon laquelle les exportations «vertes» pourraient jouer un rôle important dans le marché extérieur du Canada au cours des dix prochaines années.
- L'opinion courante (ou, tout du moins, celle du monde industriel), selon laquelle les normes environnementales au Canada nous rendront moins concurrentiels dans le monde, ne fait pas l'unanimité des Canadiens.
- Les Canadiens sont prêts à lutter contre de fausses économies, là où les coûts réels ne se reflètent pas dans le prix des biens et services. Ils savent bien qu'il faudra en fin de compte payer les dépenses environnementales, et une majorité d'entre eux préféreraient que cela se traduise par une hausse des prix de la consommation, même en pleine récession.
- Les Canadiens ne s'attendent pas à ce que le développement durable se réalise facilement ou sans sacrifice personnel important. Une majorité d'entre eux s'attendent à ce qu'il entraîne des changements importants dans notre mode de vie, notamment une diminution de notre consommation. Tant que les sacrifices sont répartis de façon équitable, ils se montrent prêts à faire leur part.

Si l'on en croit ces résultats, parmi d'autres, il est évident que les Canadiens appliquent ce que leurs préoccupations écologiques leur ont appris sur l'environnement aux leçons qu'ils tirent aujourd'hui de la nouvelle économie.

Il est évident que les Canadiens appliquent ce que leurs préoccupations écologiques leur ont appris sur l'environnement aux leçons qu'ils tirent aujourd'hui de la nouvelle économie.

La conception de l'économie s'en trouve métamorphosée, et les Canadiens s'aperçoivent qu'une poursuite active du développement durable est beaucoup plus prometteuse que périlleuse. Ils cherchent maintenant le leadership nécessaire pour aller de l'avant.

Il est surprenant qu'aucun des grands partis politiques n'ait saisi cette occasion dans la campagne électorale fédérale actuelle. Même s'il ne s'agit pas d'une question de responsabilité financière comme les soins médicaux et le déficit, le développement durable est une composante essentielle d'une stratégie acceptable qui vise à assurer un avenir prospère. Sans lui, les mesures économiques des partis ne refléteront pas l'image nouvelle que le public se fait de l'économie.

Élément plus important encore, la poursuite d'un développement économique durable serait un point de ralliement et une source d'unité pour les Canadiens à une époque où nos institutions nationales traversent une crise sérieuse.

Aujourd'hui, les Canadiens veulent que leur réputation internationale tienne plus à la protection de l'environnement qu'au maintien de la paix. Ils sont prêts à réagir à un leadership efficace et à faire leur part. Alors que les Canadiens ont tant de pilules amères à avaler dans d'autres domaines, voilà une occasion sans précédent d'avoir l'impression de bien faire en accomplissant, ensemble en tant que nation, quelque chose de véritablement important.

Aux stratèges de la politique canadienne qui adoptent le slogan interne de la campagne de Clinton, «C'est l'économie, espèce d'idiot!», les Canadiens semblent rétorquer: «C'est la nouvelle économie, espèce d'idiot!»

Doug Miller est président de Synergistics Consultant Ltd. à Toronto et, en collaboration avec Environics Research Group Ltd., il dirige le sondage de *Environment Monitor* sur les attitudes et le comportement du public.

Un rôle d'éclaireur

Edwin Smith

Le milieu des affaires a un rôle important à jouer dans l'avenir de la santé de notre planète. Comme le secteur des affaires prend de plus en plus l'environnement en main, un nombre croissant de dirigeants d'entreprises nationales et internationales reconnaissent actuellement que le développement durable est sensé sur le plan économique. Cette sensibilisation accrue se reflète dans la création d'associations industrielles ou professionnelles qui consacrent une partie importante de leur temps à traiter des questions de développement durable.

Créé en 1990, le Conseil des entreprises pour le développement durable (CEDD) est une association internationale qui a son siège à Genève et qui cherche à résoudre les problèmes environnementaux du milieu international des affaires. Ces membres comptent des directeurs généraux des grandes entreprises du monde entier qui servent de catalyseur à l'évolution du développement durable.

On a demandé au CEDD de présenter le point de vue des gens d'affaires sur le développement durable à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992. Misant sur le succès de son rapport à la CNUED, *Changer de cap: Réconcilier le développement de l'entreprise et la protection de l'environnement,* le CEDD a amorcé la phase II de son travail en décembre 1992. Cette tâche comprend l'élaboration de mesures environnementales pour les entreprises internationales, ainsi que la création de partenariats entre les secteurs public et privé.

Actuellement, les groupes de travail du CEDD étudient trois aspects des mesures: intégrer les dépenses environnementales pour promouvoir l'éco-rendement, fournir une information de meilleure qualité pour les marchés financiers, et accélérer le développement durable en Europe centrale et en Europe de l'Est. Le CEDD se concentre tout particulièrement sur les problèmes écologiques auxquels font face les régions et les pays en voie de développement et sur la façon dont on pourrait trouver des solutions par la voie de l'éco-rendement et de la coopération technologique.

Au Canada, le Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE), fondé en 1976, est le porte-parole des entreprises canadiennes sur les questions de gestion des affaires publiques à l'échelle nationale. Le CCCE a été fondé sur le principe que «les chefs d'entreprises canadiennes ont une responsabilité envers l'ensemble de la société et pas seulement envers leur milieu». Composé des directeurs généraux de 150 grandes entreprises canadiennes, ce Conseil oeuvre dans quatre secteurs: l'économie nationale et la compétitivité, les affaires étrangères et l'économie mondiale, l'environnement et le développement durable, et la gestion politique des pays.

Le Conseil des chefs d'entreprises a formé un groupe de travail sur le développement durable en 1989, en vue d'inscrire au programme national et international de développement durable un leadership stratégique du monde des affaires.

L'Institut international du développement durable (IIDD), dont le siège est à Winnipeg au Manitoba, fait la promotion du développement durable par la voie de la prise de décision à tous les paliers des gouvernements, du milieu des affaires et de la société. L'IIDD se consacre entre autres à la réalisation d'un programme de relations entre le gouvernement et le milieu des affaires.

CMEE: Porte–parole des affaires

Dan Donovan

Le Conseil mondial des entreprises pour l'environnement (CMEE), fondé en février 1993 par la CCI, se veut la voix de la communauté internationale des affaires sur des questions ayant trait au développement durable et aux affaires.

Actuellement, les directeurs généraux de 90 entreprises membres font partie du conseil du CMEE. Les membres de cet organisme comprennent des entreprises des secteurs bancaire et manufacturier,du secteur du pétrole et du gaz, des assurances, des produits chimiques, des transports, de l'industrie automobile, des minéraux, des forêts, et bien d'autres encore.

Les champs d'intérêt du CMEE sont répartis entre trois équipes de travail: politique de l'Agenda 21, commerce, analyse du cycle de vie et production de rapports. Les membres du CMEE s'intéressent également à la question du transfert technologique.

Le premier groupe de travail analyse comment l'Agenda 21 se concrétisera au cours de la période post-Rio, et se penche notamment sur les questions suivantes: Le gouvernement consulte-t-il les entreprises avant de rédiger une législation nationale se rapportant à l'Agenda 21 et à d'autres documents issus de Rio? Comment les mesures prévues par l'Agenda 21 affectent-elles le monde des affaires sur le plan financier et dans le domaine des investissements? Quel type de législation les gouvernements préparent-ils en ce qui concerne les conventions sur la diversité et sur le changement climatique de Rio, et en quoi cette législation est-elle compatible avec les opinions du monde des affaires?

En octobre, les membres du CMEE publieront la Déclaration de Paris, qui définira clairement les principes de développement durable établis par le monde des affaires. Cette Déclaration donnera le ton à un programme d'affaires post-Rio que le CMEE a l'intention de concrétiser.

Le deuxième groupe de travail du CMEE est chargé du commerce, de l'environnement et des affaires à l'échelle internationale. Les membres de ce groupe ont élaboré une série de prises de position, de recommandations et de principes éclairant la ques-

Conscient de la nécessité de créer des produits, des technologies et des services environnementaux nouveaux, l'IIDD vient de lancer son «Earth Enterprise Project». Ce programme mettra en place des mécanismes pratiques qui permettront aux chefs d'entreprise, aux novateurs et aux investisseurs de créer de la richesse en répondant aux besoins du développement durable.

Au sud de la frontière, le développement durable a retenu l'attention du président Clinton. En juin 1993, il a annoncé la création du President's Council of Sustainable Development (PCSD). Ce nouveau Conseil aura pour mandat de conseiller le président sur les questions de développement durable et de mettre au point une stratégie de renouveau économique qu'il recommandera au président.

La Chambre de commerce internationale a également joué un rôle actif dans la promotion du développement durable pour les entreprises. Elle a rédigé une Charte des entreprises pour le développement durable (cf. p. 20), et publié *From Ideas to Action: Business and Sustainable Development*, dans le cadre d'un effort visant à encourager les entreprises à prendre des mesures concrètes de développement durable. Au cours de cette année, la Chambre de commerce internationale a créé le Conseil mondial des entreprises pour l'environnement (CMEE) dont le siège est à Paris en France. Le CMEE a joué un rôle crucial en présentant aux entreprises internationales le développement durable comme une notion se rapportant à leurs propres activités et aux ententes commerciales internationales. Dan Donovan, directeur de la politique environnementale du CMEE, décrit en détail la fondation et la tâche de cet organisme dans l'article suivant.

Edwin Smith est assistant en communications à la TRNEE.

tion du commerce, notamment des Principes de développement durable et de commerce qui feront partie de la Déclaration de Paris. En outre, ce groupe de travail étudie les avantages qu'il y a à recommander que la nouvelle Organisation multilatérale du commerce (OMC) soit dotée d'un conseil du commerce et de l'environnement. Enfin, ce groupe de travail du CMEE a convenu avec un grand nombre de groupes écologistes et de groupes de consommateurs que les mécanismes de règlement des différends (MRD) du GATT devaient être modifiés.

Selon le CMEE, ce système devrait être plus ouvert et plus transparent. Il a donc présenté une proposition qui permettrait au GATT d'y parvenir sans ébranler pour autant le mécanisme de règlement des différends qui a bien fonctionné pendant 45 ans. Le CMEE invitera des avocats spécialisés en commerce extérieur du monde entier ainsi que d'autres parties intéressées à assister à une conférence à Paris en février 1994 afin d'étudier cette proposition.

Les membres du CMEE comptent formuler une politique s'inspirant du point de vue des gens d'affaires sur une grande variété d'aspects du développement durable et de présenter ces mesures aux divers gouvernements et organismes qui s'intéressent à leur perspective. En outre, le CMEE s'emploiera activement à changer l'image que les gens se font des affaires et de l'environnement. Dans un sondage dont les résultats ont été diffusés en Europe en janvier 1993, il s'est avéré que, sur les questions d'environnement, 65 pour 100 des répondants étaient portés à croire ce que les groupes écologistes disaient, que 35 pour 100 se fiaient aux renseignements fournis par l'État, et que seulement 3 pour 100 d'entre eux croyaient ce que milieu industriel a à dire sur ces questions critiques.

Les membres du CMEE sont conscients de l'ampleur de la tâche à accomplir pour améliorer leur dossier sur ces divers plans, et ils savent que seul un changement radical leur permettra d'y parvenir. En même temps, les membres du CMEE aimeraient que le grand public se rende compte des énormes progrès qu'a réalisés le monde des affaires au cours des dernières années, ou qui sont en cours, dans la poursuite des objectifs définis pour la première fois dans le rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*.

Dan Donovan est directeur de la politique environnementale du Conseil mondial des entreprises pour l'environnement à Paris, en France.

Misons sur l'environnement

Avec son slogan, «on pense comme vous», Canada Trust ne se contente pas de mots. En effet, cette société vient de lancer deux programmes axés sur l'environnement, sujet de préoccupation pour nombre de ses clients. Pour le premier programme, EnviroPrêt, Canada Trust collabore avec le programme Initiatives vertes de l'Ontario dans sept municipalités ontariennes. Les clients peuvent obtenir des prêts allant jusqu'à 7 500 $, au taux préférentiel, pour effectuer des aménagements résidentiels ou commerciaux qui réduisent la consommation d'énergie. Un plan spécial de remboursement leur permet même de verser leurs mensualités grâce aux économies d'énergie qu'ils réalisent chaque mois.

Canada Trust a également fondé un organisme de charité à but non lucratif, la Fondation des amis de l'environnement (FEA), pour promouvoir des initiatives écologiques dans les municipalités canadiennes. La FEA contribuera, à parts égales avec sa clientèle, à des dons dans des «fonds verts», à concurrence de deux millions de dollars par an. Les clients ont le choix de donner une somme globale ou de faire un don tous les mois à même leur compte. Ils donnent ensuite une somme supplémentaire de 5 $ chaque fois qu'un compte est «verdi». Ces fonds sont ensuite affectés au financement de projets locaux qui sont sélectionnés par les comités consultatifs locaux. Les projets admissibles comprennent la plantation d'arbres, l'assainissement des cours d'eau et des parcs, la recherche sur les pesticides naturels, et le parrainage de programmes d'éducation en matière d'environnement.

Selon Ralph Marranca, directeur des communications de l'entreprise, «Canada Trust voulait faire sa part pour l'environnement. Nous étions conscients que l'environnement était une préoccupation de notre clientèle et de notre personnel, et nous voulions faire quelque chose à l'échelle locale. La Fondation s'intègre bien à nos succursales locales et elle offre aux gens un moyen de contribuer au mouvement.»

Canada Trust a créé 115 chapitres de la Fondation des amis de l'environnement au Canada. Cette Fondation a déjà recueilli 2,8 millions de dollars.

TRAVAUX EN COURS DE LA TRNEE

Instruments économiques

Le rapport final du Groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques est achevé et sera imprimé au début de cet automne. Des exemplaires de ce rapport seront disponibles sur demande à la TRNEE. Un débat est en cours pour évaluer la possibilité d'organiser un atelier visant à promouvoir les conclusions et recommandations du rapport, plus particulièrement au sein des ministères et organismes clés des gouvernements provinciaux et fédéral.

Prise de décision par consensus

La TRNEE, en collaboration avec les tables rondes provinciales, a produit un manuel sur la prise de décision par consensus. L'impression de *Forger un consensus pour un avenir viable* est entièrement parrainée par la Banque Royale, et cette publication sera disponible très prochainement. La prochaine tâche du Groupe de travail sur la prise de décision par consensus consistera à traiter de la formation et de la mise en oeuvre des principes. Une réunion du Groupe de travail est prévue à Toronto le 20 octobre, pour coïncider avec la conférence annuelle de la Society of Professionals in Dispute Resolution (SPIDR).

Le GATT, la biodiversité et le renouveau rural

Ce Groupe de travail a distribué un document d'étude intitulé «Politiques agricoles et commerciales du Canada: Répercussions sur le renouveau rural et la biodiversité» à plus de 500 organismes, organismes gouvernementaux, et groupes ayant un intérêt ou des enjeux dans le renouveau rural. Ce Groupe de travail compte organiser un atelier en novembre pour discuter de la réaction à ce document d'étude.

Table ronde sur les forêts

La Table ronde sur les forêts est en train de rédiger un document d'entente sur les méthodes de récolte au Canada. Une dernière réunion de la Table ronde sur les forêts est prévue les 14 et 15 octobre à Ottawa pour discuter des leçons tirées de ce travail de table ronde.

Table ronde sur les pâtes et papiers

La Table ronde sur les pâtes et papiers s'est réunie pour la troisième fois à Vancouver à la fin du mois d'août. Elle poursuit ses travaux en vue d'élaborer une série de principes régissant la production viable du papier et des produits du papier. La prochaine réunion de ce groupe est prévue les 15, 16 et 17 novembre à Thunder Bay.

Rapports sur le développement durable

Ce Groupe de travail est en train de remanier le rapport intitulé «Rendre compte des progrès dans le développement durable au Canada» qui a été discuté au cours de la séance plénière de la TRNEE, à l'occasion de sa réunion de juillet 1993 à Saint John. Une nouvelle version du rapport doit normalement faire l'objet d'une discussion à la séance plénière de la TRNEE, lors de sa prochaine réunion les 18 et 19 octobre.

Le Groupe de travail a organizé en collaboration avec le Westminster Institute, un colloque avant pour thème la production de rapports sur le développement durable, qui aura lieu les 25 et 26 novembre à l'Université de Western Ontario. Ce colloque a pour but de rassembler certains des grands penseurs du développement durable afin de définir, d'explorer et de promouvoir une vision commune des principaux aspects théoriques de la production de rapports sur le développement durable.

Le développement durable et le commerce

Au cours des huit derniers mois, le Groupe de travail sur le développement durable et le commerce a participé aux négociations de l'accord sur l'environnement qui vient se greffer à l'Accord de libre-échange nord-américain. Dans sa version finale, cette entente latérale s'apparente de très près à la recommandation que le Groupe de travail avait présentée le 19 mai au Premier ministre.

Ce Groupe de travail analyse actuellement deux institutions commerciales et économiques qui sont importantes pour le Canada, afin de déterminer comment ses travaux et ses recommandations pourraient inciter ces institutions à tenir compte de l'environnement. Les institutions visées sont l'Asian Pacific Economic Cooperation Forum (APEC) et l'Organisation multilatérale du commerce (OMC), qui sont proposées dans la dernière version préliminaire du texte de l'Uruguay Round du GATT.

Le Groupe de travail sur le développement durable et le commerce prépare également un rapport de son atelier du 9 juillet 1993 sur le développement durable et le commerce, qui a été organisé en collaboration avec l'Association minière du Canada, le Sierra Club et l'Académie Rawson.

Éducation

La première réunion du comité consultatif intérimaire du programme *Fostering Responsible Citizenship* a eu lieu dans les bureaux de ParticipAction à Toronto le 23 septembre 1993. Le premier événement prévu est un atelier sur les médias cet automne, en collaboration avec Hydro-Ontario et la Table ronde de l'Ontario. Les dispositions nécessaires à la tenue d'un atelier qui aura lieu au printemps de 1994 ont été prises, afin de créer des programmes d'enseignement des sciences environnementales, en misant sur le succès de l'atelier des instituts de développement durable.

Projet de société - bâtissons un avenir durable

Ce Projet est un partenariat multilatéral national qui regroupe plus de cinquante secteurs de la société canadienne, par la voie duquel le Canada élabore une stratégie nationale de développement durable (SNDD), en vue de donner suite aux engagements pris lors du Sommet de la Terre à Rio. La TRNEE, l'une des cinq institutions qui parrainent le Projet de société, assume le secrétariat, la présidence de l'Assemblée des intervenants nationaux, ainsi que la présidence du Groupe de travail dudit Projet.

À l'issue de la deuxième Assemblée des intervenants nationaux, les priorités de travail du Projet se définissent comme suit: 1) achever son évaluation

du suivi que le Canada a donné à Rio; 2) élaborer le cadre et le processus de planification et de réalisation du développement durable; 3) entreprendre plusieurs projets de démonstration qui illustreront les modes et les moyens de mise en oeuvre.

Ces activités feront l'objet d'un rapport qui prendra la forme d'une SNDD annotée. Ce rapport sera présenté avec les recommandations sur l'avenir du Projet de société lors de la troisième Assemblée des intervenants nationaux. Cette assemblée devrait normalement avoir lieu à Ottawa les 16 et 17 décembre prochains.

Développement durable des municipalités

On compte aujourd'hui plusieurs tables rondes sur l'environnement et l'économie à l'échelle locale, ou d'initiatives régionales du même type visant à promouvoir le développement durable et la prospérité des collectivités locales. La TRNEE prépare actuellement, en collaboration avec ses homologues de la Colombie-Britanique et de l'Ontario, une version augmentée et mise à jour d'un manuel de création de tables rondes à l'échelle locale.

Le programme de stages ouvre de nombreuses avenues

Pour un grand nombre d'étudiants canadiens de niveau universitaire ou collégial, la perspective de chercher un travail d'été les emplit d'appréhension. Même avec des qualifications poussées, il est très difficile de trouver un bon emploi. Or, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), organisme consultatif de développement durable, a créé un programme de stages d'été pour offrir aux étudiants une expérience de travail valable avant leur dernière année d'études universitaires ou collégiales.

Ce programme, en partie financé par INCO, rend hommage à Roy Aitken, l'un des membres fondateurs de la TRNEE. Le 5 novembre 1992, Roy Aitken, pionnier canadien du développement durable, est décédé. À titre d'ancien directeur général adjoint d'INCO Ltd., Aitken était l'un des plus ardents défenseurs de la théorie selon laquelle les décideurs doivent associer l'environnement et l'économie dans leurs activités de planification. Aitken était également d'avis que les jeunes doivent être armés des compétences nécessaires pour prendre les décisions difficiles qui s'imposeront à l'avenir.

Le premier été des stages de Roy Aitken sur le développement durable s'est avéré un grand succès. Ce programme a permis a deux étudiantes de travailler pour la Table ronde durant tout l'été: Jocelyne Amyotte, du collège Cambrian, et Sarah Murdoch de l'Université d'Ottawa. Jocelyne Amyotte, étudiante en programme de technologie chimique, a passé l'été à aider des entreprises de Sudbury à réduire leurs déchets. Quant à Sarah Murdoch, originaire de Vancouver, elle a passé l'été à mener des recherches sur les questions du commerce et du développement durable au secrétariat de la Table ronde nationale.

Pour Sarah Murdoch, la chance qu'elle a eue de travailler à la TRNEE n'était pas seulement une occasion exceptionnelle, mais aussi une expérience très pertinente pour ses études en sciences politiques. «Comme le stage est spécialement conçu pour les étudiants qui amorcent leur dernière année d'études, il leur donne l'occasion d'une expérience de travail concrète qui est un atout sur un marché du travail aussi concurrentiel», dit-elle.

Grosses entreprises, petites entreprises: Tout le monde fait sa part!

Comme l'environnement occupe une place de plus en plus importante dans la société d'aujourd'hui, un grand nombre d'entreprises veulent sauter à bord du train. Rares sont celles en effet qui sont prêtes à le faire à grands frais, quand elles savent que le produit des investissements peut prendre des années à se concrétiser. Ce n'est pourtant pas le cas de Black Photo Corporation. En 1991, Black's a mis en oeuvre un système de recyclage interne pour ses eaux de traitement, diminuant de 97 pour 100 sa consommation annuelle d'eau. Black's aurait pu alors se reposer sur ses lauriers, mais a décidé d'aller encore plus loin en éliminant presque complètement le déversement de produits de développement photographique dans les égouts.

Le nouveau système de Black's, baptisée System Crystal, fut loin d'être gratuit. Après trois ans de mise au point et des dépenses d'un million de dollars, System Crystal recycle et réutilise plus de 90 pour 100 des produits de développement photographique. Black's ne s'attend pas à récupérer son investissement à court terme. Pourtant, contrairement à la coutume dans le milieu des affaires, cette entreprise ne «refile» pas les coûts supplémentaires à ses clients. Allen Henkelman, directeur des opérations de finition photographique, fait le commentaire suivant: «Nous sommes extrêmement satisfaits des résultats. À ce jour, des 170 mini-laboratoires que nous avons au Canada, 140 d'entre eux utilisent System Crystal. Nous n'avons pas seulement réduit les produits chimiques qui descendent dans les tuyaux, mais nous avons aussi diminué notre consommation d'eau en même temps.» Black's investit dans le développement durable, parce que cette entreprise croit que c'est ce qu'il faut faire.

Un grand nombre de gens diraient qu'une entreprise nationale comme Black's peut facilement se permettre un tel engagement envers l'environnement, tandis que de plus petites entreprises essayent tout simplement de survivre. Pourtant, les petites entreprises peuvent également faire leur part, et Lynx Photo Inc., de Montréal, est de ce nombre. Malgré un budget restreint, Lynx a réduit son déversement d'eaux usées de 300 litres par mois, et cette entreprise est devenue l'une des premières usines de développement photographique au Québec à adopter un système de recyclage chimique. Selon la directrice administrative, Kim McDougall, Lynx a pris le virage écologique, parce qu'elle croit que cette attitude, y compris chez les clients des magasins, sera bientôt universelle. «Nous avons décidé que ce serait une bonne stratégie de marketing si nous étions les premiers à l'adopter. Nous nous sommes également rendu compte que ce n'est pas parce que le Québec n'a pas encore adopté les lois nécessaires qu'il ne le fera pas un jour. Pour nous, la gestion de l'environnement est un devoir.»

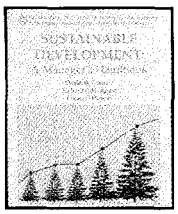

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: GUIDE À L'USAGE DES GESTIONNAIRES

David W. Conklin, Richard C. Hodgson et Eileen D. Watson
Ottawa: Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1991

Le ***Guide à l'usage des gestionnaires*** traite du rôle des dirigeants d'entreprises dans la conception et la mise en oeuvre de stratégies de développement durable pour leurs entreprises ou organismes respectifs. Cet ouvrage pose trois questions fondamentales au lecteur ou au dirigeant d'entreprise: Pourquoi prendre en compte le développement durable? Où en êtes-vous? Comment mieux faire? Ce guide comprend notamment une analyse d'impacts «à faire soi-même», la présentation de nombreux cas de réussite, ainsi qu'un survol des règlements environnementaux, dont le Plan vert du Canada. La première édition du ***Guide à l'usage des gestionnaires ,*** parue en 1991, faisait partie d'une Série sur le développement durable de la Table ronde nationale. En raison d'une forte demande, cette édition est déjà épuisée mais une réimpression est prévue pour bientôt.

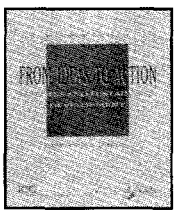

FROM IDEAS TO ACTION: BUSINESS AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Jan-Olag Willums et Ulrish Golüke
Oslo: Bureau international de la CCI, mai 1992

Plutôt que de présenter une stratégie visionnaire de développement durable pour le monde des affaires, ***From Ideas to Action*** opte pour l'enseignement par l'exemple. Ce livre rédigé pour la Chambre de commerce internationale (CCI) présente de nombreux historiques environnementaux d'entreprises qui ont pris des initiatives et adopté des programmes de protection de l'environnement. Parmi les historiques présentés figurent Xérox, Noranda, AT&T, Kodak et bien d'autres. En outre, Jan-Olag Willums et Ulrish Golüke mettent en lumière la Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI, la Déclaration sur l'environnement et le développement de Rio et l'Agenda 21.

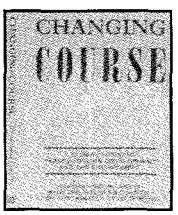

CHANGER DE CAP: RÉCONCILIER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Stephan Schmidheiny, en collaboration avec le Conseil des entreprises pour le développement durable, Boston: The MIT Press, 1992.

Comme l'introduction de ***Changer de cap*** le souligne, il s'agit d'un livre qui présente des étapes, étapes qui pavent la voie vers une stratégie de développement durable pour le monde des affaires. Ce livre, publié par le Conseil des entreprises pour le développement durable, et rédigé par Stephan Schmidheiny, comble le fossé entre les objectifs du monde des affaires et la vision d'un avenir durable. L'auteur y aborde plusieurs questions clés de ce rapport entre les affaires et l'environnement, notamment les instruments de tarification et de marchés, l'utilisation de l'énergie, les marchés financiers et les ententes commerciales. ***Changer de cap*** présente également 38 études de cas d'entreprises qui ont réussi à relever le défi du développement durable, en faisant face à un éventail de problèmes. Selon Schmidheiny, la présence de trois facteurs plus que de n'importe quel autre déterminera le succès d'une transition vers un avenir durable pour l'industrie: innovation, coopération (échanges d'idées) et leadership. Cet ouvrage offre aux dirigeants d'entreprises la vision et les instruments dont ils ont besoin pour assumer leurs nouvelles responsabilités.

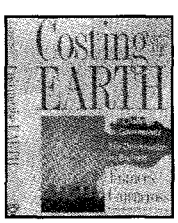

COSTING THE EARTH: THE CHALLENGE FOR GOVERNMENTS, THE OPPORTUNITIES FOR BUSINESS

Frances Cairncross
Boston: Harvard Business School Press, 1992

Frances Cairncross, journaliste de The Economist, affectée à l'environnement, démontre comment des mesures économiques clairvoyantes peuvent contribuer à la protection de l'environnement, et comment des entreprises faisant preuve d'imagination peuvent tirer parti du souci qu'a le public d'assainir l'environnement. Les mesures de protection de l'environnement qui s'avèreront concluantes, selon Cairncross, seront celles qui stimuleront l'esprit inventif des industries. ***Costing the Earth*** définit également le rôle que le gouvernement devrait jouer pour aider l'industrie à exploiter le marché tout en réduisant les dommages causés à l'environnement. Seul l'État peut mettre sur pied les mesures d'incitation dont les entreprises ont besoin pour être à la fois écologiques et viables sur le plan économique. En conjuguant leurs efforts, l'industrie et le gouvernement peuvent former une alliance extraordinaire.

Série sur le développement durable

- ☐ Le développement durable: Guide à l'usage des gestionnaires
- ☐ Le Guide national de réduction des déchets
- ☐ Propos sur la prise de décision et le développement durable
- ☐ La préservation de notre monde
- ☐ En route vers le Brésil
- ☐ Le développement durable des centres urbains
- ☐ Commerce, environnement et compétitivité
- ☐ Guide vert: Manuel du développement durable pour les collèges canadiens
- ☐ Comment parvenir au développement durable *(Guide pour les syndicats et les travailleurs)*
- ☐ Reportages sur l'environnement: Guide à l'intention des journalistes du secteur de l'environnement

Autres publications de la TRNEE

- ☐ Objectif 2000: La gestion environnementale: Un guide pour la PME
- ☐ Rapport sur la gestion des déchets pour l'industrie de la construction
- ☐ Disquette multimédia de la TRNEE (compatible avec Macintosh)
- ☐ Jeu électronique interactif/Quiz sur l'énergie (compatible avec Macintosh)
- ☐ Affiche de la TRNEE: Les objectifs du développement durable
- ☐ Affiche de la Charte de la Chambre de commerce internationale
- ☐ Ce n'est pas un cadeau: Les terres écosensibles et la fiscalité*
- ☐ Modèle de la table ronde pour les jeunes
- ☐ Le développement viable et la municipalité
- ☐ Développement durable: Vers un partenariat avec le monde des affaires
- ☐ Vidéo musical «COURAGE» sur le développement durable
- ☐ L'Accord de libre-échange nord-américain et la commission nord-américaine de l'environnement
- ☐ Shaping Consensus: The North American Commission on the Environment and NAFTA
- ☐ Table ronde sur le développement durable des forêts: Rapport d'étape et vidéo
- ☐ Forger un consensus pour un avenir viable: Principes directeurs

Série de documents de travail de la TRNEE

- ☐ 1 Développement durable et prospérité: Recommandations au Premier ministre
- ☐ 2 The Financial Services Industry and Sustainable Development: Managing Change, Information and Risk
- ☐ 3 Lender Liability for Contaminated Sites: Issues for Lenders and Investors
- ☐ 4 Market Correction: Economic Incentives for Sustainable Development
- ☐ 5 Environmental Regulations and the Canadian Pulp and Paper Industry: An Examination of the Porter Strategy
- ☐ 6 Environmentally Perverse Government Incentives
- ☐ 7 Environmental Impact Assessment and Competitiveness
- ☐ 8 Emerging Trends and Issues in Canada's Environmental Industry
- ☐ 9 A Report on Jobs, Training and Sustainable Development
- ☐ 10 Trade, Competitiveness and the Environment
- ☐ 11 Sustainability and Prosperity: The Role of Infrastructure
- ☐ 12 Measuring Sustainable Development: Energy Production and Use in Canada
- ☐ 13 Revue des stimulants: Introduction aux stimulants et aux instruments économiques pour le développement viable
- ☐ 14 Les tables rondes Canadiennes sur l'environnement et l'économie: Leur historique, leur organisation et leur rôle✪
- ☐ 15 Reporting on Sustainable Development in Support of National Decision-Makers
- ☐ 16 Reporting on Sustainable Development: The Municipal and Household Level
- ☐ 17 Corporate Sustainable Development Reporting in Canada
- ☐ 18 Aperçu national sur la planification stratégique du développement durable dans les provinces et les territoires du Canada
- ☐ 19 Politiques agricoles et commerciales du Canada: Répercussions sur le renouveau rural et la biodiversité
- ☐ 20 Sustainable Subsidies: Assessing the Law of Unfair Trade and North American Disputes

✪ Également disponible en espagnol

Revue de la TRNEE

- ☐ Été 1991
- ☐ Automne 1991
- ☐ Hiver 1991 - CNUED
- ☐ Rapport annuel 1991
- ☐ Printemps 1992 - Les tables rondes du Canada
- ☐ Rétrospective annuelle 1992
- ☐ Automne 1992 - La biodiversité
- ☐ Printemps 1993 - Les ONGE
- ☐ Rétrospective annuelle 1993
- ☐ Automne 1993 - Développement durable et prospérité

Pour recevoir un exemplaire de ces publications, veuillez cocher les cases des titres qui vous intéressent et poster ce formulaire à la ***Table ronde nationale****, 1 rue Nicolas, bureau 1500, Ottawa (Ontario) K1N 7B7, ou nous le télécopier au numéro suivant: (613)992-7385.*

☐ Cochez cette case si vous voulez être inscrit à notre liste d'envoi.

Nom.....

Adresse.....

.....

MEMBRES DE LA TRNEE

George Connell
Président, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

R.C. (Reg) Basken
Vice-président exécutif Communications, Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie du Canada

L'honorable Jean Charest
Ministre de l'Industrie et des Sciences et ministre du Commerce extérieur Gouvernement du Canada

L'honorable J. Glen Cummings
Ministre de l'Environnement Gouvernement du Manitoba

Pat Delbridge
Présidente Pat Delbridge Associates Inc.

Josefina Gonzalez
Agente de recherche Société Forintek Canada

Diane Griffin
Directrice générale Island Nature Trust

Tony Hodge
École d'urbanisme Université McGill

Susan Holtz
Agente de recherche Ecology Action Centre

John E. Houghton
Président QUNO Corporation

Pierre Marc Johnson
Directeur de recherche Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill

Geraldine A. Kenney-Wallace
Présidente et vice-chancelière Université McMaster

Lester Lafond
Président, Lafond Enterprises Ltd.

L'honorable Gilles Loiselle
Ministre des Finances Gouvernement du Canada

Jack M. MacLeod
Directeur Shell Canada Ltée

David Morton
Président-directeur général Alcan Aluminium

Bob Page
Faculté des sciences environnementales Université de Calgary

Leone Pippard
Présidente-directrice générale Citoyens pour l'amélioration de l'environnement

L'honorable Barbara Sparrow
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources Gouvernement du Canada

Juge Barry D. Stuart
Cour territoriale du Yukon

L'honorable Pierre Vincent
Ministre de l'Environnement Gouvernement du Canada

L'honorable Bernhard Wiens
Ministre de l'Environnement, gouvernement de la Saskatchewan et président du Conseil canadien des ministres de l'environnement

SECRÉTARIAT DE LA TRNEE

Directeur général
Ronald L. Doering

Assistante principale
Denise Simmons

Secrétaire administratif
Gene Nyberg

Secrétaire principale
Hélène Massie

Directrice des communications
Kelly Hawke Baxter

Associé principal
Steve Thompson

Conseiller principal en politiques
Philippe Clément

Conseillers en politiques
David Baslaw
Carla Doucet
Sarah Richardson

Assistantes de recherche
Kathryn Romanow
Allison Webb

Gestionnaire de bureau
Cathy Héroux

Agente aux finances
Pierrette Guitard

Assistants en communications
Edwin Smith
Kindi Chana

Gestion des dossiers
Mae Clifford

Secrétaires
Julie Martinat
Sarah Shadforth

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie favorise l'application de principes et de pratiques de développement durable dans tous les secteurs de la société canadienne et dans toutes les régions du Canada.

Relevant directement du Premier ministre, la Table ronde nationale est un forum indépendant qui regroupe des membres influents du gouvernement, du monde des affaires, de la communauté scientifique, des groupes de protection de l'environnement, du milieu universitaire, des syndicats et des communautés autochtones.

Also available in English.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à:
La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
1, rue Nicolas, bureau 1500
Ottawa (Ontario) Canada K1N 7B7
Tél.: (613) 992-7189 Téléc.: (613) 992-7385

Imprimé sur papier recyclé «Choix environnemental» avec des encres végétales

ISSN 1188-0945

POSTE MAIL
Société canadienne des postes / Canada Post Corporation
Port payé Postage paid
Nbre Blk
15784
OTTAWA

Pour contribuer à la réduction des déchets, veuillez passer cette Revue à un ami.

Canada